

Performance Measurement

**Supplement to the
Main Estimates**

Indicateurs de rendement

**Supplément du
budget principal**

1999-2000

Performance Measurement

**Supplement to the
Main Estimates**

Indicateurs de rendement

**Supplément du
budget principal**

1999-2000

**Performance Measurement 1998-1999
Supplement to the Main Estimates**

Published by:

Department of Finance
Province of New Brunswick
P.O. Box 6000
Fredericton, New Brunswick
E3B 5H1
Canada

Internet: www.gov.nb.ca/finance

December 1997

Cover and Graphs:

Communications New Brunswick (CNB 97480)

Translation:

Translation Bureau, Supply and Services

Printing and Binding:

Printing Services, Supply and Services

**Indicateurs de rendement 1998-1999
Supplément du budget principal**

Publié par :

Ministère des Finances
Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Canada

Internet : www.gov.nb.ca/finance

Décembre 1997

Couverture et graphiques :

Communications Nouveau-Brunswick (CNB 97480)

Traduction :

Bureau de traduction, Approvisionnement et Services

Imprimerie et reliure :

Services d'imprimerie, Approvisionnement et Services

ISBN 1-55236-156-X

Printed in New Brunswick

ISBN 1-55236-156-X

Imprimé au Nouveau-Brunswick

Think Recycling!



Pensez à recycler!

PERFORMANCE MEASUREMENT

Performance indicators demonstrate the mission and goals of departments, and relate their mandates to the strategic goals of government. These measures present realistic and challenging targets for departments to strive toward and become accountable to achieve.

This document represents the fourth year of development in the Province of New Brunswick. Each year, for the past four years, departments have been defining and refining their core businesses and goals, as well as performance measurement indicators and targets.

It is the intention of government to make performance measurement integral to the planning process. Through setting targets for program achievement and measuring results against them, government can improve overall program performance with the aid of the information received. As new policies are developed or existing policies are modified, the expected outcomes will be defined and a method of evaluating results will be determined.

This year there have been several additions to performance measures. Core business areas that were not covered in previous years have been identified and indicators and targets developed. New performance indicators have been identified and targets stated for other core business areas.

Some targets from previous years have already been achieved, some are achievable within a very short time, and others will require continued commitment for several years. Departments will report the progress made toward achievement of targets for each fiscal year in their annual reports. This ensures accountability to Government, the Legislature and ultimately the people of New Brunswick.

Measurement of the results of indicators identified in *Performance Measurement - Supplement to the Main Estimates 1999-2000* will be reported by departments in their 1999-2000 annual reports.

INDICATEURS DE RENDEMENT

Les indicateurs de rendement montrent la mission et les objectifs des ministères et relient leur mandat aux buts stratégiques du gouvernement. Ces mesures comportent des buts atteignables, quoique difficiles à réaliser, pour lesquels les ministères doivent rendre des comptes.

Le présent document représente la quatrième année de perfectionnement du système de mesure du rendement. Chaque année, depuis quatre ans, les ministères déterminent et délimitent davantage leurs activités principales, objectifs, indicateurs de rendement et buts visés.

Le gouvernement a l'intention d'inclure la mesure du rendement dans son processus de planification. En fixant des buts pour les programmes et en les comparant avec les résultats, le gouvernement peut améliorer le rendement global à l'aide des renseignements reçus. À mesure que seront élaborées ou modifiées les directives, les résultats attendus seront définis et une méthode sera déterminée pour évaluer les résultats.

Cette année, plusieurs ajouts ont été faits aux indicateurs de rendement, dont les activités principales qui ne figuraient pas dans le document par les années passées, pour lesquelles des indicateurs de rendement et des buts ont été élaborés. Enfin, des nouveaux indicateurs de rendement ont été déterminés et des buts fixés pour d'autres activités principales.

Certains buts fixés les années passées ont déjà été atteints, d'autres buts ne nécessiteront qu'une courte période de temps, tandis que pour d'autres, il faudra encore plusieurs années. Les ministères rendront compte chaque année dans les rapports annuels des progrès faits dans la réalisation des objectifs, ce qui les rend responsables devant le gouvernement, l'Assemblée législative et en fin de compte la population du Nouveau-Brunswick.

Les résultats des indicateurs de rendement définis dans le document *Indicateurs de rendement - Supplément du Budget principal 1999-2000* figureront dans les rapports annuels de 1999-2000 des ministères.

SUPPLEMENT TO THE MAIN ESTIMATES / SUPPLÉMENT DU BUDGET PRINCIPAL, 1999-2000
PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT
TABLE OF CONTENTS / TABLE DES MATIÈRES

Department of Agriculture and Rural Development / Ministère de l'Agriculture et de l'Aménagement rural	1
Department of Economic Development, Tourism and Culture / Ministère du Développement économique, du Tourisme et de la Culture	6
Department of Education / Ministère de l'Éducation	11
Department of the Environment / Ministère de l'Environnement	20
Department of Finance / Ministère des Finances	24
Department of Fisheries and Aquaculture / Ministère des Pêches et de l'Aquaculture	28
Department of Health and Community Services / Ministère de la Santé et des Services communautaires.....	30
Human Resources Development - NB / Développement des ressources humaines - NB	45
Department of Justice / Ministère de la Justice.....	47
Department of Labour / Ministère du Travail	51
Department of Municipalities and Housing / Ministère des Municipalités et de l'Habitation	55
Department of Natural Resources and Energy / Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie.....	64
Department of the Solicitor General / Ministère du Solliciteur général	70
Department of Supply and Services / Ministère de l'Approvisionnement et des Services.....	74
Department of Transportation / Ministère des Transports	76

**DEPARTMENT OF AGRICULTURE AND RURAL DEVELOPMENT /
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AMÉNAGEMENT RURAL
PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT**

1. ADAPTIVE RESEARCH

Progress in agriculture has always depended heavily on the results of research and the transfer of new techniques and tools to the industry. Technology is inducing rapid changes in how we produce food. Traditional research continues to provide improvements in crop and livestock production as well as developments in value-added products for the market place. Biotechnology is providing new tools for production, processing and non-food markets for plant and animal products.

GOAL:

To work in partnership with industry to increase the rate of adoption of new technologies that can improve agriculture practices in New Brunswick.

INDICATOR:

To increase the gross value of adaptive agriculture research in New Brunswick. This will be done by focusing on industry driven research. Since the Adaptive Research Initiative of the Department requires the project applicant be a producer, producer group, or agri-food company, the Department's agenda is driven by industry requests to the Department. Approval of the project is contingent on a minimum contribution from the applicant of 30% of the value of the project.

TARGET:

To increase the gross value of adaptive research in the Province of New Brunswick to \$1.5 million by the year 2000 by providing partnership funds to industry contributions. In 1995, prior to the establishment of the Strategic Partnership Development Fund, industry was not required to contribute to the cost of research, and the total value of adaptive research done by the Department was \$280,000.

SOURCES OF INFORMATION:

NB Public Accounts.
NB Department of Agriculture and Rural Development Project Tracking System.

1. RECHERCHE SUR L'ADAPTATION

Les progrès en agriculture ont toujours été étroitement liés aux résultats de la recherche et du transfert de techniques et d'outils nouveaux à l'industrie. La technologie contribue à l'évolution rapide des techniques de production alimentaire. La recherche traditionnelle continue d'apporter des améliorations à la production végétale et à la production animale de même qu'aux produits commerciaux à valeur ajoutée. La biotechnologie fournit de nouveaux outils de production et de transformation, en plus d'ouvrir des marchés non alimentaires pour les produits végétaux et animaux.

OBJECTIF :

Collaborer avec le secteur pour augmenter le taux d'adoption des nouvelles techniques qui peuvent améliorer les pratiques agricoles au Nouveau-Brunswick.

INDICATEUR :

Accroître la valeur brute de la recherche sur l'adaptation en agriculture au Nouveau-Brunswick en se concentrant sur la recherche menée par l'industrie. Puisque que le projet de recherche sur l'adaptation du ministère exige que le promoteur d'un projet soit un producteur, un groupe de producteurs ou un entreprise d'agri-négoce, le programme du ministère est déterminé par les demandes que lui présentent les membres de l'industrie. Pour qu'un projet soit approuvé, le promoteur doit contribuer au moins 30 % de la valeur du projet.

BUT VISÉ :

Porter la valeur brute de la recherche sur l'adaptation au Nouveau-Brunswick à 1,5 million de dollars d'ici l'an 2000 en mettant à la disposition des intervenants de l'industrie des fonds pour l'établissement de partenariats. En 1995, avant la création du Fonds de développement de partenariat stratégique, l'industrie n'était pas tenue de contribuer au coût de la recherche, et la valeur totale de la recherche sur l'adaptation menée par le ministère atteignait 280 000 \$.

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS :

Comptes publics du Nouveau-Brunswick.
Système de suivi du Projet de développement du ministère de l'Agriculture et de l'Aménagement rural du Nouveau-Brunswick.

**DEPARTMENT OF AGRICULTURE AND RURAL DEVELOPMENT /
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AMÉNAGEMENT RURAL**
PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

2. MARKETING AND INDUSTRY DEVELOPMENT

Globalization means more open markets and increased international competition. The New Brunswick agri-food sector will have to be competitive whether it is selling to export markets or competing with imports in the local market. Increased marketing and value-added activity will be essential to maximizing returns from the market.

GOAL 1:

To increase the level of livestock production in New Brunswick.

INDICATORS:

- The increase in the number of hogs marketed.
- The increase in the size of the breeding herd for beef.
- The increase in the number of feeder cattle remaining in N.B. for feeding.

TARGETS:

- To increase the number of hogs marketed from 125,000 in 1995 to 230,000 by 2000.
- To increase the number of beef cows from 23,000 in 1994 to 29,000 in 2000.
- To increase the number of feeders being fed in NB from 6,000 in 1994 to 10,000 in 2000.

SOURCE OF INFORMATION:

NB Agriculture Statistics Handbook.

GOAL 2:

To increase the land under cultivation in New Brunswick, particularly blueberries, potatoes and rotation crops.

INDICATOR:

The increase in the area of land cleared and drained, and used for crop production. This is an important indicator for the economics and sustainability of our agriculture sector. From 1951 to 1991 crop land acreage declined from 711,647 acres to 302,079 acres. This trend was reversed in the period between the 1991 and 1996 agriculture censuses.

TARGET:

To increase the area of land under cultivation by 10% by the year 2001 from a baseline of 333,611 acres in 1996.

SOURCES OF INFORMATION:

NB Agricultural Statistics Handbook.
2001 Agriculture Census.

2. MARKETING ET EXPANSION DE L'INDUSTRIE

La mondialisation signifie que plus de marchés sont ouverts et qu'une concurrence plus vive est exercée sur les marchés internationaux. Le secteur de l'agri-négoce du Nouveau-Brunswick devrait être concurrentiel, aussi bien sur les marchés à l'exportation que sur le marché local face aux importations. Un accroissement des activités de marketing et de valeur ajoutée sera essentiel pour optimiser le rendement du marché.

OBJECTIF 1 :

Accroître le niveau de production dans le secteur de l'élevage au Nouveau-Brunswick.

INDICATEURS :

- L'augmentation du nombre de porcs commercialisés.
- L'augmentation en importance des troupeaux de bovins de reproduction.
- L'augmentation du nombre de bovins d'engraissement qu'il reste au Nouveau-Brunswick pour l'engraissement.

BUTS VISÉS :

- Faire passer le nombre de porcs commercialisés de 125 000 en 1995 à 230 000 d'ici 2000.
- Faire passer le nombre de bovins de boucherie de 23 000 en 1994 à 29 000 en l'an 2000.
- Faire passer le nombre de bovins d'engraissement qui sont engraisés au Nouveau-Brunswick de 6 000 en 1994 à 10 000 en l'an 2000.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Guide des Statistiques agricoles du Nouveau-Brunswick.

OBJECTIF 2 :

Accroître la superficie des terres cultivées au Nouveau-Brunswick, notamment pour la production de bleuets, et de pommes de terre et des cultures d'assolement.

INDICATEUR :

L'accroissement de la superficie des terres déboisées et des terres drainées, servant aux cultures agricoles. Il s'agit d'un indicateur important de l'économie et de la durabilité du secteur agricole. De 1951 à 1991, la superficie des terres agricoles a diminué pour passer de 711 647 acres à 302 079 acres. Cette tendance a été renversée au cours de la période de recensement allant de 1991 à 1996.

BUT VISÉ :

Accroître la superficie des terres cultivées de 10 % d'ici l'an 2001 à partir d'un chiffre de base de 333 611 acres en 1996.

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS :

Guide des statistiques agricoles du Nouveau-Brunswick.
Recensement de l'agriculture 2001.

**DEPARTMENT OF AGRICULTURE AND RURAL DEVELOPMENT /
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AMÉNAGEMENT RURAL**
PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

GOAL 3:

To maximize the total cash income received by the agricultural sector in the Province.

INDICATOR:

The percentage gain of farm cash receipts. The indicator will be used to measure the achievement of efforts by the Department to expand agricultural activities undertaken with respect to hogs, beef, potatoes, cranberries, blueberries, grain and other crops.

TARGET:

To attain an 11% increase of farm cash receipts by 1999. Baseline for 1995 is \$294 million.

SOURCE OF INFORMATION:

NB Agriculture Statistics Handbook.

GOAL 4:

To expand trade and export of New Brunswick's agri-food products.

INDICATOR:

Increased trade and export of agri-food products, excluding processed potatoes, resulting in a higher total value of NB agri-food exports. This indicator will be used to assess the outcome of developmental efforts by the Department to encourage export readiness in the agri-food industry, as well as various other activities that support adding value to our agri-products in order to take advantage of international trade. It excludes processed potato products because the best benchmark for the Department's activities is what it does to assist small and medium sized businesses.

TARGET:

To increase the value of agri-food products, excluding processed potato products, being exported by 20% by the year 2000. The total agri-food exports for the 1995 baseline year were \$250.1 million, but 43.8% of this is processed potato products. Total exports of other items was \$140.5 million in 1995.

SOURCES OF INFORMATION:

Market and Industry Services Branch - Agriculture and Agri-Food Canada.
New Brunswick Exports, Statistics Canada.

OBJECTIF 3 :

Augmenter les recettes monétaires totales du secteur agricole dans la province.

INDICATEUR :

Le gain en pourcentage des recettes monétaires agricoles. L'indicateur servira à mesurer les efforts entrepris par le ministère pour accroître les activités agricoles relativement aux porcs, aux bovins, aux pommes de terre et aux diverses cultures horticoles.

BUT VISÉ :

Augmenter de 11 % les recettes monétaires agricoles d'ici 1999. Le chiffre de base de 1995 est de 294 millions de dollars.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Guide des Statistiques agricoles du Nouveau-Brunswick.

OBJECTIF 4 :

Accroître les échanges commerciaux et les exportations d'agro-produits provenant du Nouveau-Brunswick.

INDICATEUR :

L'accroissement des échanges commerciaux et des exportations d'agro-produits, excluant les produits à base de pommes de terre, contribuant à une augmentation de la valeur totale des exportations d'agro-produits provenant du Nouveau-Brunswick. L'indicateur servira à évaluer le résultat des efforts entrepris par le ministère pour préparer le secteur agro-alimentaire à exporter et favoriser les activités qui appuient la valeur ajoutée à nos agro-produits afin de profiter des échanges commerciaux internationaux. Il exclut les produits à base de pommes de terre puisque, dans le cas des activités du ministère, c'est l'aide accordée aux petites et moyennes entreprises qui constitue le meilleur repère.

BUT VISÉ :

Accroître la valeur des exportations d'agro-produits, excluant les produits à base de pommes de terre, de 20 % d'ici l'an 2000. La valeur totale des exportations d'agro-produits était de 250,1 millions de dollars en 1995, l'année de base, mais 43,8 % de ce montant représentait les produits à base de pommes de terre. La valeur totale des exportations des autres produits était de 140,5 millions de dollars en 1995.

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS :

Direction des services à l'industrie et aux marchés - Agriculture et Agro-alimentaire Canada.
Exportations du Nouveau-Brunswick, Statistique Canada.

**DEPARTMENT OF AGRICULTURE AND RURAL DEVELOPMENT /
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AMÉNAGEMENT RURAL**
PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

GOAL 5:

To bring new producers into the industry.

INDICATOR:

The number of producers attracted to the industry.

TARGET:

To add 25 new entrants to the industry by the year 2001 from the base year in 1996.

SOURCES OF INFORMATION:

2001 Agriculture Census.

NB Department of Agriculture and Rural Development Project Tracking System.

GOAL 6:

To attract offshore investment and increase the number of new farmers through participation in the government's immigration initiatives.

INDICATOR:

The number of immigrant investors establishing new farms in New Brunswick.

TARGET:

To attract 15 new immigrant investors by 2001 from the base year in 1997.

SOURCE OF INFORMATION:

NB Department of Agriculture and Rural Development Project Tracking System.

3. HUMAN RESOURCE DEVELOPMENT AND TRAINING

Initiatives in this area are an important part of NBDARD's extension activities. Human resource development and training activities in the agri-food and cottage industry sectors improve knowledge levels, increase value-added and rural business opportunities and contribute to competitiveness and long-term sustainability.

GOAL:

To assist rural entrepreneurs to create or expand their businesses in response to growth opportunities.

OBJECTIF 5 :

Attirer de nouveaux producteurs dans l'industrie.

INDICATEUR :

Le nombre de nouveaux producteurs dans l'industrie.

BUT VISÉ :

Attirer 25 nouveaux producteurs dans l'industrie d'ici l'an 2001 par rapport à l'année de base 1996.

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS :

Recensement de l'agriculture de 2001.

Système de suivi du Projet de développement du ministère de l'Agriculture et de l'Aménagement rural du Nouveau-Brunswick.

OBJECTIF 6 :

Attirer des investissements de l'étranger et accroître le nombre de nouveaux agriculteurs en participant aux programmes d'immigration du gouvernement.

INDICATEUR :

Le nombre d'immigrants-investisseurs établissant de nouvelles exploitations agricoles au Nouveau-Brunswick.

BUT VISÉ :

Attirer 15 nouveaux immigrants-investisseurs d'ici l'an 2001 par rapport à l'année de base 1997.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Système de suivi du Projet de développement du ministère de l'Agriculture et de l'Aménagement rural du Nouveau-Brunswick.

3. DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION

Les projets dans ce secteur représentent un élément important des activités de vulgarisation du ministère de l'Agriculture et de l'Aménagement rural du Nouveau-Brunswick. Les activités reliées au développement des ressources humaines et à la formation dans les secteurs de l'agro-alimentaire et de l'industrie artisanale contribuent à une amélioration des connaissances, à un plus grand ajout de valeur et à une augmentation des occasions d'affaires dans les régions rurales, en plus de favoriser la concurrence et la durabilité à long terme.

OBJECTIF :

Aider les entrepreneurs dans les régions rurales à lancer des entreprises ou réaliser des projets d'expansion pour profiter de possibilités de croissance.

**DEPARTMENT OF AGRICULTURE AND RURAL DEVELOPMENT /
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AMÉNAGEMENT RURAL**
PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

INDICATOR:

The increase in the number of people employed in rural New Brunswick.

TARGET:

To create 1000 jobs in rural New Brunswick by the year 2000.

SOURCES OF INFORMATION:

NB Department of Agriculture and Rural Development Project Tracking System.

Statistics Canada Labour Force Statistics.

Human Resources Development Canada Employment Insurance Statistics.

INDICATEUR :

L'augmentation du nombre de personnes employées dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick.

BUT VISÉ :

Créer 1 000 emplois dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick d'ici l'an 2000.

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS :

Système de suivi du Projet de développement du ministère de l'Agriculture et de l'Aménagement rural du Nouveau-Brunswick.

Statistiques de la population active de Statistique Canada.

Statistiques de l'assurance-emploi de Développement des ressources humaines Canada.

**DEPARTMENT OF ECONOMIC DEVELOPMENT, TOURISM AND CULTURE /
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DU TOURISME ET DE LA CULTURE**
PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

1. JOBS

Advisory and financial assistance may be provided to private sector businesses, associations, research organizations and entrepreneurs for the creation and maintenance of jobs in New Brunswick.

GOAL:

To stimulate and maintain sustainable growth in employment for the well being of the people of New Brunswick.

INDICATOR:

The number of year-equivalent net new jobs created and maintained as stimulated by assistance through the Department of Economic Development, Tourism and Culture.

TARGET:

To stimulate the creation of 16,000 year-equivalent net new jobs and maintain 12,000 jobs in New Brunswick from 1996-1997 to 1999-2000 through direct assistance to businesses, associations, research organizations and entrepreneurs. As of March 31, 1998, 8,085 year-equivalent net new jobs had been created.

SOURCES OF INFORMATION:

Department of Economic Development, Tourism and Culture:

- company surveys
- company monitoring through financial statements and site visits

2. WEALTH (INCOME)

Advisory and financial assistance may be provided to private sector businesses, associations, research organizations and entrepreneurs for the growth of wealth (income) in New Brunswick.

GOAL:

To stimulate and maintain sustainable growth in wealth (income) for the well being of the people of New Brunswick.

INDICATOR:

The increase in the wealth (income) creation in New Brunswick as stimulated by assistance through the Department of Economic Development, Tourism and Culture.

TARGET:

To stimulate the increase of the wealth (income) creation by \$400,000,000 from 1996-1997 to 1999-2000 through direct assistance to businesses, associations, research organizations and entrepreneurs. As of March 31, 1998, \$202,125,000 had been generated.

1. EMPLOIS

Des conseils et une aide financière peuvent être offerts aux entreprises du secteur privé, aux associations, aux organismes de recherche et aux particuliers pour créer et maintenir des emplois au Nouveau-Brunswick.

OBJECTIF :

Stimuler et maintenir une croissance durable au niveau des emplois pour le bien-être des citoyens du Nouveau-Brunswick.

INDICATEUR :

Le nombre net d'emplois-ETP créés ou maintenus grâce à l'aide accordée par le ministère du Développement économique, du Tourisme et de la Culture.

BUT VISÉ :

Stimuler la création d'un nombre net de 16 000 emplois-ETP et maintenir 12 000 emplois de 1996-1997 à 1999-2000 en accordant une aide financière directe aux entreprises, aux associations, aux organismes de recherche et aux particuliers. En date du 31 mars 1998, un nombre net de 8 085 emplois-ETP avaient été créés.

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS :

Ministère du Développement économique, du Tourisme et de la Culture :

- enquêtes sur les entreprises
- vérification des entreprises par l'entremise des états financiers et de visites sur les lieux

2. RICHESSES (REVENU)

Des conseils et une aide financière peuvent être offerts aux entreprises du secteur privé, aux associations, aux organismes de recherche et aux particuliers au Nouveau-Brunswick pour augmenter les richesses (le revenu) au Nouveau-Brunswick.

OBJECTIF :

Stimuler et maintenir une croissance durable au niveau des richesses (revenu) pour le bien-être des citoyens du Nouveau-Brunswick.

INDICATEUR :

L'augmentation des richesses (revenu) créées au Nouveau-Brunswick grâce à l'aide accordée par le ministère du Développement économique, du Tourisme et de la Culture.

BUT VISÉ :

Contribuer à une augmentation de 400 000 000 \$ des richesses (revenu) créées de 1996-1997 à 1999-2000 en accordant une aide financière directe aux entreprises du secteur privé, aux associations, aux organismes de recherche et aux particuliers. En date du 31 mars 1998, 202 125 000 \$ avaient été générés.

**DEPARTMENT OF ECONOMIC DEVELOPMENT, TOURISM AND CULTURE /
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DU TOURISME ET DE LA CULTURE**
PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

SOURCES OF INFORMATION:

Department of Economic Development, Tourism and Culture

- company surveys
- company monitoring through financial statements and site visits
- economic/mathematical models with calculations based on salary levels

3. SMALL BUSINESS

Advisory and financial assistance may be provided for the growth of small businesses in New Brunswick.

GOAL:

To stimulate sustainable growth of small businesses in New Brunswick.

INDICATOR 1:

The number of year-equivalent net new jobs created within small businesses in New Brunswick through assistance from the Small Entrepreneur Capital Assistance Program (SECAP). This is one component of the total jobs created as cited above under the heading "Jobs".

TARGET:

To stimulate the increase of 1,100 year-equivalent net new jobs within small businesses in New Brunswick from 1996-1997 to 1999-2000 through assistance from SECAP. As of March 31, 1998, 523 year-equivalent net new jobs had been created.

SOURCES OF INFORMATION:

Department of Economic Development, Tourism and Culture

- company surveys
- company monitoring through financial statements and site visits

INDICATOR 2:

The number of export-oriented small businesses New Brunswick.

TARGET:

To stimulate the increase of 100 export-oriented small businesses in New Brunswick from 1996-1997 to 1999-2000. As of March 31, 1998, 53 businesses had been created.

SOURCES OF INFORMATION:

Department of Economic Development, Tourism and Culture

- company surveys
- company monitoring through financial statements and site visits

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS :

Ministère du Développement économique, du Tourisme et de la Culture

- enquêtes sur les entreprises
- vérification des entreprises par l'entremise des états financiers et de visites sur les lieux
- modèles économiques/mathématiques avec des calculs basés sur les niveaux de salaire

3. PETITES ENTREPRISES

Des conseils et une aide financière peuvent être offerts pour favoriser la croissance des petites entreprises au Nouveau-Brunswick.

OBJECTIF :

Stimuler et maintenir une croissance durable au niveau des petites entreprises du Nouveau-Brunswick.

INDICATEUR 1 :

Le nombre net d'emplois-ETP créés au sein des petites entreprises du Nouveau-Brunswick grâce à l'aide accordée par le Programme d'avance de capitaux aux petites entreprises (PACPE). Il s'agit d'un élément du total des emplois créés, comme il est indiqué plus haut sous la rubrique « Emplois ».

BUT VISÉ :

Stimuler la création d'un nombre net de 1 100 emplois-ETP au sein des petites entreprises du Nouveau-Brunswick de 1996-1997 à 1999-2000 grâce à l'aide accordée par le PACPE. En date du 31 mars 1998, un nombre net de 523 emplois-ETP avaient été créés.

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS :

Ministère du Développement économique, du Tourisme et de la Culture

- enquêtes sur les entreprises
- vérification des entreprises par l'entremise des états financiers et de visites sur les lieux

INDICATEUR 2 :

Le nombre de petites entreprises orientées vers l'exportation au Nouveau-Brunswick

BUT VISÉ :

Stimuler la création de 100 petites entreprises orientées vers l'exportation au Nouveau-Brunswick de 1996-1997 à 1999-2000. En date du 31 mars 1998, 53 entreprises avaient été créées.

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS :

Ministère du Développement économique, du Tourisme et de la Culture

- enquêtes sur les entreprises
- vérification des entreprises par l'entremise des états financiers et de visites sur les lieux

**DEPARTMENT OF ECONOMIC DEVELOPMENT, TOURISM AND CULTURE /
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DU TOURISME ET DE LA CULTURE**
PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

4. INFORMATION HIGHWAY

GOAL:

To optimize the economic and social benefits for the people of New Brunswick through efficient utilization of information technologies.

INDICATOR 1:

The number of year-equivalent net new jobs created within information technology companies. This is one component of the total jobs created as cited above under the heading "Jobs".

TARGET:

To stimulate the creation of 4,000 year-equivalent net new jobs from 1996-1997 to 1999-2000 within information technology companies. As of March 31, 1998, 653 year-equivalent net new jobs had been created.

SOURCES OF INFORMATION:

- Department of Economic Development, Tourism and Culture surveys
- New Brunswick Information Technology Alliance registry

INDICATOR 2:

The number of new information technology companies created.

TARGET:

To stimulate the creation of 90 new information technology companies from 1996-1997 to 1999-2000. As of March 31, 1998, 72 new information technology companies had been created.

SOURCES OF INFORMATION:

- Department of Economic Development, Tourism and Culture surveys
- New Brunswick Information Technology Alliance registry

INDICATOR 3:

The number of visitors using community access sites.

TARGET:

To stimulate 250,000 visitors to use the community access sites from 1996-1997 to 1999-2000. As of March 31, 1998, 119,000 visitors have used the community access sites.

SOURCES OF INFORMATION:

- Connect NB registry
- Community Access site records.

4. AUTOROUTE ÉLECTRONIQUE DE L'INFORMATION

OBJECTIF :

Optimiser les avantages socio-économiques pour les citoyens du Nouveau-Brunswick grâce à une utilisation efficace des technologies de l'information.

INDICATEUR 1 :

Le nombre net d'emplois-ETP créés au sein des entreprises de technologie de l'information. Il s'agit d'un élément du total des emplois créés, comme il est indiqué plus haut sous la rubrique « Emplois ».

BUT VISÉ :

Stimuler la création d'un nombre net de 4 000 emplois-ETP de 1996-1997 à 1999-2000 au sein des entreprises de technologie de l'information. En date du 31 mars 1998, 653 emplois-ETP avaient été créés.

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS :

- enquêtes du ministère du Développement économique, du Tourisme et de la Culture
- registre de l'Alliance de la technologie de l'information du Nouveau-Brunswick

INDICATEUR 2:

Le nombre de nouvelles entreprises de technologie de l'information créées

BUT VISÉ :

Stimuler la création de 90 entreprises de technologie de l'information de 1996-1997 à 1999-2000. En date du 31 mars 1998, 72 entreprises de technologie de l'information avaient été créées.

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS :

- enquêtes du ministère du Développement économique, du Tourisme et de la Culture
- registre de l'Alliance de la technologie de l'information du Nouveau-Brunswick

INDICATEUR 3 :

Le nombre de visiteurs qui utilisent les centres d'accès communautaires.

BUT VISÉ :

Encourager 250 000 visiteurs à utiliser les centres d'accès communautaires de 1996-1997 à 1999-2000. En date du 31 mars 1998, 119 000 visiteurs avaient utilisé les centres d'accès communautaires.

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS :

- registre de NB Branché
- dossiers des centres d'accès communautaires

**DEPARTMENT OF ECONOMIC DEVELOPMENT, TOURISM AND CULTURE /
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DU TOURISME ET DE LA CULTURE**
PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

5. TOURISM AND CULTURE

GOAL 1: (Tourism)

To develop the tourist industry such that related jobs and revenues are increased.

INDICATOR 1:

The number of year-equivalent net new jobs created by the Tourism sector. This is one component of the total jobs cited above under the heading "Jobs".

TARGET:

To increase year equivalent net new jobs in the Tourism sector by 1,600 from 1996-1997 to 1999-2000. As of March 31, 1998, 503 year-equivalent net new jobs had been created.

SOURCES OF INFORMATION:

- Statistics Canada Employment Surveys
- Surveys

INDICATOR 2:

Tourism revenues.

TARGET:

To increase tourism revenues to \$930 million dollars in the year 2000. Baseline Tourism revenues for 1996-1997 was \$705 million.

SOURCES OF INFORMATION:

- Statistics Canada:
 - Tourism spending
- Department of Economic Development, Tourism and Culture
 - Occupancy rates
 - Inquiry rates
 - Tourist information centre visitation
 - Attraction attendance
 - Motorcoach statistics
 - Surveys

GOAL 2: (Culture)

To develop and preserve New Brunswick's distinct culture and foster artistic creativity.

INDICATOR 1:

The total number of municipalities designating a Heritage Preservation Area is a measure of the effectiveness of heritage programs in New Brunswick.

TARGET:

To increase the number of municipalities designating Heritage Preservation Areas to 12 by March 31, 2000. Baseline is 4 municipalities in 1995.

5. TOURISME ET CULTURE

OBJECTIF 1 : (tourisme)

Développer l'industrie touristique de manière à en augmenter les emplois et les revenus.

INDICATEUR 1 :

Le nombre net d'emplois-ETP créés par l'industrie touristique. Il s'agit d'un élément du total des emplois créés, comme il est indiqué plus haut sous la rubrique « Emplois ».

BUT VISÉ :

Augmenter le nombre d'emplois-ETP dans l'industrie touristique de 1 600, de 1996-1997 à 1999-2000. En date du 31 mars 1998, 503 emplois-ETP avaient été créés.

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS :

- enquêtes sur l'emploi de Statistique Canada
- enquêtes sur l'industrie

INDICATEUR 2 :

Les recettes touristiques.

BUT VISÉ :

Augmenter les recettes touristiques à 930 millions de dollars en 2000. Les recettes touristiques pour 1996-1997 se chiffraient à 705 millions de dollars.

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS :

- Statistique Canada :
 - dépenses touristiques
- ministère du Développement économique, du Tourisme et de la Culture
 - taux d'occupation
 - taux de demandes de renseignements
 - visites aux centres d'information touristique
 - visite des attractions
 - statistiques sur les autocars
 - enquêtes

OBJECTIF 2 : (culture)

Développer et préserver la culture distincte du Nouveau-Brunswick et favoriser la créativité artistique.

INDICATEUR 1 :

Le nombre total de municipalités désignant une aire de préservation du patrimoine constitue une mesure de l'efficacité des programmes axés sur le patrimoine au Nouveau-Brunswick.

BUT VISÉ :

Augmenter le nombre de municipalités désignant une aire de préservation du patrimoine à 12 d'ici le 31 mars 2000. Le nombre était de 4 municipalités en 1995.

**DEPARTMENT OF ECONOMIC DEVELOPMENT, TOURISM AND CULTURE /
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DU TOURISME ET DE LA CULTURE**
PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

SOURCE OF INFORMATION:

- Economic Development, Tourism and Culture data.

INDICATOR 2:

The number of annual visitors to both Kings Landing Historical Settlement and Le Village historique acadien.

TARGET:

To increase attendance at the two historical settlements by 2% annually until March 31, 2000. Baseline is 149, 519 visitors in 1996.

SOURCE OF INFORMATION:

- Economic Development, Tourism and Culture data.

INDICATOR 3:

The number of films produced and developed is a measure of effectiveness of Film NB.

TARGET:

To support the development of 75 films, including 5 feature films and 25 television projects, and create 500 direct person-years of employment by the year 2001.

SOURCE OF INFORMATION:

- Film NB data.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

- données du ministère du Développement économique, du Tourisme et de la Culture.

INDICATEUR 2 :

Le nombre de visiteurs annuels au Village historique de Kings Landing et au Village historique acadien.

BUT VISÉ :

Augmenter de 2 % le nombre annuel de visiteurs aux deux villages historiques jusqu'au 31 mars 2000. Le nombre était de 149 519 en 1996.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

- données du ministère du Développement économique du Tourisme et de la Culture.

INDICATEUR 3 :

Le nombre de films produits et développés constitue une mesure de l'efficacité de Film NB.

BUT VISÉ :

Appuyer le développement de 75 films, dont 5 longs métrages et 25 projets pour la télévision, et créer directement 500 équivalents d'années-personnes d'ici l'an 2001.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

- données de Film NB.

DEPARTMENT OF EDUCATION / MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

1. PUBLIC EDUCATION

To have each student develop the attributes needed to be a life long learner, to achieve personal fulfillment and to contribute to a productive, just and democratic society.

GOAL 1:

To increase the proportion of New Brunswick students who attain graduation.

INDICATOR:

Graduation rate - probability that a student now in school will graduate.

TARGET:

To increase the graduation rate to 86% by 1998-1999, toward the goal of reaching 90% by 2000-2001. Baseline data, for the 1993-1994 school year is 84%.

HISTORICAL DATA:

Year / Année	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Graduation Rate / Taux d'obtention du diplôme	84%	84%	85%	85%

SOURCE OF INFORMATION:

Information on the number of graduates by age for each school year is gathered at each New Brunswick high school and compiled by the Department of Education. Information relating to population by age is produced by Statistics Canada.

GOAL 2:

To ensure that New Brunswick students graduate with acceptable levels of literacy and numeracy.

INDICATOR 1:

Language Arts achievement results - School Achievement Indicators Program (SAIP).

1. ÉDUCATION PUBLIQUE

L'éducation publique au Nouveau-Brunswick a pour mission de guider les élèves vers l'acquisition des qualités requises pour apprendre à apprendre afin de se réaliser pleinement et de contribuer à une société changeante, productive et démocratique.

OBJECTIF 1 :

Augmenter la proportion des élèves du Nouveau-Brunswick qui obtiennent leur diplôme.

INDICATEUR :

Taux d'obtention du diplôme - probabilité qu'un élève fréquentant maintenant l'école obtiendra son diplôme.

BUT VISÉ :

Faire passer le taux d'élèves qui obtiennent leur diplôme à 86 % d'ici 1998-1999, en vue d'atteindre l'objectif fixé à 90 % d'ici 2000-2001. Le taux de base pour l'année scolaire 1993-1994 est de 84 %.

DONNÉES HISTORIQUES :

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Le ministère de l'Éducation fait la collecte et la compilation de données sur le nombre de diplômés par âge pour chaque année scolaire, dans chaque école secondaire du Nouveau-Brunswick. Les données concernant la population par âge sont produites par Statistique Canada.

OBJECTIF 2 :

Veiller à ce que les élèves du Nouveau-Brunswick obtiennent leur diplôme avec un niveau de compétence acceptable en écriture, en lecture et en calcul.

INDICATEUR 1 :

Résultats en langue maternelle - Programme d'indicateurs du rendement scolaire (PIRS).

DEPARTMENT OF EDUCATION / MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

TARGET:

To increase, the percentage of 13 and 16 year old students achieving at acceptable levels of performance, defined as Level 3 or above (for 16 year olds) and defined as Level 2 or above (for 13 year olds), on the SAIP reading and writing examinations by 2003, as indicated in the following table.

BUT VISÉ :

D'ici 2003, accroître aux taux indiqués dans le tableau ci-dessous le pourcentage des élèves de 13 ans et de 16 ans qui atteignent des niveaux de rendement acceptables, définis comme le niveau 3 ou plus (pour ceux de 16 ans) et comme le niveau 2 ou plus (pour ceux de 13 ans), aux examens de lecture et de rédaction administrés dans le cadre du PIRS.

Sector/Secteur	Age	READING/LECTURE		WRITING/PRODUCTION ÉCRITE	
		Baseline/De Base (1994)	Target/But visé (2003)	Baseline/De Base (1994)	Target/But visé (2003)
English / Anglais	13	75%	80%	93%	95%
French / Français	13	66%	80%	74%	95%
English / Anglais	16	69%	75%	82%	85%
French / Français	16	60%	75%	53%	85%

SOURCE OF INFORMATION:

The information to support this indicator is produced through the Council of Ministers of Education of Canada's School Achievement Indicators Program (SAIP). The information for each SAIP examination is published in report form in the fall following administration of the examination. Results for the 1998 SAIP Language Arts examinations are anticipated to be available in late 1998 or early 1999.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

L'information à l'appui de cet indicateur est produite par l'entremise du Programme d'indicateurs du rendement scolaire (PIRS) du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada. L'information concernant chaque examen du PIRS est publiée sous forme de rapport à l'automne, après l'administration de l'examen. Les résultats des examens de discipline linguistique du PIRS pour 1998 devraient être disponibles à la fin de 1998 ou au début de 1999.

INDICATOR 2:

Mathematics achievement results - School Achievement Indicators Program (SAIP).

INDICATEUR 2 :

Résultats en mathématiques - Programme d'indicateurs du rendement scolaire (PIRS).

TARGET:

To increase the percentage of 13 and 16 year old students achieving at acceptable levels of performance, defined as Level 3 or above, (for 16 year olds) and defined as Level 2 or above (for 13 year olds), on the SAIP mathematics examinations by 2003, as identified in the following table.

BUT VISÉ :

D'ici 2003, accroître aux taux indiqués dans le tableau ci-dessous le pourcentage des élèves de 13 ans et de 16 ans qui atteignent des niveaux de rendement acceptables définis comme le niveau 3 ou plus (pour ceux de 16 ans) et comme le niveau 2 ou plus (pour ceux de 13 ans), aux examens de mathématiques administrés dans le cadre du PIRS.

Sector/Secteur	Age	Content / Contenu			Problem-Solving / Résolution des problèmes		
		Baseline / De base (1993)	Results / Résultats (1997)	Target / But visé (2003)	Baseline / De base (1993)	Results / Résultats (1997)	Target / But visé (2003)
English / Anglais	13	60%	55%	65%	46%	47%	55%
French / Français	13	66%	63%	65%	42%	53%	55%
English / Anglais	16	53%	47%	65%	18%	34%	40%
French / Français	16	60%	63%	65%	16%	37%	40%

DEPARTMENT OF EDUCATION / MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

SOURCE OF INFORMATION:

The information to support this indicator is produced through the Council of Ministers of Education of Canada's School Achievement Indicators Program (SAIP). The information for each SAIP examination is published in report form in the fall following administration of the examination.

GOAL 3:

To ensure that New Brunswick students graduate with acceptable levels of understanding of science concepts and with acceptable science inquiry skills.

INDICATOR:

Science achievement results - School Achievement Indicators Program (SAIP).

TARGET:

To increase the percentage of 13 and 16 year old students achieving at acceptable levels of performance, defined as Level 3 or above (for 16 year olds) and defined as Level 2 or above (for 13 year olds), on the SAIP science examinations by 2003, as indicated in the following table.

Sector / Secteur	Age	Baseline / De base 1996	Target / But visé 2003
English / Anglais	13	71%	75%
French / Français	13	60%	75%
English / Anglais	16	70%	75%
French / Français	16	58%	75%

Students across Canada will write the SAIP science examination in spring 1999. It is anticipated that the examination results will be available in late 1999.

SOURCE OF INFORMATION:

The information to support this indicator is produced through the Council of Ministers of Education of Canada's School Achievement Indicators Program (SAIP). The information for each SAIP examination is published in report form in the fall following administration of the examination.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

L'information à l'appui de cet indicateur est produite par l'entremise du Programme d'indicateurs du rendement scolaire (PIRS) du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada. L'information pour chaque examen du PIRS est publiée sous forme de rapport à l'automne après l'administration de l'examen.

OBJECTIF 3 :

Veiller à ce que les élèves du Nouveau-Brunswick obtiennent leur diplôme avec des niveaux de compréhension acceptables des concepts scientifiques et des techniques de recherche scientifique acceptables.

INDICATEUR :

Résultats en sciences - Programme d'indicateurs du rendement scolaire (PIRS).

BUT VISÉ :

D'ici 2003, accroître aux taux indiqués dans le tableau ci-dessous le pourcentage des élèves de 13 ans et de 16 ans qui atteignent des niveaux de rendement acceptables définis comme le niveau 3 ou plus (pour ceux de 16 ans) et comme le niveau 2 ou plus (pour ceux de 13 ans) à l'évaluation écrite en sciences dans le cadre du PIRS.

Les élèves au Canada subiront l'examen en sciences dans le cadre du PIRS au printemps 1999. Les résultats devraient être disponibles à la fin de 1999.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

L'information à l'appui de cet indicateur est produite par l'entremise du Programme d'indicateurs du rendement scolaire (PIRS) du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada. L'information pour chaque examen PIRS est publiée sous forme de rapport à l'automne, après l'administration de l'examen.

DEPARTMENT OF EDUCATION / MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

GOAL 4:

To integrate information and communication technology into the public education program so as to support different learning styles, to promote literacy, problem solving and critical thinking, and to ensure that each New Brunswick student graduates with the basic knowledge, skills and attributes to use information and communication technologies.

As of June 1997, all New Brunswick high school students are required to achieve a basic level of computer literacy in order to graduate.

INDICATOR:

To reach the stated goal, it is necessary that students and educators have access to current, fully functioning information and communication technologies. The pupil/computer ratio is one indicator of the level of such access, and will be measured as follows:

Pupil/Computer Ratio - The ratio of the number of pupils enrolled in New Brunswick public schools to the number of computers available for use in schools by pupils. In order to attach a quality standard to the computers counted for the purpose of this ratio, a computer will be included in the ratio if it can be classified as "World Wide Web (WWW) ready".

TARGET:

To maintain the pupil/computer ratio at 10 pupils per WWW-ready computer by June 30, 1999. Baseline data, as of May 1996, is 20.3 pupils per WWW-ready computer.

SOURCE OF INFORMATION:

Information regarding the number of computer units to pupils in New Brunswick schools is collected by the Information Services Branch of the Department of Education. Information regarding pupil enrolment is collected by the schools and compiled by the Department of Education.

OBJECTIF 4 :

Intégrer les technologies de l'information et de la communication dans le programme d'instruction publique à l'appui des différentes activités d'apprentissage visant à promouvoir l'alphabétisation, la résolution de problèmes, la pensée critique, et à assurer que chaque diplômé du secondaire au Nouveau-Brunswick ait les connaissances, les habiletés et les qualités de base pour utiliser les technologies de l'information et de la communication.

À compter de juin 1997, tous les élèves du secondaire au Nouveau-Brunswick doivent avoir atteint un niveau de compétence de base en informatique pour obtenir leur diplôme.

INDICATEUR :

Pour atteindre l'objectif fixé, il faut que les élèves et les éducateurs aient accès à des technologies d'information et de communication qui soient courantes et pleinement fonctionnelles. Le rapport élève-ordinateur est l'indicateur d'un tel accès et il sera mesuré de la façon suivante :

Rapport élève-ordinateur - Le rapport du nombre d'élèves inscrits dans les écoles publiques au Nouveau-Brunswick et du nombre d'ordinateurs dans les écoles auxquels les élèves ont accès. Afin d'associer une norme de qualité au nombre d'ordinateurs pouvant servir à calculer ce rapport, l'ordinateur doit être compatible au Web pour être pris en considération.

BUT VISÉ :

D'ici le 30 juin 1999, maintenir le rapport élève-ordinateur à 10 élèves par ordinateur compatible au Web. Les données de base de mai 1996 sont un rapport de 20,3 élèves par ordinateur relié au Web.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

L'information au sujet du nombre d'ordinateurs disponibles pour les élèves au Nouveau-Brunswick est recueillie par la Direction des services de soutien informatique du ministère de l'Éducation. L'information au sujet des inscriptions d'élèves est recueillie par les écoles et compilée par le ministère de l'Éducation.

DEPARTMENT OF EDUCATION / MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

GOAL 5:

To expand the Youth Apprenticeship Program/Programme d'orientation à la carrière (YAP/POC) in order to make its benefits available to a broader range of students.

INDICATORS:

- Phase 1 enrolment - the number of students that are enrolled in the first year (Phase 1) of the YAP/POC in a given year.
- Rate of completion - the percentage of students that successfully complete the three year YAP/POC. This rate is calculated by dividing the number of YAP/POC graduates by the number of students enrolled in Phase 1 three years earlier.

HISTORICAL DATA:

Between its inception in 1993-1994 and 1995-1996, the number of pupils enrolled in Phase 1 of the YAP/POC increased each year, after which time it has remained fairly stable. Rate of completion has increased annually. Enrolment and completion data over the life of the YAP/POC is as follows:

Intake Year / Première année	Enrolment / Inscriptions	Completion Year / Année d'achèvement	Number of Completions / Nombre de finissants	Rate of Completion / Taux d'achèvement
1993-94	27	1995-96	13	48%
1994-95	57	1996-97	36	63%
1995-96	215	1997-98	158	73%
1996-97	219	1998-99	163	74%
1997-98	197	1999-00	NA/S.O.	NA/S.O.
1998-99	206	2000-01	NA/S.O.	NA/S.O.

TARGETS:

- To increase Phase 1 enrolment by 25% between 1997-1998 and 2000-2001, such that 250 students will be enrolled in Phase 1 in 2000-2001.
- To increase the rate of completion for the YAP/POC such that 80% of the students beginning the program in 1998-1999 graduate from the program in 2000-2001.

SOURCE OF INFORMATION:

Information on the number of students enrolled in each phase of the YAP/POC, and the number of students completing the YAP/POC is compiled by the Department of Education.

OBJECTIF 5 :

Étendre le Programme d'orientation à la carrière/Youth Apprenticeship Program (POC/YAC) de manière qu'un plus large éventail d'élèves puissent en profiter.

INDICATEURS :

- Inscriptions à la première phase - le nombre d'élèves qui sont inscrits à la première année (première phase) du POC/YAC dans une année donnée.
- Taux d'achèvement - le pourcentage d'élèves qui ont achevé le POC/YAC de trois ans. Ce taux est calculé en divisant le nombre de finissants du POC/YAC par le nombre d'inscriptions à la première phase il y a trois ans.

DONNÉES HISTORIQUES :

Entre l'établissement du programme en 1993-1994 et 1995-1996, le nombre d'élèves inscrits à la première phase a augmenté chaque année pour ensuite demeurer relativement stable. Le taux d'achèvement a augmenté chaque année. Voici les données sur les inscriptions et l'achèvement depuis l'établissement du programme :

BUTS VISÉS :

- Accroître le nombre d'inscriptions à la première phase de 25 % entre 1997-1998 et 2000-2001, de manière que 250 élèves seront inscrits à la première phase en 2000-2001.
- Accroître le taux d'achèvement du POC/YAP de manière que 80 % des élèves inscrits en 1998-1999 terminent le programme en 2000-2001.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

L'information au sujet du nombre d'élèves inscrits à chaque phase du POC/YAC et du nombre d'élèves achevant le programme est compilée par le ministère de l'Éducation.

DEPARTMENT OF EDUCATION / MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

2. SELF-SUFFICIENCY

To provide each New Brunswicker with the opportunity to achieve self-sufficiency through life long learning and employment programming.

GOAL 1:

To increase self-sufficiency through life long learning.

INDICATORS:

The literacy skills and knowledge of New Brunswick adults.

- Percentage of learners in New Brunswick's non-formal, second chance learning system (e.g. CASP's and CREW's) who achieve at least a grade 6 competency in:
 - (a) mathematics
 - (b) language

- Percentage of learners in New Brunswick's non-formal, second chance learning system (e.g. CASP's and CREW's) who achieve at least a grade 9 competency in:
 - (a) mathematics
 - (b) language

TARGET:

1998-1999 will be a baseline year to establish targets.

SOURCE OF INFORMATION:

Departmental data: CASP and CREW learner records.

Performance measurement goals 2 through 6 below represent the adjusted set of indicators for the NBCC-SOA.

GOAL 2:

To increase the number of seats for NBCC Regular Training Programs.

INDICATOR:

Number of additional seats in NBCC Regular Training Programs.

2. AUTONOMIE

Permettre à chaque Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoise d'atteindre l'autonomie par la formation continue et les programmes d'emploi.

OBJECTIF 1 :

Favoriser l'autonomie par la formation continue.

INDICATEURS :

Les habiletés et les connaissances de base des adultes au Nouveau-Brunswick.

- Pourcentage d'apprenants dans le système d'apprentissage non formel de deuxième chance au Nouveau-Brunswick (p. ex., les PCRS et les MCRE-NB) qui atteignent au moins un niveau de compétence de la sixième année en :
 - (a) mathématiques
 - (b) langue

- Pourcentage d'apprenants au Nouveau-Brunswick dans le système d'apprentissage non formel de deuxième chance au Nouveau-Brunswick (p. ex., les PCRS et les MCRE-NB) qui atteignent au moins un niveau de compétence de la neuvième année en :
 - (a) mathématiques
 - (b) langue

BUT VISÉ :

Pour l'établissement des buts visés, 1998-1999 sera l'année de base.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Données du ministère : les relevés des apprenants des PCRS et des MCRE-NB.

Les objectifs 2 à 6 ci-dessous représentent l'ensemble des indicateurs redressés du CCNB-OSS.

OBJECTIF 2 :

Augmenter le nombre de places réservées aux programmes de formation réguliers du CCNB.

INDICATEUR :

Nombre de places additionnelles dans les programmes de formation réguliers du CCNB.

DEPARTMENT OF EDUCATION / MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

HISTORICAL DATA:

DONNÉES HISTORIQUES :

Additional training seats / Nombre de place additionnelles dans les programmes de formation

	1996-97	1997-98	1998-99	1999-2000 Target / But Visé
Seats added / Ajouts de places	356	431	153	60
Cumulative additions /Ajouts cumulatifs	356	787	940	1000
Total seats / Total de places	5,959	6,390	6,543	6603

Dated as of Fall 1998 / Données établies à l'automne 1998

TARGET:

To increase by 60 the number of regular training seats by 1999-2000 to achieve a total of 1,000 seats by the year 1999-2000.

BUT VISÉ :

Accroître de 60 le nombre de places dans les programmes de formation réguliers d'ici l'an 1999-2000 pour atteindre un nombre total de 1 000 places d'ici l'an 1999-2000.

SOURCE OF INFORMATION:

NBCC administrative data.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Données administratives du CCNB.

GOAL 3:

To maintain the student retention rate in Regular Training Programs.

OBJECTIF 3:

Maintenir le taux de rétention des apprenants inscrits aux programmes de formation réguliers.

INDICATOR:

Student retention rate in Regular Training Programs.

INDICATEUR :

Taux de rétention des apprenants aux programmes de formation réguliers.

HISTORICAL DATA:

DONNÉES HISTORIQUES :

Student Retention Rate / Taux de rétention des apprenants

	1996-97	1997-98	1998-99	1999-2000
Target / But visé	80%	81%	82%	83%
Actual / Réel	85.1%	85.3%	---	---

Dated as of Fall 1998 / Données établies à l'automne 1998

TARGET:

To maintain a student retention rate of 83% by 1999-2000.

BUT VISÉ :

Maintenir un taux de rétention des apprenants de 83 % d'ici l'an 1999-2000.

SOURCE OF INFORMATION:

NBCC Student Information System.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Système d'information sur les étudiants du CCNB.

DEPARTMENT OF EDUCATION / MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

GOAL 4:

To maintain a five-year average employment rate for graduates of Regular Training Programs.

INDICATOR:

Employment rate of graduates of NBCC Regular Training Programs.

HISTORICAL DATA:

OBJECTIF 4 :

Maintenir une moyenne de cinq ans du taux d'emploi des diplômés des programmes de formation réguliers.

INDICATEUR :

Taux d'emploi des diplômés des programmes de formation réguliers du CCNB.

DONNÉES HISTORIQUES :

Employment Rate / Taux d'emploi

Actual /Taux réel 1996-1997*	83%
---------------------------------	-----

*Survey of 1995/1996 graduates / Sondage sur le placement des diplômés de 1995-1996
Dated as of Fall 1998 / Données établies à l'automne 1998

TARGET:

To maintain a five-year average graduate employment rate of 80% by 1999-2000.

SOURCE OF INFORMATION:

NBCC Graduate Follow-up Survey.

BUT VISÉ :

Maintenir une moyenne de cinq ans du taux d'emploi des diplômés de 80 % d'ici l'an 1999-2000.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Sondage sur le placement des diplômés du CCNB.

GOAL 5:

To increase the employment rate of New Brunswick Community College Graduates in areas related to their training.

INDICATOR:

Percentage of NBCC graduates in related employment.

HISTORICAL DATA:

OBJECTIF 5:

Accroître le taux d'emploi des diplômés du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick dans les domaines liés à leur formation.

INDICATEUR :

Pourcentage des diplômés du CCNB occupant un emploi relié à leur formation.

DONNÉES HISTORIQUES :

Related Employment Rate / Taux d'emploi dans un domaine relié à la formation

Actual /Taux réel 1996-1997*	76%
---------------------------------	-----

*Survey of 1995/1996 graduates / Sondage sur le placement des diplômés de 1995-1996.
Dated as of Fall 1998. / Données établies à l'automne 1998.

TARGET:

To achieve a five-year average rate of 78%, in related employment, by the year 1999-2000, for graduates of Regular Training Programs.

SOURCE OF INFORMATION:

NBCC Graduate Follow-up Survey.

BUT VISÉ:

Atteindre une moyenne de cinq ans du taux d'emploi de 78 % dans un domaine connexe, d'ici l'an 1999-2000, des diplômés des programmes de formation réguliers.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Sondage sur le placement des diplômés du CCNB.

DEPARTMENT OF EDUCATION / MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

GOAL 6:

To maintain the number of co-op training seats for NBCC full time students.

INDICATOR:

Number of co-op training seats available for NBCC full time students.

HISTORICAL DATA:

OBJECTIF 6 :

Maintenir le nombre de places dans les programmes d'enseignement coopératif pour les apprenants à plein temps du CCNB.

INDICATEUR :

Nombre de places disponibles dans les programmes d'enseignement coopératif pour les apprenants à plein temps du CCNB.

DONNÉES HISTORIQUES :

NBCC Co-op seats / Places dans les programmes d'enseignement coopératif au CCNB

	1996-1997	1997-1998	1998-1999
Co-op seats added /Ajout de places dans les programmes d'enseignement coopératif	141	25	244
Cumulative Total /Total cumulatif	327	352	596

Dated as of Fall 1998 / Données établies à l'automne 1998

TARGET:

To maintain a minimum of 550 co-op seats available at NBCC, by 1999-2000.

SOURCE OF INFORMATION:

NBCC administrative data.

GOAL 7:

To maintain the processing time for student loan applications within 8 working days of receipt via mail and within 5 working days of receipt via the Internet.

INDICATORS:

- Processing time for student loan applications made via mail.
- Processing time for student loan applications made via the Internet.

TARGETS:

- To maintain processing time for mailed student loan application, within 8 working days of receipt.
- To maintain processing time for electronic student loan application submitted via the Internet, within 5 working days of receipt.

SOURCE OF INFORMATION:

Student Services Branch database.

BUT VISÉ :

Maintenir au moins 550 places disponibles dans les programmes d'enseignement coopératif au CCNB, d'ici l'an 1999-2000.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Données administratives du CCNB.

OBJECTIF 7 :

Maintenir le délai de traitement pour les demandes de prêt étudiant à 8 jours ouvrables de la réception par la poste et à 5 jours ouvrables de la réception par Internet.

INDICATEURS :

- Délai de traitement pour les demandes de prêt étudiant présentées par la poste.
- Délai de traitement pour les demandes de prêt étudiant présentées par Internet.

BUT VISÉS :

- Maintenir le délai de traitement pour les demandes de prêt étudiant présentées par la poste à 8 jours ouvrables de la réception.
- Maintenir le délai de traitement pour les demandes de prêt étudiant électroniques présentées par Internet à 5 jours ouvrables de la réception.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Base de données de la Direction des services aux élèves.

DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT / MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

ENVIRONMENTAL PROTECTION

The Department has targeted air, land and water as the natural elements to be protected, through remediation, sustainability and enhancement initiatives. The beneficiaries are clearly identified as the people of New Brunswick and the ecosystems of the Province, which must be supported to sustain our health and economic self-sufficiency into the future.

To effect this, the Department promotes a shared responsibility for the environment with all stakeholders, placed in the corporate context of long term sustainability. Through its leadership role, the Department has signaled its belief that all New Brunswickers have a role as stewards of our environment.

GOAL 1: Air Quality

To ensure that the quality of the Province's air resources meets or exceeds levels acceptable for the protection of human health and the environment.

New Brunswick's airsheds are occasionally subject to short-term episodes of poor air quality, either as a result of emissions from local pollution sources, or of air contaminants imported from other jurisdictions.

While we cannot control emissions in other jurisdictions, New Brunswick can limit pollution from its own sources, thereby minimizing their impact on air quality in both our province and neighbouring jurisdictions.

Regulatory programs are in place to ensure that emission sources do not cause an unacceptable decline in the quality of the air. Continuous monitoring of several air pollutants is performed at strategic locations throughout the Province, and industries reduce their contribution to the airshed by adjusting their processes when pollutant levels approach established limits.

Under the Clean Air Act, the Minister of the Environment is obliged to establish air quality objectives in consultation with the public and annually table a report in the Legislative Assembly on the success in achieving these objectives.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le ministère a établi que l'air, les terres et l'eau étaient des éléments naturels qui devaient être protégés par des mesures correctives, de viabilité et de mise en valeur. La population et les écosystèmes du Nouveau-Brunswick profiteront de cette protection, laquelle assurera notre santé et notre autosuffisance futures.

À cet effet, le ministère fait la promotion du partage des responsabilités envers l'environnement avec toutes les parties en cause et dans le contexte global de la viabilité à long terme. Par son rôle de direction, le ministère a fait valoir que toute la population de la province doit contribuer à la gestion de notre environnement.

OBJECTIF 1 : Qualité de l'air

Assurer que la qualité de l'air de la province satisfait ou dépasse des niveaux acceptables afin de protéger la santé de la population et l'environnement.

La qualité de l'air dans les bassins atmosphériques au Nouveau-Brunswick est parfois faible pendant de courtes périodes à cause des émissions provenant des sources de pollution locales ou des polluants atmosphériques provenant d'autres territoires.

Nous ne pouvons pas contrôler les émissions des autres territoires, mais nous pouvons limiter les sources de pollution locales, atténuant ainsi leur impact sur la qualité de l'air dans la province et dans les territoires avoisinants.

Des programmes de réglementation sont en place pour assurer que les sources d'émissions n'entraînent pas une baisse inacceptable de la qualité de l'air. On vérifie de façon continue les concentrations de plusieurs polluants atmosphériques à des endroits stratégiques de la province. De plus, les industries limitent l'émission de sources polluantes dans le bassin atmosphérique en modifiant leurs procédés lorsque les concentrations des polluants atteignent les limites fixées.

En vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'air*, le ministre de l'Environnement doit établir, conjointement avec le public, des objectifs relatifs à la qualité de l'air et il doit présenter annuellement un rapport à l'Assemblée législative sur la réalisation de ces objectifs.

DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT / MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

INDICATOR 1:

Ambient atmospheric sulphur dioxide concentrations in urban and industrialized areas.

TARGET:

To maintain or improve air quality indicated by sulphur dioxide concentrations measured at more than 30 sites province-wide, as compared to historical air quality data and stated air quality objectives.

INDICATOR 2:

Industrial compliance with emission limits within Approvals to Operate for Class 1 emission sources..

TARGET:

To ensure that the operators of major sources of atmospheric emissions subject to Approvals to Operate under the Clean Air Regulation, within the emission limits established under such Approvals, for various pollutants.

SOURCE OF INFORMATION:

The Department of the Environment will maintain a database on ambient levels of sulphur dioxide and other atmospheric contaminants in key urban and industrialized areas of the Province, and will present data summaries for the past five years in its Annual Report. Compliance statistics will also be provided annually for all major sources of air pollutants, in order to measure their degree of success in meeting their emission limits.

GOAL 2: Water Quality

To ensure that the quality of the Province's water resources meets established provincial standards for identified use of the resource (drinking, recreational, aquatic life, etc.).

INDICATOR 1:

To ensure acceptable quality in all watersheds used for municipal surface drinking water supplies.

TARGET:

To maintain or improve the present water quality of all 30 watersheds used for drinking water supplies.

SOURCE OF INFORMATION:

The Department of the Environment will present up to two years of water quality data (microbiology, inorganic, and organic parameters) for the 30 watersheds.

INDICATEUR 1 :

Les concentrations d'anhydride sulfureux de l'air ambiant dans les régions urbaines et industrielles.

BUT VISÉ :

Maintenir ou améliorer la qualité de l'air déterminée par les concentrations d'anhydride sulfureux mesurées à plus de 30 sites dans la province, comparativement aux données historiques sur la qualité de l'air et des objectifs fixés en matière de qualité de l'air.

INDICATEUR 2 :

Observation par les industries des limites d'émissions permises selon les certificats d'agrément de catégorie I.

BUT VISÉ :

S'assurer que les entreprises responsables d'émissions importantes respectent les limites fixées pour les différents polluants décrits dans les certificats d'agrément délivrés en vertu du règlement sur l'assainissement de l'air.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Le ministère de l'Environnement tiendra une base de données sur les niveaux d'anhydride sulfureux de l'air ambiant et d'autres polluants atmosphériques dans les principaux centres urbains et industriels de la province. Il présentera des sommaires de données pour la dernière période de cinq ans dans son rapport annuel. Des statistiques sur l'observation seront aussi fournies chaque année pour les principales sources de polluants atmosphériques afin de vérifier la mesure dans laquelle les limites d'émissions sont respectées.

OBJECTIF 2 : Qualité de l'eau

Voir à ce que la qualité de l'eau soit conforme aux normes provinciales établies selon l'utilisation qui en est faite (eaux potables, usage récréatif, vie aquatique, etc.).

INDICATEUR 1 :

Assurer la qualité de l'eau potable des bassins hydrographiques municipaux.

BUT VISÉ :

Maintenir ou améliorer la qualité de l'eau potable des 30 bassins hydrographiques.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Le ministère de l'Environnement présentera des données recueillies pendant une période de deux ans sur la qualité des eaux (à partir de paramètres microbiologiques, inorganiques et organiques) des 30 bassins hydrographiques.

DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT / MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

INDICATOR 2:

To ensure acceptable quality in all wellfields used for municipal groundwater supplies.

TARGET:

To maintain or improve on the quality of all 50 municipal wellfields used for drinking water, and complete protection designations in all 50 wellfields by 2005.

SOURCE OF INFORMATION:

The Department of the Environment will maintain a database for this purpose.

GOAL 3: Waste Management

The Department of the Environment shares in the protection of land with other departments of government and communities throughout the Province. With respect to this Department, a primary area of activity is in Solid Waste Management. In this regard, dump closures and their replacement with state-of-the-art waste management facilities have a direct impact on the protection of air, land, and water resources.

In addition, Canada and New Brunswick have adopted a goal to reduce the per-capita amount of municipal solid waste being disposed of by 50% by the year 2000 from 1988 levels. As the regional solid waste program matures, data will be reported to measure the Province's progress in achieving this goal.

INDICATOR 1:

Completion of closure studies and prescribed closure work for all old environmentally sub-standard dump sites.

TARGET:

Complete closure studies by December, 2001 and complete on-site work on the closed sites by the end of 2004.

SOURCE OF INFORMATION:

The Department of the Environment will maintain a database which indicates site location, closure plan references, and closure standards applied at each site.

INDICATEUR 2 :

Assurer une qualité acceptable dans tous les champs de captage utilisés pour l'approvisionnement en eau souterraine des municipalités.

BUT VISÉ :

Maintenir ou améliorer la qualité des 50 champs de captage municipaux utilisés pour l'eau potable et compléter les désignations de protection dans les 50 champs de captage d'ici l'an 2005.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Le ministère de l'Environnement tiendra une base de données à cette fin.

OBJECTIF 3 : Gestion des déchets

Le ministère de l'Environnement partage la responsabilité de la protection des terres avec d'autres ministères provinciaux et avec diverses localités de la province. La gestion des déchets solides est une des activités principales du ministère. À cet égard, la fermeture des dépotoirs, qui seront remplacés par des installations de gestion des déchets à la fine pointe de la technologie, touche directement à la protection de l'air, des terres et de l'eau.

De plus, le Canada et le Nouveau-Brunswick ont convenu de réduire la quantité moyenne par habitant de déchets solides municipaux traités. Par rapport au niveau de 1988, elle sera réduite de 50 % d'ici l'an 2000. À mesure qu'évoluera le programme régional de déchets solides, des données seront présentées pour mesurer l'évolution de la Province vers cet objectif.

INDICATEUR 1 :

Réaliser des études de fermeture, et les travaux requis pour la fermeture de tous les vieux dépotoirs non réglementaires sur le plan écologique.

BUT VISÉ :

Achever les études de fermeture d'ici décembre 2001, et terminer les travaux sur les lieux, après la fermeture des dépotoirs, d'ici la fin de 2004.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Le ministère de l'Environnement tiendra une base de données où seront indiqués l'emplacement du dépotoir, les références liées aux plans de fermeture et les normes de fermeture applicables à chaque emplacement.

DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT / MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

INDICATOR 2:

The rate of reduction in the amount of municipal solid waste generated and disposed of in New Brunswick.

TARGET:

To reduce the amount of municipal solid waste generated and disposed of in New Brunswick, from an estimated 0.86 metric tonnes per-capita in 1988 to a targeted 0.43 metric tonnes per capita in 2000.

SOURCE OF INFORMATION:

Information in 1988 was a compilation of actual data and waste audits throughout the province. With the establishment of engineered landfill sites, information will be gathered at these facilities for reporting purposes.

INDICATEUR 2 :

Le taux de réduction des déchets solides municipaux produits et éliminés au Nouveau-Brunswick.

BUT VISÉ :

Réduire la quantité de déchets solides produite et éliminée au Nouveau-Brunswick pour la faire passer de 0,86 tonne métrique par habitant en 1988 à 0,43 tonne métrique en l'an 2000.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

L'information de 1988 était une compilation de données de l'époque et de vérifications des déchets dans la province. La construction de sites de décharge à écran d'étanchéité artificiel permettra de recueillir des renseignements pour l'établissement de rapports.

DEPARTMENT OF FINANCE / MINISTÈRE DES FINANCES

PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

1. FINANCIAL MANAGEMENT

Management of government finances is concerned with:

- budgeting, allocating and analyzing of expenditures;
- revenue and taxation policies and measures;
- borrowing and investing of funds; and
- developing, implementing, and monitoring policies, such as the fiscal plans, to ensure financial strength and stability in the future.

GOAL 1:

To produce an overall budgetary balance and reduction in net debt for the four year period 1996-1997 to 1999-2000.

INDICATOR:

Budgetary surplus over four year period.

1. GESTION FINANCIÈRE

La gestion des finances publiques comporte les éléments suivants :

- la budgétisation, l'allocation et l'analyse des dépenses;
- les politiques et les mesures concernant les recettes et l'imposition;
- les emprunts et les placements de fonds;
- l'élaboration, la mise en oeuvre et le contrôle des politiques, comme le plan financier, pour assurer la solidité et la stabilité des finances dans l'avenir.

OBJECTIF 1 :

Produire un équilibre budgétaire général et réduire la dette nette pour la période de quatre ans de 1996-1997 à 1999-2000.

INDICATEUR :

Excédent budgétaire sur une période de quatre ans.

Four Year Fiscal Plan 1996-1997 to 1999-2000 /Plan financier quadriennal 1996-1997 à 1999-2000
 (\$ millions) / (millions de dollars)

	<u>1996-1997</u>	<u>1997-1998</u>	Revised/ Prévisions révisées <u>1998-1999</u>	Budget/ Prévisions budgétaires <u>1999-2000</u>
Revenues / Recettes	4,470.5	4,459.4	4,549.7	4,657.2
Expenditures / Dépenses	4,355.8	4,397.7	4,530.1	4,644.9
Surplus/Excédent	114.7	61.7	19.6	12.3

TARGET:

Total revenues must exceed all spending, including capital and special purpose accounts, to ensure that provincial debt levels will be reduced in the four year period.

SOURCES OF INFORMATION:

N.B. Department of Finance and Public Accounts.

BUT VISÉ :

Le total des recettes doit excéder toutes les dépenses, y compris les dépenses en capital et les comptes à buts spéciaux, pour que le niveau de la dette provinciale soit réduit au cours de la période de quatre ans.

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS :

Ministère des Finances du Nouveau-Brunswick et comptes publics.

DEPARTMENT OF FINANCE / MINISTÈRE DES FINANCES

PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

GOAL 2:

To maintain New Brunswick's credit rating as the highest in Eastern Canada.

INDICATOR:

New Brunswick's credit rating ranking relative to the provinces of Quebec, Nova Scotia, Prince Edward Island and Newfoundland for the fiscal year.

TARGET:

New Brunswick's credit rating will be maintained as a strong single A, targeting strengthening into the double A group.

SOURCES OF INFORMATION:

Credit ratings by the leading bond rating agencies in the industry. Ratings for the 1997-98 fiscal year are contained in the table below:

OBJECTIF 2 :

Maintenir la cote de solvabilité du Nouveau-Brunswick la plus élevée de l'Est du Canada.

INDICATEUR :

Cote de solvabilité du Nouveau-Brunswick comparativement à celles du Québec, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve pour l'exercice financier.

BUT VISÉ :

La cote de solvabilité du Nouveau-Brunswick sera maintenue fermement à A et le niveau AA sera visé.

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS :

Cotes de solvabilité selon les meilleures agences d'évaluation du crédit. Le tableau ci-dessous démontre les cotes pour l'année financière 1997-1998 :

**Provincial Bond Ratings / Évaluation du crédit des provinces
As of October 1998 / au mois d'octobre 1998**

	Moody's	Standard & Poor's	DBRS	CBRS
NEW BRUNSWICK / NOUVEAU-BRUNSWICK	A1	AA-	A	A+
Quebec / Québec	A2	A+	A (low) / (bas)	A
Nova Scotia / Nouvelle-Écosse	A3	A-	BBB (High) / (élevé)	A-
Prince Edward Island / Île-du-Prince-Édouard	A3	nr	BBB (High) / (élevé)	BBB
Newfoundland / Terre-Neuve	Baa1	BBB+	BBB	BBB

2. HUMAN RESOURCE DEVELOPMENT

Provision of the framework for effective human resource management in the public service through the delivery of the full range of human resource management services. These services include job evaluation, pensions and insured benefits, labour relations, compensation, training, executive development, employee selection, performance management, information systems and the implementation of special employment programs for targeted groups.

The quality and commitment of the people who provide New Brunswick government public services is the single most important factor in ensuring that those services meet the needs and satisfy expectations of the citizens of New Brunswick.

2. DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Établir un cadre de travail pour la gestion efficace des ressources humaines dans le fonction publique par la prestation de la gamme complète de services de gestion des ressources humaines. Parmi ces services, mentionnons l'évaluation du travail, les régimes de pension et d'assurance, les relations du travail, la rémunération, la formation, le perfectionnement des cadres, la sélection des employés, la gestion du rendement, les systèmes d'information et la mise en place de programmes d'emploi spéciaux destinés à des groupes cibles.

La qualité et l'engagement des personnes qui offrent les services publics du gouvernement du Nouveau-Brunswick sont le seul facteur clé pour ce qui est d'assurer que ces services répondent aux besoins et aux attentes de la population.

DEPARTMENT OF FINANCE / MINISTÈRE DES FINANCES

PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

GOAL:

Human Resource Management must have as its objective improving individual and organizational effectiveness to achieve optimum results.

INDICATOR:

The extent to which performance management is implemented across the public service, as indicated by the various groups of bargaining or management employees for which formal performance management systems have been approved.

A primary indicator of "individual and organizational effectiveness" is the degree of success in linking individual performance to organizational strategy through performance management. The role of the Human Resource Management division is one of providing a policy and collective agreement framework and providing a source of expertise on performance management. This helps managers and staff to leverage improved organizational results from the talents and efforts of the N.B. government's workforce.

The "Pay for Performance" approach, initially introduced and approved by Board of Management for management and non-union employees of Part I of the Public Service, provides a key management tool for leveraging results.

TARGET:

To extend the application of "Pay for Performance" to employees in Parts I, II, and III from current status, as follows:

Part I - Bargain and implement, where appropriate, for remaining 9 collective agreements by year 2001.

Part II - Introduce for management, where appropriate, and bargain for 3 collective agreements, where appropriate, by year 2002.

Part III - Bargain, where appropriate, for 5 collective agreements by year 2003.

In Parts I, II, and III there are a total of 20 collective agreements. The above target represents 85% of that total. In addition, pay for performance has been negotiated in 3 collective agreements, as of November 1, 1997.

OBJECTIF :

La gestion des ressources humaines doit avoir pour objectif l'amélioration de l'efficacité individuelle et organisationnelle de manière à obtenir des résultats optimaux.

INDICATEUR :

La mesure où la gestion du rendement est mise en oeuvre à la grandeur du service public, tel qu'établi pour le personnel de gestion ou les employés syndiqués pour qui des systèmes formels de gestion du rendement ont été approuvés.

Un indicateur primaire de l'« efficacité individuelle et organisationnelle » est la mesure où la gestion du rendement réussit à établir un lien entre le rendement individuel et la stratégie organisationnelle. La Division de la gestion des ressources humaines a pour rôle d'établir une politique et un cadre de référence pour la négociation de conventions collectives et de fournir une expertise en gestion du rendement. Cela permet aux gestionnaires et au personnel de tirer de meilleurs résultats de l'organisation grâce aux talents et aux efforts de la main-d'oeuvre du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

L'approche de « rémunération au rendement » adoptée et approuvée au départ par le Conseil de gestion pour les cadres et les employés non-syndiqués de la partie I du service public, offre un outil de gestion déterminant pour l'accroissement des résultats.

BUT VISÉ :

Étendre l'application de la « rémunération au rendement » aux employés des parties I, II et III par rapport à la situation actuelle de la façon suivante :

Partie I - Négocier et mettre en oeuvre, s'il y a lieu, pour les neuf autres conventions collectives d'ici l'an 2001.

Partie II - Adopter pour les cadres, s'il y a lieu, et négocier pour trois conventions collectives, s'il y a lieu, d'ici l'an 2002.

Partie III - Négocier, s'il y a lieu, pour cinq conventions collectives d'ici l'an 2003.

Dans les parties I, II et III, il y a 20 conventions collectives. Le but visé ci-dessus représente 85 % du total. De plus, la rémunération au rendement a été négociée pour trois conventions collectives, des 1 novembre 1997.

DEPARTMENT OF FINANCE / MINISTÈRE DES FINANCES

PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

SOURCES OF INFORMATION:

The current status is reflected in:

- Management and non-union policies and Board of Management minutes approving each department's performance management implementation plan.
- Collective agreements pertaining to bargaining employees.

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS :

La situation actuelle est établie dans :

- les directives concernant les cadres et les employés non-syndiqués, de même que les décisions du Conseil de gestion approuvant le plan de mise en oeuvre de chaque ministère relatif à la gestion du rendement.
- les conventions collectives concernant les employés syndiqués.

DEPARTMENT OF FISHERIES AND AQUACULTURE / MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

GOAL:

To promote the orderly, rational and sustainable development of a market-driven commercial fishery and aquaculture industry in New Brunswick.

1. COMMERCIAL FISHERY

Development of sustainable commercial fisheries.

INDICATOR 1:

The total annual production value and volume of commercial fisheries and aquaculture in New Brunswick.

TARGET:

To increase the total production value of commercial fisheries and aquaculture in New Brunswick by 20% by 1999. Baseline for 1994 is \$584 million (adjusted figure).

SOURCES OF INFORMATION:

Statistical information gathered at DFA in conjunction with industry sources, the Department of Fisheries and Oceans and Statistics Canada.

INDICATOR 2:

The New Brunswick provincial share of Atlantic marine resources.

TARGET:

To maintain New Brunswick's share of currently exploited marine resources and to exploit new under-utilized marine species.

SOURCE OF INFORMATION:

Statistical information based on the annual resource allocation management plans produced by Fisheries and Oceans Canada.

INDICATOR 3:

The New Brunswick School of Fisheries certified as an I.S.O. 9000 facility.

TARGET:

To have the New Brunswick School of Fisheries certified as an I.S.O. 9000 facility by December 31, 1999.

SOURCE OF INFORMATION:

A certificate indicating I.S.O. 9000 certification.

OBJECTIF :

Promouvoir le développement rationnel, ordonné et durable d'une industrie de la pêche commerciale et de l'aquaculture axée sur les marchés au Nouveau-Brunswick.

1. PÊCHE COMMERCIALE

Développement durable d'une industrie de la pêche commerciale.

INDICATEUR 1 :

La valeur totale annuelle de la production et le volume de la pêche commerciale et de l'aquaculture au Nouveau-Brunswick. (Se rapporte également à l'aquaculture).

BUT VISÉ :

Accroître la valeur de la production totale de la pêche commerciale et de l'aquaculture au Nouveau-Brunswick de 20 % d'ici 1999. Le chiffre de base pour 1994 est de 584 millions de dollars (chiffre ajusté).

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS :

Statistiques recueillies par le MPA en collaboration avec les sources de l'industrie, le ministère des Pêches et Océans et Statistique Canada.

INDICATEUR 2 :

La part du Nouveau-Brunswick des ressources marines de l'Atlantique.

BUT VISÉ :

Maintenir la part du Nouveau-Brunswick des ressources marines actuellement exploitées et exploiter de nouvelles espèces marines sous-utilisées.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Statistiques provenant des plans annuels de gestion d'allocation des ressources par le ministère des Pêches et des Océans.

INDICATEUR 3 :

L'École des pêches du Nouveau-Brunswick certifiée ISO 9000.

BUT VISÉ :

Faire en sorte que L'École des pêches du Nouveau-Brunswick soit certifiée ISO 9000 d'ici le 31 décembre 1999.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Une attestation indiquant la certification ISO 9000.

DEPARTMENT OF FISHERIES AND AQUACULTURE / MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

2. AQUACULTURE

Development and maintenance of a sustainable aquaculture sector.

INDICATOR 1:

The annual aquaculture production.

TARGET:

To increase New Brunswick's aquaculture production to 22,000 tonnes by the year 2000. Based on 1995 production estimates of 15,000 tonnes.

SOURCE OF INFORMATION:

Statistical information gathered from industry seed stock producers by the Department.

INDICATOR 2:

Industry compliance with fish health related regulations.

TARGET:

To have 100% industry compliance with the allowable production limits assigned in the aquaculture license for each marine site in the Bay of Fundy by the year 2001.

SOURCE OF INFORMATION:

The Department's aquaculture inspection program.

2. AQUACULTURE

Développement et maintien d'une industrie aquacole durable.

INDICATEUR 1:

La production annuelle aquacole.

BUT VISÉ :

Accroître la production aquacole du Nouveau-Brunswick à 22 000 tonnes d'ici l'an 2000. Chiffre établi à partir des prévisions de la production de 15 000 tonnes pour 1995.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Statistiques des producteurs de stocks de l'industrie recueillies par le Ministère.

INDICATEUR 2:

Conformité de l'industrie aux règlements sur la protection de la santé des poissons.

BUT VISÉ :

Faire en sorte que la totalité de l'industrie soit conforme aux plafonds de production précisés sur le permis d'aquaculture de chaque site aquacole de la Baie de Fundy d'ici l'an 2001.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Programme d'inspection de l'aquaculture du ministère.

**DEPARTMENT OF HEALTH AND COMMUNITY SERVICES /
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES**
PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

1. PROTECTION OF THOSE MOST AT RISK

Ensure that services are available and priority consideration is given for people who are most at risk and in need of protection.

GOAL:

Restore the security and development of children identified as being in need of protection services.

INDICATOR:

Percentage of child protection cases where the goals of the service plans have been met within 2 years. This indicator reflects the number of child protection cases where the child/children have been appropriately protected, either within or outside of the natural family. (Also applies to "Provision of Care").

The Department uses a risk management approach in providing child protection services. This approach requires that a focused, results-oriented case plan, complete with goals and objectives, be developed for each case. Key decisions in both providing or ending service are made by a team made up of the social worker assigned to the case, the supervisor and a senior social worker. Service is not discontinued until the goals of the plan have been reached and the child's security and development have been restored. In the majority of cases, this occurs within 2 years of the case having been opened.

By definition, a "case" refers to the family unit. Where there is more than one child in the family, objectives are developed for each child and the case is not closed until all objectives in the case have been met.

TARGET:

By the fiscal year 1999-2000, increase to 80% the percentage of child protection cases where the goals of the service plans have been met within 2 years.

SOURCES OF INFORMATION:

DHCS, RPSS data base.

**1. PROTECTION DES PERSONNES LES PLUS
À RISQUES**

Veiller à mettre des services à la disposition des personnes qui sont les plus vulnérables et qui ont besoin de protection, et s'occuper d'elles sur une base prioritaire.

OBJECTIF :

Rétablir la sécurité et le développement des enfants reconnus comme des enfants ayant besoin de services de protection.

INDICATEUR :

Pourcentage de dossiers de protection où les buts des plans d'intervention sont atteints en moins de deux ans. Cet indicateur révèle le nombre de cas de protection de l'enfance où l'enfant ou les enfants ont bénéficié d'une protection adéquate, à l'intérieur ou à l'extérieur de sa famille naturelle. (L'indicateur s'applique en outre à la « Prestation des soins »).

Le ministère fait appel à un mode de gestion des risques pour la prestation des services de protection de l'enfance. Il s'agit de dresser un plan de travail défini axé sur les résultats, comportant l'établissement de buts et d'objectifs dans chaque cas. Les décisions importantes pour ce qui est d'offrir ou de mettre fin aux services reviennent à l'équipe composée du travailleur social assigné au dossier, du surveillant et d'un travailleur social comptant beaucoup d'années d'expériences. L'intervention n'est pas interrompue tant que les buts du plan ne sont pas atteints et que la sécurité et le développement de l'enfant ne sont pas de nouveau assurés. Dans la majorité des cas, cela se produit dans les deux ans suivant l'ouverture du dossier.

Par définition, « dossier » désigne l'unité familiale. Lorsqu'il y a plus d'un enfant dans la famille, des objectifs sont fixés pour chaque enfant et le dossier n'est pas fermé tant que tous les objectifs ne sont pas atteints.

BUT VISÉ :

Accroître à 80 %, d'ici l'exercice 1999-2000, le pourcentage de dossiers de protection de l'enfance où les buts des plans d'intervention sont atteints en moins de deux ans.

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS :

Base de données RPSS, MSSC.

**DEPARTMENT OF HEALTH AND COMMUNITY SERVICES /
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES
PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT**

HISTORICAL DATA:

DONNÉES HISTORIQUES :

Percentage of child protection cases where the service plan goals have been met within 2 years of opening the case / Pourcentage de dossiers de protection de l'enfance où les buts du plan d'intervention sont atteints dans les deux ans suivant leur ouverture

Year/Année	Actual/Réel	Target/But visé: 1999-2000
1993-1994	79.0%	80%
1994-1995	77.5%	
1995-1996	78.1%	
1996-1997	74.9%	
1997-1998	74.4%	

2. PREVENTION / EDUCATION / AWARENESS

Ensure there are strategies in place to reduce, eliminate, or control preventable conditions or situations.

GOAL 1:

Increase the number of years individual residents of New Brunswick live free of major illness, disability and handicap.

INDICATOR:

Incidence of communicable disease. The number of new cases of certain vaccine-preventable diseases, sexually transmitted diseases (STDs), and food and waterborne diseases reported in a given time period in New Brunswick, as a proportion of the total population.

Immunization programs, sexual health centres that provide counseling and outreach and education services to teens and single adults age 20-24, and control of environmental factors as they relate to water and food, are important strategies in preventing the spread of communicable disease, and reducing health risks of the population with respect to these diseases.

When interpreting variations in incidence figures, one should consider factors such as new sources of reporting, improved diagnoses and testing, and changes in the case definition of the disease. Also, the specific nature of the disease should be taken into consideration (e.g. length of time that the disease may be asymptomatic, etc.). The data is presented in the form of a three year rolling average in order to smooth out annual fluctuations.

TARGET:

By 1998-2000, to decrease the incidence of communicable diseases in New Brunswick as targeted in the table below.

2. PRÉVENTION / ÉDUCATION / SENSIBILISATION

Veiller à mettre en place des stratégies visant à réduire, éliminer ou contrôler des états ou des situations évitables.

OBJECTIF 1 :

Accroître le nombre d'années pendant lesquelles chacun des résidents du Nouveau-Brunswick vit sans maladie grave, invalidité ou handicap.

INDICATEUR :

Incidence de certaines maladies transmissibles. Proportion de nouveaux cas de certaines maladies pouvant être prévenues par un vaccin, de maladies transmises sexuellement (MTS) et de maladies d'origine alimentaire et hydrique déclarés au cours d'une période donnée au Nouveau-Brunswick par rapport à la population totale.

Les programmes de vaccination, les centres de santé sexuelle qui dispensent des services de counseling, d'extension et d'éducation aux adolescents et aux adultes célibataires de 20 à 24 ans, et la surveillance des facteurs environnementaux qui affectent l'eau et la nourriture constituent des stratégies de première importance pour prévenir la propagation des maladies transmissibles et réduire les risques que ces maladies présentent pour la santé de la population.

Il faut, quand on interprète les écarts relevés dans les chiffres relatifs à la fréquence des maladies transmissibles, tenir compte des facteurs comme les nouvelles sources de déclaration, l'amélioration des diagnostics et des épreuves, ainsi que des changements apportés à la définition des cas de maladie. Il faut en plus prendre en considération la nature particulière de la maladie (p. ex. la période de temps pendant laquelle la maladie peut demeurer asymptomatique). Les données sont présentées sous la forme d'une moyenne mobile de trois ans afin d'harmoniser les fluctuations annuelles.

BUT VISÉ :

D'ici l'exercice 1998-2000, diminuer l'incidence des maladies transmissibles au Nouveau-Brunswick selon le but visé au tableau ci-dessous.

**DEPARTMENT OF HEALTH AND COMMUNITY SERVICES /
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES**
PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

SOURCE OF INFORMATION:

Department of Health and Community Services, Provincial
Epidemiology Service.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Ministère de la Santé et des Services communautaires, Service
provincial d'épidémiologie.

HISTORICAL DATA:

DONNÉES HISTORIQUES :

**Incidence of communicable disease per 100,000 population* /
Fréquence des maladies transmissibles par 100 000 habitants***

Disease/ Maladie	Three Year Average Incidence/ Fréquence moyenne de trois ans				Target / But visé:
	1992 -1994	1993-1995	1994-1996	1995-1997	1998-2000
Vaccine-preventable / Maladies pouvant être prévenues par un vaccin :					
Measles / Rougeole	0.1	0.1	0.1	0.3	0.0
Mumps / Oreillons	0.1	0.2	0.4	0.4	0.1
Pertussis / Coqueluche	11.2	27.6	29.6	29.2	20.0
Rubella / Rubéole	4.4	3.8	0.2	0.3	2.0
Hepatitis B / Hépatite B	7.9	7.2	6.3	6.2	4.0
Sexually transmitted / Maladies transmises sexuellement :					
Chlamydia / Chlamydia	146.7	122.5	112.1	107.5	112.0
Gonococcal infections / Gonococcies	2.0	1.5	3.2	4.6	1.2
Syphilis	2.7	2.3	2.3	1.9	2.1
HIV / VIH	3.7	3.2	3.1	2.1	2.9
<i>Food and waterborne / Maladies d'origine alimentaire et hydrique :</i>					
Verotoxigenic E.coli / Infection à E. coli producteur de vérotoxine	2.5	2.6	2.4	2.8	1.0
Salmonella/Salmonellose	30.0	22.1	21.1	19.4	20.0

*Population estimates, April 1998 / Estimations démographiques, avril 1998

Annual data / Données annuelles

Disease / Maladie	Year / Année					
	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Vaccine-preventable / Maladies pouvant être prévenues par un vaccin :						
Measles / Rougeole	0.3	0.0	0.0	0.3	0.0	0.5
Mumps / Oreillons	0.1	0.0	0.3	0.4	0.4	0.4
Pertussis / Coqueluche	12.4	10.5	10.7	61.7	16.4	9.6
Rubella / Rubéole	1.9	11.3	0.0	0.1	0.5	0.3
Hepatitis B / Hépatite B	9.8	7.7	6.3	7.5	5.0	6.0
Sexually transmitted / Maladies transmises sexuellement :						
Chlamydia / Chlamydia	177.8	141.1	121.3	105.0	110.0	107.5
Gonococcal infections / Gonococcies	3.2	1.1	1.7	1.8	5.9	6.2
Syphilis	3.6	2.1	2.4	2.5	2.0	1.3
HIV / VIH	3.6	2.9	4.6	2.1	2.6	1.6
<i>Food and waterborne / Maladies d'origine alimentaire et hydrique :</i>						
Verotoxigenic E.coli / Infection à E. coli producteur de vérotoxine	NA	3.2	1.8	2.9	2.5	3.0
Salmonella/Salmonellose	44.1	24.1	21.9	20.3	21.0	16.9

*Population estimates, April 1998 / Estimations démographiques, avril 1998

**DEPARTMENT OF HEALTH AND COMMUNITY SERVICES /
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES**
PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

GOAL 2:

Assist individuals and families to achieve and maintain well-being.

INDICATOR 1:

Teenage (ages 15-19) birth rate. Ratio of annual number of live births to teenage mothers to the total female teenage population, for a given period.

This rate is an indicator of the number of teenagers likely to experience difficult living conditions. Teenage parenthood exposes both the mother and child to a number of physical (e.g. premature and low weight babies), psychological (stress, under stimulation, etc.), and social (e.g. poor education and poverty) risks which may have long term effects on their health and well-being.

This data is presented in the form of a three year rolling average in order to smooth out annual fluctuations. Information on teenage pregnancies is presented for information only. It should be noted that the teenage pregnancy rate does not include miscarriages where medical intervention did not occur nor abortions performed outside of a hospital or outside of the province.

TARGET:

For the period 1998-2000, decrease the average teenage birth rate for New Brunswick to the target rate of 29.5 per 1,000 population.

SOURCES OF INFORMATION:

New Brunswick Vital Statistics and Statistics Canada Census, Statistics Canada. There is approximately an 18 month delay between year end and the release of information (e.g., 1997 data is expected in July, 1999).

HISTORICAL DATA:

OBJECTIF 2 :

Aider les personnes et les familles à atteindre et à conserver un bien-être maximum.

INDICATEUR 1 :

Taux de grossesse parmi les adolescentes (15 à 19 ans). Rapport entre le nombre annuel moyen de grossesses chez les adolescentes et le nombre total d'adolescentes pour une période donnée.

Ce taux constitue un indicateur du nombre d'adolescentes enclines à connaître des conditions de vie difficiles. La maternité à l'adolescence expose la mère et l'enfant à un certain nombre de dangers physiques (p. ex. bébés prématurés ou de faible poids à la naissance), psychologiques (stress, stimulation insuffisante, etc.) et sociaux (p. ex. faible scolarité et pauvreté) qui peuvent avoir des effets de longue durée sur leur santé et leur mieux-être.

Les données sont présentées sous la forme d'une moyenne mobile de trois ans pour harmoniser les fluctuations annuelles. Les renseignements sur les grossesses à l'adolescence sont présentés uniquement à des fins d'information. À noter que le taux de grossesse parmi les adolescentes ne comprend pas les fausses couches sans intervention médicale ni les avortements effectués à l'extérieur d'un hôpital ou de la province.

BUT VISÉ :

Pour la période de 1998 à 2000, une réduction du taux moyen de naissance chez les adolescentes du Nouveau-Brunswick à un taux cible de 29,5 par 1 000 habitants.

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS :

Statistiques de l'état civil du Nouveau-Brunswick et recensements de Statistique Canada. Il y un délai d'environ 18 mois entre la fin d'une année et la publication des données (p. ex. les données de 1997 sont attendues en juillet 1999).

DONNÉES HISTORIQUES :

**Three year average teenage birth rate per 1,000 population /
Taux de naissance par moyenne d'âge de trois années chez les adolescents par 1 000 adolescents**

Period/ Période	Three Year Average / Moyenne de trois ans	Target/But visé: 1998-2000
1990-1992	32.3	29.5
1991-1993	32.2	
1992-1994	32.8	
1993-1995	32.1	
1994-1996	30.9	

**DEPARTMENT OF HEALTH AND COMMUNITY SERVICES /
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES
PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT**

**Annual teenage pregnancy and birth rates per 1,000 population /
Taux annuel de grossesse et de naissance chez les adolescents par 1 000 adolescents**

Year / Année	Pregnancy / Grossesse	Birth / Naissance
1990	37.1	31.5
1991	37.4	31.3
1992	40.7	33.9
1993	38.1	31.4
1994	38.8	32.9
1995	38.3	32.0
1996	34.1	27.7

INDICATOR 2:

Low birth weight rate (live births where birth weight is less than 2,500 grams to the total number of live births). The low birth weight rate provides an indication of the effectiveness of prevention programs targeted to pregnant women, including Early Childhood Initiatives such as enhanced prenatal screening and intervention to increase healthy pregnancy outcomes. (Also applies to "Protection of Those Most at Risk").

TARGET:

Decrease the average low birth weight rate for the period of 1995-1999 by 20%, using the average low birth weight rate for 1990-1994 as the period of comparison.

An average rate will be used in order to smooth out annual fluctuations in the rate, which may be due, in part, to the small number of live births in N.B. in a given year.

SOURCE OF INFORMATION:

N.B. Department of Health and Community Services, Vital Statistics and Statistics Canada. There is approximately an 18 month delay between year end and the release of information (eg. 1997 data is expected in July 1999).

INDICATEUR 2 :

Le taux de faible poids à la naissance (les naissances vivantes lorsque le poids à la naissance est inférieur à 2 500 grammes par rapport au nombre total de naissances vivantes). Le taux de faible poids à la naissance donne une indication de l'efficacité des programmes de prévention visant les femmes enceintes, y compris les Initiatives pour la petite enfance telles que les services de dépistage et d'intervention prénataux améliorés pour augmenter le nombre de bébés naissants sains. (S'applique en outre à la « Protection des personnes les plus à risques »).

BUT VISÉ :

Réduire le taux moyen de faible poids à la naissance pour la période de 1995-1999 de 20 %, à l'aide du taux moyen de faible poids à la naissance pour 1990-1994 comme élément de comparaison.

Un taux moyen sera utilisé pour harmoniser les fluctuations annuelles du taux, qui peuvent être attribuables en partie au faible nombre de naissances vivantes au Nouveau-Brunswick dans une année donnée.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Ministère de la Santé et des Services communautaires, Statistiques de l'état civil et Statistique Canada. Il y a un délai d'environ 18 mois entre la fin de l'année et la disponibilité de l'information (par exemple, les données de 1997 sont attendues en juillet 1999).

**DEPARTMENT OF HEALTH AND COMMUNITY SERVICES /
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES**
PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

HISTORICAL DATA:

DONNÉES HISTORIQUES :

Low birth weight as a % of live births / Faible poids à la naissance en % des naissances vivantes

Year/Année	Actual/Réel		Target/But visé: 1995-1999
	Canada	New Brunswick / Nouveau-Brunswick	
1990	5.9	5.1	4.4
1991	5.1	5.5	
1992	5.5	5.4	
1993	5.7	5.5	
1994	6.0	5.9	
1990-1994 Average/Moyenne	5.6	5.5	
1995	5.8	4.8	
1996	5.9	5.1	
1995-1996 Average/Moyenne	5.9	5.0	

3. PROVISION OF CARE

Ensure the provision of health and community services which are appropriate to need.

GOAL 1:

Increase the number of years individual residents of New Brunswick live free of major illness, disability and handicap.

INDICATOR 1:

Average annual age-standardized mortality rate (ASMR) for leading causes of death. The average annual number of deaths from a specific cause in a given period, divided by the total population. This rate is adjusted on the basis of the age structure of a reference population. (Also applies to "Prevention/Education/Awareness").

This indicator allows comparisons of death rates by specific causes between populations as if the populations had the same age structure. It is considered an excellent indicator of health status, and is useful in identifying priority health problems and the need for health care in a given population.

The indicator is dependent on the accuracy of the classification of deaths by cause. For populations that have a large elderly component, the ASMR may conceal the true burden of death due to aging-related causes. The data is presented in the form of a three year rolling average in order to smooth out annual fluctuations.

3. PRESTATION DES SOINS

Veiller à dispenser des soins de santé et des services communautaires qui répondent aux besoins.

OBJECTIF 1 :

Accroître le nombre d'années pendant lesquelles chacun des résidents du Nouveau-Brunswick vit sans maladie grave, invalidité ou handicap.

INDICATEUR 1 :

Taux comparatif de mortalité (TCM) annuel moyen lié aux principales causes de décès. Nombre annuel moyen de décès attribuables à une cause particulière au cours d'une période donnée par rapport à la population totale. Ce taux est rajusté en fonction de la structure d'âge d'une population de référence. (S'applique en outre à la « Prévention / l'éducation / la sensibilisation »).

Cet indicateur permet des comparaisons des taux de mortalité liés à des causes précises entre les populations comme si les populations avaient la même structure d'âge. On le considère comme un excellent indicateur de l'état de santé; il est utile pour déceler les problèmes de santé prioritaires et les besoins en fait de soins de santé au sein d'une population donnée.

La précision de l'indicateur est subordonnée à l'exactitude de la classification des décès selon leur cause. Lorsqu'une population compte un grand nombre d'ânés, le TCM peut dissimuler le nombre véritable de décès dus à des causes liées au vieillissement. Les données sont présentées sous la forme d'une moyenne mobile de trois ans afin d'harmoniser les fluctuations annuelles.

**DEPARTMENT OF HEALTH AND COMMUNITY SERVICES /
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES
PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT**

TARGET:

By 1998-2000, to decrease the average age-standardised mortality rate for leading causes of death in N.B. as targeted in the table below.

SOURCE OF INFORMATION:

Health Statistics Division, Statistics Canada; there is approximately an 18 month delay between year end and the release of information (e.g. 1997 data is expected in July 1999).

HISTORICAL DATA:

BUT VISÉ :

D'ici la période de 1998-2000, réduire le taux comparatif de mortalité annuel moyen lié aux principales causes de décès au Nouveau-Brunswick conformément au but visé au tableau ci-dessous.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Division des statistiques de la santé, Statistique Canada. Un délai d'environ 18 mois sépare la fin d'une année et la publication des données (par exemple les données de 1997 sont attendues en juillet 1999).

DONNÉES HISTORIQUES :

**Three year average age-standardized mortality rate per 100,000 population for leading causes of death/
Taux spécifique de mortalité par moyenne d'âge de trois années lié aux principales causes de décès par 100 000 habitants**

Period / Période	Diseases of the circulatory system/ Maladies du système circulatoire		All malignant neoplasms (cancers)/ Toutes les tumeurs malignes (cancers)		Motor Vehicle Accidents/Accidents de véhicules à moteur		Suicide / Suicides	
	M/H	F	M/H	F	M/H	F	M/H	F
1991-1993	363	213	255	155	20.4	9.6	22.5	3.3
1992-1994	358	214	251	158	18.9	9.0	23.2	3.4
1993-1995	358	208	255	157	17.9	8.1	25.6	3.7
1994-1996	346	204	254	156	16.1	6.3	24.0	3.6
Target/But visé: 1998-2000	329	195	249	152	14.4	6.0	21.0	3.3

**Annual age-standardized mortality rate per 100,000 population for leading causes of death: Canada and N.B. / Taux comparatif de
mortalité annuel lié aux principales causes décès par 100,000 habitants : Canada et N.B.**

Year / Année	Diseases of the circulatory system/ Maladies du système circulatoire				All malignant neoplasms (cancers)/ Toutes les tumeurs malignes (cancers)				Motor vehicle accidents/Accidents de véhicules à moteur				Suicide/ Suicides			
	N.B./N.-B.		CAN		N.B./N.-B.		CAN		N.B./N.-B.		CAN		N.B./N.-B.		CAN	
	M/H	F	M/H	F	M/H	F	M/H	F	M/H	F	M/H	F	M/H	F	M/H	F
1991	377	211	346	212	258	150	247	154	18	7	17	7	21	4	21	5
1992	349	216	338	205	256	155	244	153	21	10	16	7	21	2	21	5
1993	363	211	338	205	250	160	241	154	22	12	16	8	25	4	21	5
1994	362	216	324	200	248	160	239	154	14	5	15	6	24	5	21	5
1995	349	199	316	195	268	150	235	150	18	7	15	7	28	3	22	5
1996	327	196	305	190	247	156	231	153	16	6	14	6	21	4	21	6

(Standard Population: Canada 1991 / Population-type: Canada, 1991)

**DEPARTMENT OF HEALTH AND COMMUNITY SERVICES /
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES
PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT**

INDICATOR 2:

Age specific mortality rate for breast cancer in women aged 50-69. Ratio of the average annual number of deaths from breast cancer in women aged 50-69 during a given period to the total population of women aged 50-69 at mid-period. (Also applies to "Prevention/Education/Awareness").

Organized breast cancer screening for asymptomatic women aged 50-69 was recently introduced in New Brunswick. The long term objective of N.B. Breast Cancer Screening Services is to decrease mortality from breast cancer in women aged 50-69 by 30% within 15 years of implementation.

For populations under 500,000, figures should be aggregated over several years and age-specific mortality rates calculated for age groups representing 10 to 15 years.

Indicator is dependent on the accuracy of the classification of deaths by cause. The data is presented in the form of a three year rolling average in order to smooth out annual fluctuations.

TARGET:

Decrease the mortality rate for breast cancer in women aged 50-69 to 56.5/100,000 population by 2008-2010.

SOURCE OF INFORMATION:

New Brunswick Department of Health and Community Services, Provincial Epidemiology Service and Statistics Canada. There is approximately an 18 month delay between year end and the release of information (e.g. 1997 data is expected in July 1999).

HISTORICAL DATA:

INDICATEUR 2 :

Taux de mortalité par âge du cancer du sein parmi les femmes âgées de 50 à 69 ans. Nombre annuel moyen de décès dus au cancer du sein parmi les femmes de 50 à 69 ans au cours d'une période donnée par rapport au nombre total de femmes âgées de 50 à 69 ans au milieu de la période visée. (S'applique en outre à la « Prévention / l'éducation / la sensibilisation »).

On a récemment instauré au Nouveau-Brunswick un service organisé de dépistage du cancer du sein à l'intention des femmes asymptomatiques âgées de 50 à 69 ans. Les Services de dépistage du cancer du sein du Nouveau-Brunswick ont comme objectif à long terme de réduire de 30 % la mortalité due au cancer du sein chez les femmes âgées de 50 à 69 ans dans les 15 ans suivant leur implantation.

Dans le cas des populations de moins de 500 000 femmes, il faut regrouper les chiffres de plusieurs années et calculer les taux de mortalité par âge au moyen de groupes représentant 10 à 15 années.

La précision de l'indicateur est subordonnée à l'exactitude de la classification des décès selon leur cause. Les données sont présentées sous la forme d'une moyenne mobile de trois ans afin d'harmoniser les fluctuations annuelles.

BUT VISÉ :

Réduire le taux de mortalité du cancer du sein parmi les femmes âgées de 50 à 69 ans à 56,5 par 100 000 femmes d'ici la période allant de l'an 2008 à l'an 2010.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Ministère de la Santé et des Services communautaires du Nouveau-Brunswick, Service provincial d'épidémiologie et Statistique Canada. Il y a un délai d'environ 18 mois entre la fin d'une année et la publication des données (par exemple, les données de 1997 ont attendues en juillet 1999).

DONNÉES HISTORIQUES :

**Three year average age-specific mortality rate for breast cancer in women aged 50-69, per 100,000 population* /
Taux spécifique de mortalité par moyenne d'âge de trois années pour le cancer du sein chez les femmes âgées de 50 à 69 ans, par
100 000 habitants**

Period / Période	Three year average/ Moyenne de trois ans	Target/But visé: 2008 - 2010
1990-1992	69.8	56.5
1991-1993	68.1	
1992-1994	65.4	
1993-1995	65.4	
1994-1996	70.8	

**DEPARTMENT OF HEALTH AND COMMUNITY SERVICES /
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES
PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT**

**Annual age-specific mortality rate for breast cancer in women aged 50-69, per 100,000 population* /
Taux spécifique de mortalité annuel pour le cancer du sein chez les femmes âgées de 50 à 69 ans, par
100 000 habitants**

Period / Période	N.B. / N.-B.	Canada
1990	70.3	82.5
1991	65.0	76.5
1992	74.0	78.0
1993	65.5	71.0
1994	56.7	74.4
1995	74.0	67.9
1996	81.5	68.9

*Population estimates, April 1998 / Estimations démographiques, avril 1998

GOAL 2:

For mental health services, to establish a balanced system of care between institutions and the community.

INDICATOR:

Patient days of hospitalization in psychiatric hospitals and psychiatric units, and referrals to Community Mental Health Centres (CMHCs). The annual number of patient days in psychiatric hospitals and in psychiatric units, divided by the total population. The referrals made to CMHCs during the same period, divided by the total population.

Mental health services can be viewed as a continuum of service options, including non-restrictive community-based services, hospital psychiatric units, and psychiatric hospitals. With the shift to community services, it is expected that patient days of hospitalization in psychiatric hospitals and in psychiatric units would decrease, and that more demand would be put on CMHCs to provide alternative service response.

TARGET:

By the fiscal year 2000-2001, decrease the rate of patient days of hospitalization in psychiatric hospitals and in psychiatric units to 151.1 per 1,000 population.

SOURCES OF INFORMATION:

Regional Hospital Corporations; Centracare; Centre Hospitalier Restigouche; and Client information system of the Mental Health Services Division of the DHCS.

OBJECTIF 2 :

Dans le cas des services de santé mentale, établir un système équilibré de soins entre les établissements et la communauté.

INDICATEUR :

Jours-patients d'hospitalisation dans les hôpitaux psychiatriques et les services psychiatriques, et aiguillages vers les centres de santé mentale communautaires (CSMC). Nombre annuel de jours-patients dans les hôpitaux psychiatriques et les services psychiatriques divisé par la population totale. Aiguillages réalisés par les CSMC pendant la même période par rapport à la population totale.

On peut considérer les services de santé mentale comme un continuum de services offerts, notamment les services communautaires sans caractère restrictif, les services psychiatriques à l'intérieur des hôpitaux, et les hôpitaux psychiatriques. Avec le virage vers les services communautaires, les jours-patients d'hospitalisation dans les hôpitaux psychiatriques et dans les services psychiatriques devraient diminuer, et la demande à l'endroit des services assurés par les CSMC devrait s'intensifier.

BUT VISÉ :

Réduire avant la fin de l'exercice de 2000-2001 le taux de jours-patients d'hospitalisation dans les hôpitaux psychiatriques et les services psychiatriques à 151,1 par 1 000 habitants.

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS :

Corporations hospitalières régionales, Centracare, Centre hospitalier Restigouche et système d'information sur les usagers des Services de santé mentale du MSSC.

**DEPARTMENT OF HEALTH AND COMMUNITY SERVICES /
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES**
PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

HISTORICAL DATA:

DONNÉES HISTORIQUES :

Year/ Année	Number of patient days of hospitalization in psychiatric hospitals and in psychiatric units, per 1,000 population* / Jours-patients d'hospitalisation dans les hôpitaux psychiatriques et les services psychiatriques par 1 000 habitants*	Number of referrals to CMHCs, per 1,000 population* / Nombre d'aiguillages vers les CSMC par 1 000 habitants*
1993-1994	305.0	15.3
1994-1995	273.2	17.1
1995-1996	224.3	17.5
1996-1997	203.5	15.9
1997-1998	183.5	17.6
Target/But visé: 2000-2001	151.1	

*Population estimates, April 1998 / Estimations démographiques, avril 1998

GOAL 3:

Improve the health status and well-being of New Brunswickers.

INDICATOR:

Self-rated Health Status. A measure of the population's perceived or overall health status. (Also applies to "Prevention/Education/Awareness").

Self-rated health status is considered a good predictor of the presence of health problems, health care utilization, and mortality. This indicator incorporates both physical and mental well-being according to the individual's values, and assesses, to a certain extent, positive health.

Definition of health is subjective and is influenced by cultural and other factors. Responses may be linked to acute temporary symptoms. Survey responses are sensitive to: the survey instrument; the order and nature of the questions included in the survey instrument; and the manner in which the survey is conducted (telephone interview, self-administered questionnaire, etc.).

This indicator may be viewed as broad and "unscientific", however it has been demonstrated to be as reliable a measure of health as using a more complex set of questions or measurements.

OBJECTIF 3 :

Améliorer l'état de santé et le mieux-être des Néo-Brunswickois.

INDICATEUR :

Auto-évaluation de l'état de santé. Mesure de l'état de santé général ou perçu de la population. (S'applique en outre à la « Prévention / l'éducation / la sensibilisation »).

On considère l'auto-évaluation de l'état de santé comme un bon indice de la présence de problèmes de santé, du recours aux soins de santé et de la mortalité. Cet indicateur incorpore à la fois le mieux-être physique et mental en fonction des valeurs du sujet, et il évalue dans une certaine mesure la santé positive.

La définition de la santé est subjective; elle est influencée par des facteurs culturels et autres. Les réponses obtenues peuvent être reliées à des symptômes aigus ou temporaires. Les réponses de l'enquête sont sensibles : à l'instrument d'enquête, à l'ordre et à la nature des questions que comprend l'instrument d'enquête, ainsi qu'à la manière dont on réalise l'enquête (enquête téléphonique, questionnaire à remplir soi-même, etc.).

On peut considérer qu'il s'agit là d'un indicateur vague et « sans fondement scientifique ». Il a toutefois été démontré qu'il constituait un mode d'évaluation de la santé aussi fiable que si l'on avait recours à une série de questions ou d'évaluations plus complexes.

**DEPARTMENT OF HEALTH AND COMMUNITY SERVICES /
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES**
PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

TARGET:

By the year 1999-2000, increase the percentage of New Brunswickers who rate their health as excellent to at least 25% and the percentage who rate their health as very good to at least 38%.

SOURCE OF INFORMATION:

Statistics Canada's National Population Health Survey (NPHS). The NPHS is expected to collect information from the same panel of respondents every two years for the next twenty years.

HISTORICAL DATA:

BUT VISÉ :

D'ici l'an 1999-2000, accroître d'au moins 25 % le nombre de Néo-Brunswickois jugeant leur état de santé excellent et d'au moins 38 % le nombre de Néo-Brunswickois le jugeant très bon.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Enquête nationale sur la santé de la population de Statistique Canada (ENSP). L'ENSP doit recueillir des renseignements du même échantillon de répondants tous les deux ans pendant une période de 20 ans.

DONNÉES HISTORIQUES :

Self-Rated Health Status / Auto-évaluation de l'état de santé

Self-Rated Health Status/ Auto-évaluation de l'état de santé	1994-1995		1996-1997		Target/But visé: 1999-2000
	NB/N.-B.	CAN	NB/N.-B.	CAN	
Excellent/	21%	25%	21%	25%	At least/au moins 25%
Very Good/ Très bon	36%	38%	37%	38%	At least/au moins 38%
Good/ Bon	30%	27%	31%	27%	
Fair/ Passable	11%	8%	9%	8%	
Poor/ Médiocre	3%	2%	2%	2%	

GOAL 4:

Assist individuals and families to achieve and maintain well-being.

INDICATOR 1:

Life Expectancy at Birth - The mean number of years of life remaining after birth, assuming that observed mortality rates during a given period remain stable. (Also applies to "Prevention/Education/Awareness").

This indicator is a reflection of the level of mortality and is a useful overall measure of the population's health status. The data is presented in the form of a three year rolling average in order to smooth out annual fluctuations.

TARGET:

Attain a level of life expectancy that meets or exceeds the life expectancy for Canadians, by 2004-2006.

SOURCES OF INFORMATION:

Statistics Canada. There is approximately an 18 month delay between year end and the release of information (e.g., 1997 data is expected in July, 1999).

OBJECTIF 4 :

Aider les personnes et les familles à atteindre et à conserver un bien-être maximum.

INDICATEUR 1 :

Espérance de vie à la naissance - Le nombre moyen des années de vie restant à la naissance, en supposant que les taux de mortalité observés pendant une période donnée demeurent stables. (S'applique en outre à la « Prévention / l'éducation / la sensibilisation »).

Cet indicateur reflète le niveau de mortalité et est une mesure générale valable de l'état de santé de la population. Les données sont présentées sous la forme d'une moyenne mobile de trois ans pour harmoniser les fluctuations annuelles.

BUT VISÉ :

Atteindre un niveau d'espérance de vie semblable ou supérieur à celui des Canadiens d'ici la période allant de l'an 2004 à l'an 2006.

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS :

Statistique Canada. Il peut y avoir un délai d'environ 18 mois entre la fin d'une année et la publication des données (par exemple, les données de 1997 sont attendues en juillet 1999).

**DEPARTMENT OF HEALTH AND COMMUNITY SERVICES /
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES**
PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

HISTORICAL DATA:

DONNÉES HISTORIQUES :

Life Expectancy at Birth / Espérance de vie à la naissance

Three Year Average / Moyenne de trois ans				
Period / Période	N.B. Men/ Hommes du N.B.	Canada Men/Hommes	N.B. Women/ Femmes du N.-B.	Canada Women/Femmes
1991- 1993	74.5	74.8	81.1	81.1
1992- 1994	74.6	74.9	81.0	81.2
1993- 1995	74.6	75.1	81.1	81.2
1994- 1996	74.7	75.4	81.1	81.2

Annual Rate / Taux annuel				
Period / Période	N.B. Men/ Hommes du N.B.	Canada Men/Hommes	N.B. Women/ Femmes du N.-B.	Canada Women/Femmes
1991	74.4	74.6	81.0	80.9
1992	74.3	74.9	81.1	81.2
1993	74.7	74.8	81.2	81.3
1994	74.8	75.1	80.6	81.1
1995	74.2	75.4	81.5	81.2
1996	74.5	75.7	81.2	81.4

INDICATOR 2:

Infant mortality rate (deaths among children less than one year of age, per 1,000 live births). (Also applies to "Prevention/Education/Awareness").

The infant mortality rate provides an indication of the effectiveness of prevention programs targeted to mothers and infants, including Early Childhood Initiatives such as: enhanced prenatal screening and intervention to increase healthy pregnancy outcomes; and enhanced postnatal screening and intervention to foster healthy child growth and development. The infant mortality rate also provides an indication of the effectiveness of health care (health and social services) provided to infants in the first year of life.

TARGET:

Decrease the average infant mortality rate for the period of 1995-1999 by 2 per 1,000, using the average infant mortality rate for 1990-1994 as the period of comparison. An average rate will be used in order to smooth out annual fluctuations in the rate, which may be due, in part, to the small number of live births in N.B. in a given year.

SOURCE OF INFORMATION:

New Brunswick Department of Health and Community Services, Vital Statistics and Statistics Canada. There is approximately an 18 month delay between year end and the release of information (eg. 1997 data is expected in July 1999).

INDICATEUR 2 :

Le taux de mortalité infantile (décès chez les enfants âgés de moins d'un an, par 1 000 naissances vivantes). (S'applique en outre à la « Prévention / l'éducation / la sensibilisation »).

Le taux de mortalité infantile donne une indication de l'efficacité des programmes de prévention visant les mères et les bébés, y compris les Initiatives pour la petite enfance telles que les services de dépistage et d'intervention prénataux améliorés, en vue d'augmenter le nombre de bébés naissants en santé, et les services de dépistage et d'intervention postnataux améliorés pour favoriser une croissance et un développement sains. Le taux de mortalité infantile donne aussi une indication de l'efficacité des soins de santé (Santé et Services sociaux) offerts aux nourrissons au cours de leur première année de vie.

BUT VISÉ :

Diminuer de 2 par 1 000 habitants le taux de mortalité infantile moyen pour la période de 1995-1999, en utilisant le taux de mortalité infantile moyen pour 1990-1994 comme élément de comparaison. Un taux moyen servira à harmoniser les fluctuations annuelles du taux qui peuvent être attribuables en partie au petit nombre de naissances vivantes au Nouveau-Brunswick dans une année donnée.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Ministère de la Santé et des Services communautaires, Statistiques de l'état civil et Statistique Canada. Il y a un délai d'environ 18 mois entre la fin d'une année et la publication des données (par exemple les données de 1997 sont attendues en juillet 1999).

**DEPARTMENT OF HEALTH AND COMMUNITY SERVICES /
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES**
PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

HISTORICAL DATA:

DONNÉES HISTORIQUES :

**Infant mortality rate (deaths per 1,000 live births) /
Taux de mortalité infantile (décès par 1 000 naissances vivantes)**

Year/Année	Actual/Réel		Target/But visé: 1995-1999
	CAN	NB	
1990	6.8	7.4	4.6
1991	6.4	6.6	
1992	6.1	6.5	
1993	6.3	7.1	
1994	6.3	5.5	
1990-1994 Average/Moyenne	6.4	6.6	
1995	6.1	4.8	
1996	5.6	4.9	
1995-1996 Average/Moyenne	5.9	4.9	

GOAL 5:

For Long Term Care Services (LTC), to establish an appropriate case mix between institutions and the community.

INDICATOR:

The percentage of clients 65 years or less who receive Long Term Care Services at home.

The number of LTC clients under the age of 65 who are receiving in-home support services as a percentage of the total number of Family and Community Social Services (FCSS) Long term care clients 65 years or less. Note that the total is composed of those clients receiving in-home support services and those clients who are placed in FCSS Residential facilities.

The Long Term Care Strategy is meant to enhance and support the informal network, not replace it, with the primary goal being to keep people in their own homes or in alternate family living situations wherever feasible. The strategy has recently been enhanced to include clients under 65 years.

The data is presented in the form of a three year rolling average in order to smooth out annual fluctuations.

TARGET:

By the period 1998-1999 to 2000-2001, increase to 45% the percentage of long term clients, 65 years and less, who receive services at home.

OBJECTIF 5 :

Pour les services de soins de longue durée (SLD), établir une répartition adéquate du nombre de clients entre les établissements et la communauté.

INDICATEUR :

Le pourcentage de clients âgés de 65 ans ou moins qui reçoivent des services de soins de longue durée à domicile.

La proportion du nombre de clients des services de soins de longue durée âgés de moins de 65 ans qui reçoivent des services de soutien à domicile par rapport au nombre total des clients des services de soins de longue durée de la Services sociaux familiaux et communautaires (SSFC) ayant 65 ans ou moins. À noter que le total est composé des clients recevant des services de soutien à domicile et de ceux qui sont placés dans les établissements résidentiels de la FSSC.

La Stratégie portant sur les soins de longue durée vise à améliorer et à appuyer le soutien naturel et non à le remplacer. Il a pour objectif primaire de garder les gens dans leur propre foyer ou dans d'autres situations de vie familiale, si possible. La stratégie a récemment été améliorée pour comprendre les clients âgés de moins de 65 ans.

Les données sont présentées sous la forme d'une moyenne mobile de trois ans pour harmoniser les fluctuations annuelles.

BUT VISÉ :

D'ici la période allant de l'an 1998-1999 à l'an 2000-2001, porter à 45 % le pourcentage de clients des services de soins de longue durée, âgés de 65 ans et moins, qui reçoivent des services à domicile.

**DEPARTMENT OF HEALTH AND COMMUNITY SERVICES /
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES**
PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

SOURCE OF INFORMATION:

Family and Community Social Services (FCSS) information systems.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Systèmes d'information de la Famille et des Services sociaux communautaires (FSSC).

HISTORICAL DATA:

DONNÉES HISTORIQUES :

% Receiving Services at Home / % Recevant des services à domicile

Period / Période	Three Year Average / Moyenne de trois ans	Target/But visé: 1998-99 to 2000-01
1994-1995 to 1996-1997	40.2%	45%
1995-1996 to 1997-1998	42.1%	

Annual Data / Données annuelles

Period / Période	Annual % / % Annuel
1994-1995	40.1
1995-1996	40.6
1996-1997	39.8
1997-1998	45.9

GOAL 6:

To maintain a number of residential mental health treatment service options in the Province for children/youth.

OBJECTIF 6 :

Maintenir le nombre de possibilités de services résidentiels de santé mentale dans la province à l'intention des enfants et des jeunes.

INDICATOR:

The number of mental health residential treatment placements of children/youth outside the Province in a given year.

INDICATEUR :

Le nombre de placements pour des services résidentiels de santé mentale aux enfants aux de jeunes à l'extérieur de la province dans une année donnée.

The Department intends to provide residential treatment services for children/youth within the Province of New Brunswick. There would be minimal out-of-province placements for mental health treatment services, and these would only occur in exceptional circumstances. This stems from a policy framework which calls for the development of a balanced network of institutional and community-based services, and the plan for regional integration of psychiatric services to children and adolescents.

Le ministère entend offrir des services de traitement résidentiels aux enfants et aux jeunes du Nouveau-Brunswick. Il y aurait un nombre minimum de placements à l'extérieur de la province pour des services de santé mentale, et ce, uniquement dans des cas exceptionnels. Cela dérive d'une politique-cadre qui prévoit la mise en place d'un réseau équilibré de services en établissements et de services communautaires, et du plan d'intégration régionale des services psychiatriques offerts aux enfants et aux adolescents.

There are limitations to measuring the goal. The Client Information System does not at this time separate out children/youth requiring residential mental health treatment services. With the new Client Service Delivery System, this information will become available.

Il y a des limites pour ce qui est de mesurer la réalisation de cet objectif. Le système d'information sur les clients ne fait pas la distinction pour les enfants ou les jeunes ayant besoin de services résidentiels de santé mentale. Grâce aux nouveaux services de prestation de services, cette information sera disponible.

TARGET:

By the year 2000-2001, the current trend will be maintained. Children/youth will be placed out-of-province for mental health residential treatment services only in exceptional cases.

BUT VISÉ :

D'ici l'an 2000-2001, la tendance actuelle se maintiendra, les enfants et les jeunes seront placés à l'extérieur de la province pour y recevoir des services résidentiels de santé mentale uniquement dans des cas exceptionnels.

**DEPARTMENT OF HEALTH AND COMMUNITY SERVICES /
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES**
PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

SOURCE OF INFORMATION:
Client Service Delivery System (CSDS).

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :
Système de prestation de services aux clients (SPSC).

HISTORICAL DATA:

DONNÉES HISTORIQUES :

**Out of Province Residential Treatment Placements/
Placements pour services de traitement résidentiels à l'extérieur de la province**

Year / Année	Placements
1990-1991	8
1991-1992	9
1992-1993	9
1993-1994	12
1994-1995	7
1995-1996	0
1996-1997	1
1997-1998	2

HUMAN RESOURCES DEVELOPMENT - NB / DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES -NB

PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

GOAL:

To provide training, education and work experience to people on income assistance, in order to lessen their dependence on government.

1. FINANCIAL INDEPENDENCE

To encourage clients to maximize their financial independence through the implementation of policies and programs which support participation in the labour market.

INDICATOR 1:

The number of income assistance recipients who exit the caseload because they are accessing training opportunities or have found employment with the help of HRD interventions.

TARGET:

To exit 3,200 social assistance recipients from the social assistance caseload because they have accessed training opportunities or have found employment.

HISTORICAL DATA:

Year / Année	Exits / Départs
1996-1997	3,000
1997-1998	4,503
1998-1999 (Target/But visé)	3,200
1999-2000 (Target/But visé)	3,200

SOURCE OF INFORMATION:

NB Case Release I is used to track exits due to employment or training programs.

2. HUMAN RESOURCES DEVELOPMENT

To assist social assistance clients in acquiring the capability to become more self-sufficient through the provision of personal development, education, training and employment opportunities to clients.

INDICATOR 1:

The percentage of income assistance recipients who successfully complete their education and training programs.

OBJECTIF :

Fournir une formation, une éducation et une expérience de travail aux bénéficiaires de l'aide sociale afin de diminuer leur dépendance vis-à-vis du gouvernement.

1. AUTONOMIE FINANCIÈRE

Encourager les clients à maximiser leur autonomie financière en adoptant des directives et des programmes favorisant l'intégration au marché du travail.

INDICATEUR 1 :

Le nombre de bénéficiaires qui cessent de dépendre de l'aide sociale parce qu'ils ont accès à des possibilités de formation ou ont trouvé un emploi grâce aux interventions de DRH.

BUT VISÉ :

Porter à 3 200 le nombre de bénéficiaires qui cessent de dépendre de l'aide sociale parce qu'ils ont accès à des possibilités de formation ou ont trouvé un emploi.

DONNÉES HISTORIQUES :

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

La première version du système NB Cas sert à assurer le suivi du nombre de bénéficiaires ayant cessé de dépendre de l'aide sociale.

2. DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Aider les bénéficiaires d'aide sociale à acquérir les aptitudes nécessaires pour devenir davantage autosuffisants en leur offrant des possibilités d'enrichissement personnel, d'instruction, de formation et d'emploi.

INDICATEUR 1 :

Le pourcentage de bénéficiaires de l'aide sociale qui ont réussi leur programme d'études et de formation.

HUMAN RESOURCES DEVELOPMENT - NB / DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES -NB

PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

TARGET:

To increase the percentage of income assistance recipients who successfully complete their education or training programs to 55% by 1999-2000. The baseline has been estimated at 50%.

SOURCE OF INFORMATION:

Baseline was estimated on the basis of experience with training and education programs such as NB Works, job search clubs, transition-to-employment, CASPS, etc. NB Case Release 2 will capture accurate statistics on success rates at which time more accurate baselines and targets will be provided.

INDICATOR 2:

The percentage of income assistance recipients who successfully complete employment programs.

TARGET:

To increase the percentage of income assistance recipients who successfully complete employment programs to 80% in 1999-2000. The baseline has been estimated at 75%.

SOURCE OF INFORMATION:

Baseline was estimated on the basis of experience with employment programs such as Skills, Short-Term Work Exposure, Entrepreneur and NB Job Corps. NB Case Release 2 will capture accurate statistics on success rates at which time more accurate baselines and targets will be provided.

BUT VISÉ :

Faire passer le pourcentage de bénéficiaires de l'aide sociale qui ont réussi leur programme d'études et de formation à 55 % d'ici 1999-2000. La donnée repère a été estimée à 50 %.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

On a calculé le chiffre de base à partir des résultats des programmes de formation et d'études comme NB AU TRAVAIL, les clubs de recherche d'emploi, la transition vers le marché du travail, les PCRS, etc. La deuxième version du système NB Case capturera des statistiques exactes sur les taux de réussite, ce qui permettra d'établir des données repères et des buts plus exacts.

INDICATEUR 2 :

Le pourcentage de bénéficiaires de l'aide sociale qui ont réussi des programmes d'emploi.

BUT VISÉ :

Faire passer le pourcentage de bénéficiaires de l'aide sociale qui ont réussi des programmes d'emploi à 80 % en 1999-2000. La donnée repère a été estimée à 75 %.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Le chiffre de base a été calculé à partir des résultats de programmes d'emploi comme Perspectives d'emploi, les stages de courte durée en milieu de travail, le Programme Entrepreneur et la Compagnie des travailleurs du N.-B. La deuxième version du système NB Case capturera des statistiques exactes des taux de réussite au moment, ce qui permettra d'établir des chiffres de base et des buts visés plus exacts.

DEPARTMENT OF JUSTICE / MINISTÈRE DE LA JUSTICE

PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

1. COURT SERVICES

Facilitates the judicial process by providing legal and support services.

GOAL 1:

Family Support Orders Service - to improve the economic security of one parent and separated families in New Brunswick by ensuring that those who have a legal responsibility to provide support do so.

INDICATOR:

The amount paid in support on behalf of spouses and children.

TARGET:

To maintain at 80% the total amount paid as a proportion of amount owed in support.

SOURCE OF INFORMATION:

Justice departmental statistics.

GOAL 2:

Small Claims - to provide fair, efficient and timely access to all litigants in small claims matters.

INDICATOR:

The number and percentage of claims which meet or exceed the standard of 60 days from close of pleadings to disposition.

TARGET:

Establish baseline data and targets in 1999-2000.

SOURCE OF INFORMATION:

Justice departmental statistics.

GOAL 3:

Criminal Case Processing - to provide for the efficient and expeditious processing of cases through the court system.

INDICATOR:

The number and percentage of cases that fall within the 90 day standard from case initiation to disposition, by type of offence.

TARGET:

Establish baseline data and targets in 1999-2000.

1. SERVICES AUX TRIBUNAUX

Faciliter le processus judiciaire en fournissant des services juridiques et de support aux tribunaux.

OBJECTIF 1 :

Service d'ordonnances de soutien familial - Améliorer la sécurité économique des familles monoparentales et séparées au Nouveau-Brunswick en veillant à ce que ceux qui ont la responsabilité devant la loi de payer une pension alimentaire respectent leur obligation.

INDICATEUR :

Le montant versé à titre de soutien en faveur des conjoints et des enfants.

BUT VISÉ :

Maintenir à 80 % le montant total versé, exprimé en pourcentage du montant dû pour le soutien.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Statistiques du ministère de la Justice.

OBJECTIF 2:

Petites créances - Assurer un accès juste, efficace et opportun à toutes les parties à un litige portant sur les petites créances.

INDICATEUR :

Le nombre et le pourcentage de demandes qui satisfont ou dépassent la norme de 60 jours à partir de la clôture des plaidoiries jusqu'à la disposition.

BUT VISÉ :

Établir les données de base et les buts visés en 1999-2000.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Statistiques du ministère de la Justice.

OBJECTIF 3 :

Traitant des causes au criminel - Assurer le traitement efficace et expéditif des causes par le système judiciaire.

INDICATEUR :

Le nombre et le pourcentage de causes qui satisfont à la norme de 90 jours à partir de l'établissement de la cause jusqu'à la disposition, selon la nature du délit.

BUT VISÉ :

Établir les données de base et les buts visés en 1999-2000.

DEPARTMENT OF JUSTICE / MINISTÈRE DE LA JUSTICE

PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

SOURCE OF INFORMATION:
Justice departmental statistics.

GOAL 4:

Collecting and Enforcing Financial Orders - to collect court-ordered receivables owed the Province, Federal Government and victims.

INDICATOR:

The value of outstanding fines and the amount and percentage collected, value of time served on fines imposed, value of fine option program performed, value of restitution orders, and value of payments received.

TARGET:

Establish baseline data and targets in 1999-2000.

SOURCE OF INFORMATION:
Justice departmental statistics.

GOAL 5:

Provide Legal Advice and Representation - to enable victims of spousal abuse to leave a relationship and to represent recipients of support and the Minister of Human Resources Development NB.

INDICATOR:

The number of agreements/consent orders, applications, other documents, clients, repeat clients and court appearances.

TARGET:

Establish baseline data and targets in 1999-2000.

SOURCE OF INFORMATION:
Justice departmental statistics.

GOAL 6:

Mediation - to deliver non-adversarial dispute resolution in family matters.

INDICATOR:

The number of agreements, partial agreement, referrals, and clients and the percentage increase in clients and ratio of agreements to clients.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :
Statistiques du ministère de la Justice.

OBJECTIF 4 :

Recouvrement et exécution des ordonnances de soutien financier - Recouvrement les comptes débiteurs en vertu d'ordonnances judiciaires qui sont dûs au gouvernement provincial, au gouvernement fédéral et aux victimes.

INDICATEUR :

La valeur des amendes non réglées, ainsi que le montant et le pourcentage des recouvrements, la valeur des peines purgées relativement aux amendes imposées, la valeur des travaux accomplis en vertu du programme de solutions de rechange à l'amende, la valeur des ordonnances de restitution, et la valeur des paiements reçus.

BUT VISÉ :

Établir les données de base et les buts visés en 1999-2000.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :
Statistiques du ministère de la Justice.

OBJECTIF 5 :

Offrir des conseils juridiques et représenter en justice - Permettre aux victimes de violence conjugale de quitter une relation et représenter en justice les bénéficiaires de soutien et le ministre de Développement des ressources humaines - NB.

INDICATEUR :

Le nombre d'ententes / d'ordonnances de consentement, de demandes, d'autres documents, de clients, de retours de clients et de comparutions en cour.

BUT VISÉ :

Établir les données de base et les buts visés en 1999-2000.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :
Statistiques du ministère de la Justice.

OBJECTIF 6 :

Médiation - Assurer le mode de règlement à l'amiable des litiges en matière de droit de la famille.

INDICATEUR :

Le nombre d'ententes, d'ententes partielles, de renvois, et de clients et le pourcentage d'augmentation dans le nombre de clients et le rapport entre les ententes et les clients.

DEPARTMENT OF JUSTICE / MINISTÈRE DE LA JUSTICE

PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

TARGET:

New performance measure, baselines to be established in 1999-2000.

SOURCE OF INFORMATION:

Justice departmental statistics.

2. JUSTICE SERVICES

Administration of the Rentalsman and Consumer Affairs. Regulation of trust companies, insurance and security industries, co-operatives and credit unions. Examinations of financial institutions. Administration of corporate affairs.

GOAL 1:

Annual Returns - to improve compliance by provincial corporations with their annual return obligations under the Business Corporations Act.

INDICATOR:

The number of provincial corporations that are in compliance with their annual return, annual return fee and late filing fee obligations under the Business Corporations Act.

TARGET:

1999-2000 85.0%

SOURCE OF INFORMATION:

Corporate Affairs, Department of Justice.

GOAL 2:

Licensing and Registration - to protect the public interest through the licensing or registration of regulated industries, while providing quality and efficient delivery of services.

INDICATOR:

The quality and efficiency of service to the public in the granting of licences, certificates, registrations and incorporations.

TARGET:

New performance indicators, baselines to be established in 1999-2000 for the number and percentage of on-time transactions for 28 licensing and registration functions in the areas of: Consumer Affairs; Corporate Affairs; Credit Unions, Co-operatives and Trust Companies; Insurance; and Securities.

BUT VISÉ :

Nouvel indicateur de rendement et établissement des données de base en 1999-2000.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Statistiques du ministère de la Justice.

2. SERVICES À LA JUSTICE

Administrer le bureau du Médiateur des loyers et le bureau des Services à la consommation. Réglementer les sociétés de fiducie, les compagnies d'assurance, le secteur des valeurs, les coopératives et les caisses populaires. Administrer les affaires corporatives et fiduciaires, les coopératives et les caisses populaires. Administrer le bureau des Affaires corporatives.

OBJECTIF 1 :

Rapports annuels - Améliorer la conformité des corporations pour ce qui est des exigences liées au dépôt du rapport annuel en vertu de la *Loi sur les corporations commerciales*.

INDICATEUR :

Le nombre de corporations provinciales qui satisfont aux exigences liées au dépôt de leur rapport annuel, au paiement du droit annuel de dépôt et de la pénalité pour dépôt tardif en vertu de la *Loi sur les corporations commerciales*.

BUT VISÉ :

1999-2000 85,0 %

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Affaires corporatives, ministère de la Justice.

OBJECTIF 2 :

Immatriculation et enregistrement - Protéger l'intérêt public par l'immatriculation ou l'enregistrement des entreprises réglementées, tout en offrant des services de qualité efficaces.

INDICATEUR :

La qualité et l'efficacité du service au public pour ce qui est de l'attribution de licences et permis, de certificats, de certificats d'immatriculation et de certificats de constitution.

BUT VISÉ :

Nouveaux indicateurs de rendement; les données de base seront établies en 1999-2000 pour le nombre et le pourcentage de transactions à temps relatives à 28 fonctions d'immatriculation et d'enregistrement dans les secteurs suivants : services à la consommation; affaires corporatives; caisses populaires et sociétés de fiducie; compagnies d'assurance; et secteur des valeurs.

DEPARTMENT OF JUSTICE / MINISTÈRE DE LA JUSTICE

PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

GOAL 3:

Inspection, Compliance and Enforcement - to protect the public interest through inspection, compliance and enforcement of standards specified in legislation.

INDICATOR:

To establish baselines for inspections, compliance and enforcement under the statutes to maintain an appropriate balance of quality service and public protection.

TARGET:

New performance indicators, baselines to be established in 1999-2000 for the number and percentage of incidents of non-compliance in the regulated areas.

SOURCE OF INFORMATION:

Justice departmental statistics.

3. ATTORNEY GENERAL (PUBLIC PROSECUTIONS)

Represent the Crown in all the Courts in New Brunswick and the Supreme Court of Canada and provide legal advice to the Attorney General in matters regarding the administration and enforcement of criminal justice.

GOAL:

Prosecutions - to protect the public by presenting the Crown's case in the prosecution of offences under the Criminal Code of Canada, the Young Offenders Act, and other federal and provincial statutes in all courts in the province and in the Supreme Court of Canada.

INDICATOR:

Disposition of provincially prosecuted charges, by type.

TARGET:

Baselines to be established in 1999-2000.

SOURCE OF INFORMATION:

Justice departmental statistics.

OBJECTIF 3 :

Inspection, observation et application - Protéger l'intérêt public par l'inspection, l'observation et l'application des normes prescrites par la législation.

INDICATEUR :

Établir les données de base aux fins des inspections, de l'observation et de l'application en vertu des lois pour assurer un équilibre entre la prestation de services de qualité et la protection de l'intérêt public.

BUT VISÉ :

Nouveaux indicateurs de rendement; les données de base seront établies en 1999-2000 pour le nombre et le pourcentage de cas d'inobservation dans les secteurs réglementés.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Statistiques du ministère de la Justice.

3. PROCUREUR GÉNÉRAL (POURSUITES PUBLIQUES)

Représenter la Couronne dans toutes les cours au Nouveau-Brunswick et à la Cour suprême du Canada, et offrir des conseils juridiques au procureur général dans les affaires ayant trait à l'administration et à l'application de la justice pénale.

OBJECTIF :

Poursuites - Protéger le public en présentant la cause de la Couronne dans les procédures applicables à des délits en vertu du Code criminel du Canada, de la Loi sur les jeunes contrevenants, et d'autres lois fédérales et provinciales dans toutes les cours de la province et à la Cour suprême du Canada.

INDICATEUR :

Disposition des accusations portées à la suite de poursuites intentées dans les cours provinciales, selon la nature.

BUT VISÉ :

Établissement des données de base en 1999-2000.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Statistiques du ministère de la Justice.

DEPARTMENT OF LABOUR / MINISTÈRE DU TRAVAIL
PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

1. SELF-SUFFICIENCY

Self-sufficiency through life long learning and employment programming.

GOAL 1:

To increase self-sufficiency through life long learning.

INDICATOR:

Number of Inter-Provincial (Red) Seals issued.

Monitors the level of completing apprentices and occupation qualified persons who achieve national recognition in their chosen occupation.

TARGET:

To increase the number of persons achieving inter-provincial status on an annual basis to 650 by 2001 from 550 in 1996.

SOURCE OF INFORMATION:

Apprenticeship Information Management System data.

GOAL 2:

To increase self-sufficiency through employment programming.

INDICATOR 1:

Percentage of Partners and Entrepreneur placements leading to permanent positions.

Monitors the retention rate for employment positions maintained by employers two years following termination of support provided for these positions by the Province through Partners and Entrepreneur programs.

TARGETS:

Partners Program

1998-1999 73% retention rate

1999-2000 74% retention rate

Entrepreneur Program

1998-1999 53% retention rate

1999-2000 54% retention rate

SOURCE OF INFORMATION:

Program evaluation - employer follow-up.

1. L'AUTONOMIE

L'autonomie par la formation continue et les programmes d'emploi.

OBJECTIF 1 :

Favoriser l'autonomie par la formation continue.

INDICATEUR :

Nombre de Sceaux (rouges) interprovinciaux émis.

Vérifier le nombre de personnes ayant terminé leur apprentissage et de personnes qualifiées dans une profession qui obtiennent la reconnaissance nationale dans la profession de leur choix.

BUT VISÉ :

Accroître le nombre de personnes réussissant l'examen interprovincial chaque année à 650 d'ici l'an 2001, comparativement à 550 en 1996.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Données du Système informatique de gestion de l'apprentissage.

OBJECTIF 2 :

Favoriser l'autonomie par les programmes d'emploi.

INDICATEUR 1 :

Pourcentage de placements dans le cadre des programmes Tandem et Entrepreneuriat menant à des postes permanents.

Vérifier le taux de maintien en fonction pour les postes maintenus par les employeurs deux ans après la fin du financement accordé dans le cadre des programmes Tandem et Entrepreneuriat.

BUTS VISÉS :

Programme Tandem

Taux de maintien en fonction pour 1998-1999 - 73 %

Taux de maintien en fonction pour 1999-2000 - 74 %

Programme Entrepreneur

Taux de maintien en fonction pour 1998-1999 - 53 %

Taux de maintien en fonction pour 1999-2000 - 54 %

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Évaluation des programmes - vérification auprès des employeurs.

DEPARTMENT OF LABOUR / MINISTÈRE DU TRAVAIL
PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

INDICATOR 2:

Short-term Employment Programs

The Department manages several short-term employment programs. The objective of these programs is to provide New Brunswickers with work experience which will assist them in attaining meaningful employment. It is not realistic to set targets for these programs. In lieu of targets, the Department will provide the following program information, annually.

PROGRAM INFORMATION:

- Number of individuals who obtained work experience as a result of participating in these programs;
- Average length of work experience; and
- Average cost per participant.

SOURCE OF INFORMATION:

Departmental administrative data

INDICATOR 3:

Percentage of Skills Loans and Grants clients who find employment.

Monitors the percentage of Skills Loans and Grants clients who find employment following the completion of their training program.

TARGET:

1999-2000 To establish a baseline for the percentage of SLG clients who find employment, based on individuals who completed their training program in 1999, and set targets for future years.

SOURCE OF INFORMATION:

HRDC's National Employment Service System (NESS).

2. QUALITY LEARNING AND WORKPLACES

Ensure a safe, productive, equitable and inclusive environment in which to learn, work and live better.

GOAL:

To ensure a safe, productive, equitable and inclusive environment in which to learn, work and live better.

INDICATOR 1:

Level of safety inspection activity in the Province.

Monitors the total number of safety inspections conducted annually in New Brunswick.

INDICATEUR 2 :

Programmes d'emploi à court terme :

Le ministère gère plusieurs programmes d'emploi à court terme dont l'objectif est de fournir aux Néo-Brunswickois de l'expérience de travail qui leur permettra de trouver de bons emplois. Il n'est pas réaliste de fixer des buts pour ces programmes. Le ministère fournira donc chaque année les renseignements suivants.

RENSEIGNEMENTS SUR LE PROGRAMME :

- Nombre de personnes qui ont acquis de l'expérience de travail grâce à ces programmes;
- Période moyenne des placements;
- Coût moyen par participant.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Données administratives du ministère

INDICATEUR 3 :

Pourcentage des clients du programme Prêts et subventions de perfectionnement qui ont trouvé un emploi.

Sert à vérifier le pourcentage des clients du programme Prêts et subventions de perfectionnement qui ont trouvé un emploi une fois le programme de formation terminé.

BUT VISÉ :

1999-2000 Déterminer une ligne de base pour le pourcentage de clients de ce programme qui trouvent un emploi et qui terminent leur programme de formation en 1999. Fixer des objectifs pour les années à venir.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Système national des services d'emploi (SNSE) de DRHC

2. FORMATION ET LIEUX DE TRAVAIL DE QUALITÉ

Assurer un environnement, sécuritaire, productif, équitable et intégral dans lequel on peut mieux apprendre, travailler et vivre.

OBJECTIF :

Assurer un environnement sécuritaire, productif, équitable et intégral dans lequel on peut mieux apprendre, travailler et vivre.

INDICATEUR 1 :

Niveau des inspections de sécurité dans la province.

Vérifier le nombre total d'inspections de sécurité menées chaque année dans la province.

DEPARTMENT OF LABOUR / MINISTÈRE DU TRAVAIL
PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

TARGETS:

Conduct safety inspections according to documented risk assessment (RA) plans, with the following 1999 targets:
Electrical inspections - 13,000/year (according to RA plans);
Plumbing inspections - 4,000/year (according to RA plans);
Boiler and Pressure Vessels, and Elevators - 100% coverage of RA plans.

SOURCE OF INFORMATION:

Department of Labour - N.B. Safety Code Services database.

INDICATOR 2:

Number of person days lost to disputes.

Monitors the number of person days lost during the year due to strikes or lockouts. To minimize the number of person days lost due to strike or lockout through conciliation, mediation, interest based negotiation and preventative mediation measures.

TARGET:

To maintain in New Brunswick a five year average ratio of person days lost to disputes per 10,000 person days worked at a level that is less than the comparable national average. The five year average for New Brunswick (1993-1997) is 6.4 person days lost per 10,000 person days worked. The five year national average is 7.9 person days lost per 10,000 person days worked.

SOURCES OF INFORMATION:

Statistics Canada: Labour Force Survey; Public Sector Employment and Wages and Salaries.
HRDC, Workplace Information Directorate.

INDICATOR 3:

Number of economic immigrants by category under the Immigration Strategy who settle in New Brunswick.

New Brunswick has adopted an immigration strategy and policy. Within this policy the Province will actively recruit immigrants to settle in New Brunswick. The strategy includes a statement of policy and details of measures to make immigration a productive tool for building self-sufficiency and prosperity. The Province's economic strategy will serve as the basis for determining how provincial recruitment efforts will be targeted. This indicator monitors the number of new immigrants who settle in New Brunswick. An immigrant would be considered to have "settled" if he or she is still a resident of New Brunswick three years after arriving.

BUTS VISÉS :

Mener des inspections de sécurité pour documenter les plans d'évaluation des risques en fonction des buts suivants pour 1999 :

Inspections du câblage - 13 000 par année (selon les plans d'évaluation);
Inspections de la plomberie - 4 000 par année (selon les plans d'évaluation);
Inspections des chaudières et appareils à pression, et des ascenseurs - protection de 100 % des plans d'évaluation des risques.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Ministère du Travail - base de données sur les services d'application des codes de sécurité du Nouveau-Brunswick.

INDICATEUR 2 :

Nombre de jours-personnes perdus à cause de conflits.

Vérifier le nombre de jours-personnes perdus au cours de l'année à cause de grèves ou de lock-outs. Limiter le nombre de jours-personnes perdus à cause d'une grève ou d'un lock-out par la conciliation, la médiation, la négociation à la satisfaction des parties et les mesures de médiation préventive.

BUT VISÉ :

Maintenir au Nouveau-Brunswick, comme moyenne quinquennale, un rapport de jours-personnes perdus à cause de conflits de 10 000 jours-personnes travaillés, qui est inférieur à la moyenne nationale. La moyenne quinquennale du Nouveau-Brunswick (1993-1997) est de 6,4 jours-personnes perdus par 10 000 jours-personnes travaillés. La moyenne quinquennale nationale est de 7,9 jours-personnes perdus par 10 000 jours-personnes travaillés.

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS :

Statistique Canada : Enquête sur la population active; Emploi et salaires dans le secteur public.
DRHC, Direction de l'information sur les milieux de travail.

INDICATEUR 3 :

Nombre d'immigrants de la composante économique par catégorie en vertu de la Stratégie d'immigration, qui s'établissent au Nouveau-Brunswick.

Le Nouveau-Brunswick a adopté une stratégie et une politique d'immigration. En vertu de cette politique, le gouvernement provincial prendra des mesures concrètes pour inciter les immigrants à s'établir au Nouveau-Brunswick. La stratégie comporte un énoncé de politique et l'exposé des mesures visant à faire de l'immigration un outil productif visant à réaliser l'autosuffisance et la prospérité. La stratégie économique de la province servira à orienter les efforts de recrutement provinciaux. Cet indicateur vérifie le nombre de nouveaux immigrants qui s'établissent au Nouveau-Brunswick. On parle d'immigrant « établi » s'il est toujours un résident du Nouveau-Brunswick trois ans après son arrivée.

DEPARTMENT OF LABOUR / MINISTÈRE DU TRAVAIL
PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

TARGET:

To attract and retain 200 new economic immigrants (and their families) per year, during the five year period 1999-2003.

SOURCE OF INFORMATION:

Information recorded by the Department of Advanced Education and Labour.

INDICATOR 4:

Length of time required to settle complaints.

Monitors the length of time that elapses between filing an employment standards complaint and bringing the case to conclusion.

TARGET:

To conclude 75% of cases within six months of filing an employment standards complaint, by 2000-2001. During the five year period 1993-94 to 1997-98, on average 72% of cases were concluded within six months of filing the complaint.

SOURCE OF INFORMATION:

Employment Standards Branch administrative data.

BUT VISÉ :

Attirer et retenir 200 nouveaux immigrants de la composante économique (et leur famille) par année, au cours de la période quinquennale de 1999 à 2003.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Registres du ministère de l'Enseignement supérieur et du Travail.

INDICATEUR 4 :

Temps consacré pour régler une plainte.

Sert à vérifier le temps écoulé entre le dépôt d'une plainte en vertu de la Loi sur les normes d'emploi et son règlement.

BUT VISÉ :

Régler 75 % des plaintes dans les 6 mois suivant le dépôt de ces dernières d'ici 2000-2001. De 1993 à 1998, la moyenne de règlement des plaintes dans les 6 mois a atteint 72 %.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Données administratives de la Direction des normes d'emploi.

**DEPARTMENT OF MUNICIPALITIES AND HOUSING /
MINISTÈRE DES MUNICIPALITÉS ET DE L'HABITATION**
PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

1. MUNICIPAL CAPITAL BORROWING BOARD

To monitor and authorize capital borrowing by New Brunswick municipalities.

GOAL:

To monitor and authorize capital borrowing by New Brunswick municipalities permitting the acquisition of capital assets when necessary without compromising their financial situation.

INDICATOR:

Debt service ratio of municipalities.

In the recent past the improvement of municipal debt management has been a major concern and focus of attention. Municipal governments are required to provide necessary services to their citizens yet live within their fiscal means. The debt service ratio of municipalities is an indicator of the amount of resources required to service debt. Less debt servicing burden permits opportunities to undertake capital projects when required.

TARGET:

By the year 2000, no municipality will have a debt service ratio in excess of 20% for more than one year.

HISTORICAL DATA:

The following chart provides a history of municipal debt cost ratios during the period 1979 through 1997. During this period the Municipal Capital Borrowing Board worked diligently with municipalities to effect a measure of control and planning over capital expenditures. *A Guide to Municipal Capital Borrowing* was developed, which includes both a description of how to apply to the Board for authorization to borrow and a section on preparing a 5 year capital plan. Further, the Board established a policy that restricted municipalities to a maximum debt cost ratio of 20%.

1. COMMISSION DES EMPRUNTS DE CAPITAUX PAR LES MUNICIPALITÉS

Surveiller et autoriser les emprunts de capitaux par les municipalités du Nouveau-Brunswick.

OBJECTIF :

Vérifier et autoriser les emprunts de capitaux par les municipalités du Nouveau-Brunswick en permettant l'acquisition d'actif d'immobilisation au besoin, sans que celles-ci compromettent leur situation financière.

INDICATEUR :

Le ratio du service de la dette des municipalités.

Au cours des dernières années, l'amélioration de la gestion de la dette municipale a soulevé d'importantes préoccupations et a attiré beaucoup d'attention. Les administrations municipales sont tenues de fournir les services nécessaires aux résidents, tout en dépensant selon leurs moyens. Le ratio du service de la dette des municipalités est un indicateur de la quantité de ressources exigées pour servir la dette. Une diminution du fardeau relié au service de la dette permet d'entreprendre des projets d'immobilisations au besoin.

BUT VISÉ :

D'ici l'an 2000, aucune municipalité n'aura un service de la dette supérieur à 20 % pendant plus d'une année.

DONNÉES HISTORIQUES :

Le tableau ci-dessous fournit les données historiques des ratios du service de la dette au cours de la période allant de 1979 à 1997. Au cours de cette période, la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités a travaillé avec diligence avec les municipalités pour mettre en oeuvre une mesure de contrôle et de planification sur les dépenses en capital. *Un guide pour les emprunts de capitaux par les municipalités* a été élaboré, comprenant une description du processus à suivre pour obtenir une autorisation d'emprunter de la Commission, et une partie traitant de l'établissement d'un plan quinquennal de dépenses en capital. En outre, la Commission a établi une politique limitant le ratio du service de la dette des municipalités à 20 %.

**Total number of municipalities with a debt service ratio greater than 20% /
Nombre total de municipalités ayant un ratio du service de la dette supérieur à 20 %.**

1979	20
1985	10
1991	3
1997	1
1998	1

**DEPARTMENT OF MUNICIPALITIES AND HOUSING /
MINISTÈRE DES MUNICIPALITÉS ET DE L'HABITATION**
PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

SOURCES OF INFORMATION:

Municipal Capital Borrowing Board.
Municipalities, Culture and Housing.

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS :

Commission des emprunts de capitaux par les municipalités.
Municipalités, Culture et Habitation.

2. SPORT, RECREATION, AND ACTIVE LIVING

To facilitate the development of program initiatives and the participation of New Brunswick citizens in sport and recreation activities through strong partnerships.

2. SPORTS, LOISIRS ET VIE ACTIVE

Faciliter des initiatives en matière de programmes et la participation de la population du Nouveau-Brunswick à des sports et à des activités de loisirs par l'établissement de partenariats solides.

GOAL 1:

A role of Sport, Recreation and Active Living is to act as a resource provider and facilitator to the various Provincial Sport Organizations' in the province. A measure of evaluating performance is through the level of registered membership in these organizations.

OBJECTIF 1 :

Jouer un rôle dans le domaine des sports, des loisirs et de la vie active en agissant comme fournisseur des ressources et facilitateur auprès des différentes organisations sportives de la province. Un indicateur du rendement est le nombre de membres en règle de ces organisations.

INDICATOR:

Number of Provincial Sport Organizations' registered members in a given year.

INDICATEUR :

Le nombre de membres en règle des organisations sportives de la province dans une année donnée.

TARGET:

To increase the Provincial Sport Organizations' registered membership by 1% per year until 2000-2001.

BUT VISÉ :

Accroître le nombre de membres en règle des organisations sportives de la province de 1 % par année jusqu'en 2000-2001.

HISTORICAL DATA:

DONNÉES HISTORIQUES :

Year / Année	Registered Athletes / Nombre d'athlètes inscrits	% Change / % de changement
1989-1990	92,752	
1991-1992	96,747	+4.3%
1993-1994	104,952	+8.5%
1995-1996	104,170	-0.7%
1996-1997	104,193	+0%

SOURCE OF INFORMATION:

Membership data provided by Provincial Sport Organizations.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Données sur les membres fournies par les organisations sportives de la province.

**DEPARTMENT OF MUNICIPALITIES AND HOUSING /
MINISTÈRE DES MUNICIPALITÉS ET DE L'HABITATION**
PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

GOAL 2:

A goal of Sport, Recreation and Active Living is to enhance the experience of participation in sport by ensuring that adequately trained coaches are available throughout the Province. The recruiting, training and certification of coaches in various sports is actively supported by the Sport, Recreation and Active Living Branch.

INDICATOR:

Number of coaches who have completed a component of the National Coaching Certificate Program (NCCP) in New Brunswick.

TARGET:

To increase number of coaches who have completed NCCP courses in New Brunswick by 5% per year until 2001. Baseline 1996-1997 is 12,384.

HISTORICAL DATA:

Year / Année	Courses / Cours	% Increase / % d'augmentation
1996-1997	12,384	
1997-1998	13,928	+12.5%

SOURCE OF INFORMATION:

New Brunswick Center for Coaching Education.

GOAL 3:

Sport, Recreation and Active Living can actively promote the concept of 'active living' and thereby reduce the inactivity levels among the population of New Brunswick. Active living is defined as one hour of light activity (walking) per day or 30 minutes of moderate activity or 20 minutes of vigorous activity.

INDICATOR:

The level of inactivity among New Brunswick's adult population as measured by a biannual survey of activity conducted by the Canadian Fitness and Lifestyle Research Institute in their Physical Activity Benchmarks Report.

OBJECTIF 2 :

Dans le domaine des sports, des loisirs et de la vie active, améliorer l'expérience des participants au sport en assurant que des entraîneurs ayant une formation adéquate sont disponibles dans la province. Le recrutement, la formation et la certification des entraîneurs dans différentes disciplines sportives sont soutenus activement par la Direction du sport, des loisirs et de la vie active.

INDICATEUR :

Le nombre d'entraîneurs qui ont terminé une composante du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) au Nouveau-Brunswick.

BUT VISÉ :

Accroître le nombre d'entraîneurs qui ont suivi les cours du PNCE au Nouveau-Brunswick de 5 % par année jusqu'à l'an 2001. Le chiffre de base de 1996-1997 est 12 384.

DONNÉES HISTORIQUES :

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Centre de formation des entraîneurs du Nouveau-Brunswick.

OBJECTIF 3 :

Les sports, les loisirs et la vie active peuvent promouvoir l'activité physique et réduire par le fait même le taux d'inactivité au sein de la population du Nouveau-Brunswick. Par vie active, on entend soit une heure par jour d'activité légère (p. ex. la marche), soit 30 minutes par jour d'activité modérée, soit 20 minutes par jour d'activité intense.

INDICATEUR :

Le niveau d'inactivité de la population adulte du Nouveau-Brunswick tel qu'il est mesuré au moyen d'un sondage mené tous les deux ans par l'Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie dans son rapport des données de référence sur l'activité physique.

**DEPARTMENT OF MUNICIPALITIES AND HOUSING /
MINISTÈRE DES MUNICIPALITÉS ET DE L'HABITATION**
PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

TARGET:

The inactivity level in New Brunswick should decrease by 10 percentage points from 66% inactivity to 56% inactivity by 2003-2004.

BUT VISÉ :

Le taux d'inactivité au Nouveau-Brunswick devrait diminuer de 10 points de pourcentage, soit de 66 % à 56 % vers 2003-2004.

HISTORICAL DATA:

DONNÉES HISTORIQUES :

Inactivity Level / Taux d'inactivité

	1995	1997
New Brunswick/ Nouveau-Brunswick	67%	66%

SOURCE OF INFORMATION:

Physical Activity Benchmarks Report.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Rapport des données de référence sur l'activité physique.

3. NEW BRUNSWICK LIBRARY SERVICES

To help ensure the provision of quality library services throughout New Brunswick.

3. SERVICES DE BIBLIOTHÈQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Voir à la prestation de services de bibliothèque de qualité à l'échelle du Nouveau-Brunswick.

GOAL 1:

Libraries contribute to the quality of life in New Brunswick by playing an important role in meeting educational, informational, cultural and recreational needs of residents.

OBJECTIF 1 :

Les bibliothèques contribuent à la qualité de vie au Nouveau-Brunswick en jouant un rôle important pour ce qui est de répondre aux besoins de la population sur les plans pédagogique, informationnel, culturel et récréatif.

INDICATOR:

The total number of documents circulated by libraries is an indicator of the use made of its services.

INDICATEUR :

Le nombre total de prêts est un indicateur de l'utilisation des services.

TARGET:

To increase the number of items circulated by New Brunswick Library Services by 1% per year to the year 1999-2000.

BUT VISÉ :

Augmenter le nombre de prêts des Services de bibliothèque du Nouveau-Brunswick de 1 % par année d'ici l'an 1999-2000.

HISTORICAL DATA:

DONNÉES HISTORIQUES :

Total items circulated / Le nombre total d'articles mis en circulation

	1990-1991	1994-1995	1997-1998
Circulation	3,121,963	3,283,355	3,291,607
% change/ % de changement		+5.2%	+0.3%

SOURCE OF INFORMATION:

New Brunswick Library Services Data.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Données des Services de bibliothèque du Nouveau-Brunswick.

**DEPARTMENT OF MUNICIPALITIES AND HOUSING /
MINISTÈRE DES MUNICIPALITÉS ET DE L'HABITATION**
PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

GOAL 2:

To fulfill its role of meeting educational, informational, cultural and recreational needs of residents, the New Brunswick Library Services must be recognized and utilized by New Brunswickers.

INDICATOR:

The total number of public memberships in the library system is an indicator of the use made of its services.

TARGET:

Public memberships in libraries should be above 30.0% of the population of New Brunswick.

HISTORICAL DATA:

OBJECTIF 2 :

Pour remplir son rôle, c'est-à-dire voir aux besoins de la population sur les plans pédagogique, informationnel, culturel et récréatif, les Services de bibliothèque du Nouveau-Brunswick doivent être reconnus et utilisés par les Néo-Brunswickois.

INDICATEUR :

Le nombre total de membres des bibliothèques publiques est un indicateur de l'utilisation des services.

BUT VISÉ :

Le nombre de membres des bibliothèques publiques devrait correspondre à plus de 30 % de la population.

DONNÉES HISTORIQUES :

Year / Année	Memberships/ Membres	Population	%
1990-1991	223,468	718,639	31.1%
1991-1992	207,632	723,900	28.7%
1992-1993	210,745	726,732	29.0%
1993-1994	214,338	727,768	29.5%
1994-1995	217,304	736,121	29.5%
1995-1996	215,304	736,944	29.2%
1996-1997	219,092	738,133	29.7%

SOURCE OF INFORMATION:

New Brunswick Library Services data.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Données des Services de bibliothèque du Nouveau-Brunswick.

4. HOUSING SERVICES

To assist households in need to obtain affordable, suitable and adequate housing.

GOAL:

The goal of Housing Services is to assist low income New Brunswickers in addressing their housing needs. The Department provides assistance mainly through two types of housing programs: rental and homeowner. The rental programs provide subsidized assistance to help low income households meet their rental costs. The homeowner programs provide loans or mortgages aimed at assisting low to modest income households to attain home ownership or repair their homes.

4. SERVICES DE L'HABITATION

Aider les ménages à obtenir un logement abordable, approprié et adéquat.

OBJECTIF :

Les Services de l'habitation ont pour but d'aider les résidents à faible revenu du Nouveau-Brunswick en répondant à leurs besoins de logement. Le ministère fournit une aide dans le cadre de deux programmes principaux du logement: subventions au loyer et subventions aux propriétaires. Des subventions au loyer sont accordées pour aider les ménages à faible revenu à régler les frais de logement. Dans le cadre du programme de subventions aux propriétaires, on accorde des prêts ou des hypothèques pour aider les ménages à faible revenu ou à revenu modeste à accéder à la propriété ou à réparer leurs maisons.

**DEPARTMENT OF MUNICIPALITIES AND HOUSING /
MINISTÈRE DES MUNICIPALITÉS ET DE L'HABITATION**
PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

INDICATORS:

- The number of households receiving assistance at year end.
- The average cost of assistance at year end.
- The number of households being served (seniors, families, etc.).
- The average income of clients served.

Each one of these statistics by itself gives only a partial picture of the performance of Housing Services. However, as a group they indicate what has been done to assist households in need obtain affordable, suitable and adequate housing.

TARGET:

To maintain the number of households being assisted, while reducing the average subsidy costs per unit

INDICATEURS :

- Le nombre de ménages recevant une aide à la fin de l'année.
- Le montant moyen de l'aide accordée à la fin de l'année.
- Le nombre de ménages desservis (personnes âgées, familles, etc.).
- Le revenu moyen des clients desservis.

Chacune de ces statistiques ne donne qu'une idée approximative du rendement des services de l'habitation. Prises dans leur ensemble, cependant, elles confirment les mesures qui ont été prises pour aider les ménages ayant besoin d'un logement abordable, approprié et adéquat.

BUT VISÉ :

Maintenir le nombre de ménages recevant une aide, tout en diminuant le coût moyen des subventions par unité

Base Data: Fiscal period 1997-1998 / Données de base : exercice financier 1997-1998

Number of Households / Nombre de ménages	17,910
Average Cost of assistance / Coût moyen de l'aide	\$2,899
Average Income of Households / Revenu moyen des ménages	Presently being collected / Collecte de données non terminées
Number of Households by Type: / Nombre de ménages par type :	
Seniors / Aînés	10,925
Families/Non-Elderly Singles / Familles et célibataires autres que les aînés	6,985

SOURCE OF INFORMATION:

MCH Housing Services data.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Données des Services de l'habitation de MCH.

5. LAND USE PLANNING

To administer the legislative, regulatory and policy framework for effective land use planning in the Province.

GOAL:

Contribute to the quality of life in New Brunswick by ensuring that land in New Brunswick is used in ways that are compatible with environmental, community and socio-economic objectives.

5. PLANIFICATION DE L'UTILISATION DES TERRES

Administrer le cadre législatif, réglementaire et politique en vue d'assurer la planification efficace de l'utilisation des terres de la province.

OBJECTIF :

Contribuer à la qualité de vie au Nouveau-Brunswick en s'assurant que l'utilisation des terres soit compatible avec les objectifs environnementaux, communautaires et socioéconomiques.

**DEPARTMENT OF MUNICIPALITIES AND HOUSING /
MINISTÈRE DES MUNICIPALITÉS ET DE L'HABITATION**
PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

INDICATOR:

The effectiveness of provincial land use policies in protecting the coastal features in New Brunswick. Coastal features consist of coastal marshes, beaches, dunes, rock platforms and dyked lands. In order to assess the effectiveness of the policies, the coastal area policy will be monitored through the measurement of the preservation of coastline in four pilot areas.

TARGET:

Maintain the integrity of significant coastal features to ensure no loss of habitat, caused by development, for the coastlines within the pilot mapping project areas by 1999-2000. Measurement will be made on a four (4) year cycle and will be described in percentage terms.

SOURCE OF INFORMATION:

Quantity of designated coastline to be established in four pilot areas: Tantramar, Bathurst, Bouctouche and St. Martins.

6. PUBLIC SAFETY SERVICES

To co-ordinate the provision of public safety services throughout New Brunswick.

GOAL 1:

Reduce the potential loss of life, injury and damage to property and the environment due to disasters by preparing governments and private organizations to limit the effects of disasters.

INDICATOR:

The number of municipalities that are covered by an emergency measures plan.

Note: All rural areas of the Province are presently covered by an emergency measures plan.

TARGET:

Increase the percentage of municipalities covered by an emergency measures plan from 55% to 90% by the year 1999-2000.

INDICATEUR :

Le degré d'efficacité des politiques provinciales sur l'utilisation des terres pour ce qui est de protéger les régions côtières du Nouveau-Brunswick, soit les marais, les plages, les dunes les plates-formes rocheuses et les marais indiqués. À cette fin, on vérifiera l'application de la politique concernant les régions côtières en déterminant les résultats des efforts de préservation du littoral à quatre emplacements dans le cadre d'un projet-pilote.

BUT VISÉ :

Préserver l'intégrité des principales caractéristiques du littoral pour s'assurer qu'il n'y ait aucune disparition de l'habitat causée par le développement, d'ici 1999-2000, dans les régions côtières visées par le projet-pilote de cartographie. Les résultats seront mesurés au cours d'un cycle de quatre ans et seront exprimés en pourcentage.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Superficie du littoral désigné qui sera déterminée dans les régions visées par le projet-pilote : Tantramar, Bathurst, Bouctouche et St. Martins.

6. SERVICES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Coordonner la prestation des services de sécurité publique à l'échelle du Nouveau-Brunswick.

OBJECTIF 1 :

Réduire le risque de pertes de vie, de blessures et de dommages aux biens et à l'environnement causés par des catastrophes, en préparant les gouvernements et les organismes privés à limiter l'étendue des catastrophes.

INDICATEUR :

Le nombre de municipalités visées par un plan de mesures d'urgence.

Nota : Toutes les régions de la province sont actuellement protégées par un plan de mesures d'urgence.

BUT VISÉ :

Faire passer le pourcentage de municipalités visées par un plan de mesures d'urgence de 55 % à 90 % d'ici l'an 1999-2000.

**DEPARTMENT OF MUNICIPALITIES AND HOUSING /
MINISTÈRE DES MUNICIPALITÉS ET DE L'HABITATION**
PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

HISTORICAL DATA:

DONNÉES HISTORIQUES :

	1996-1997	1997-1998
Municipalities with emergency measures plans / Municipalités ayant un plan de mesures d'urgence	61	66
Number of municipalities / Nombre de municipalités	111	103
% of municipalities with an emergency measures plan / % de municipalités ayant un plan de mesures d'urgence	55%	64%
Population Coverage: / Population visée :		
Population in municipalities with an emergency measures plan / Population dans les municipalités ayant un plan de mesures d'urgence	348,991	358,298
Population in rural areas with an emergency measures plan / Population dans les régions rurales ayant un plan de mesures d'urgence	283,229	283,229
Total population covered by an emergency measures plan / Population totale visée par un plan de mesures d'urgence	632,220	641,527
Total provincial population / Population provinciale totale	738,133	738,133
% population covered by an emergency measures plan / % de la population visée par un plan de mesures d'urgence	85.7%	86.9%

SOURCE OF INFORMATION:

EMO Departmental Data.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Données de l'Organisation des mesures d'urgence.

GOAL 2:

Reduce the potential loss of life, injury and damage to property due to fire by providing an effective fire prevention education program and promoting the professional training of the fire service.

OBJECTIF 2 :

Réduire les risques de perte de vie, de blessures et de dommages aux biens causés par des incendies en assurant un programme efficace d'éducation à la prévention-incendie et en encourageant la formation professionnelle du service d'incendie.

INDICATOR:

The number of fire related deaths in New Brunswick.

INDICATEUR :

Le nombre de décès attribuables à des incendies au Nouveau-Brunswick.

TARGET:

To continue achieving a reduction in the number of fire related deaths.

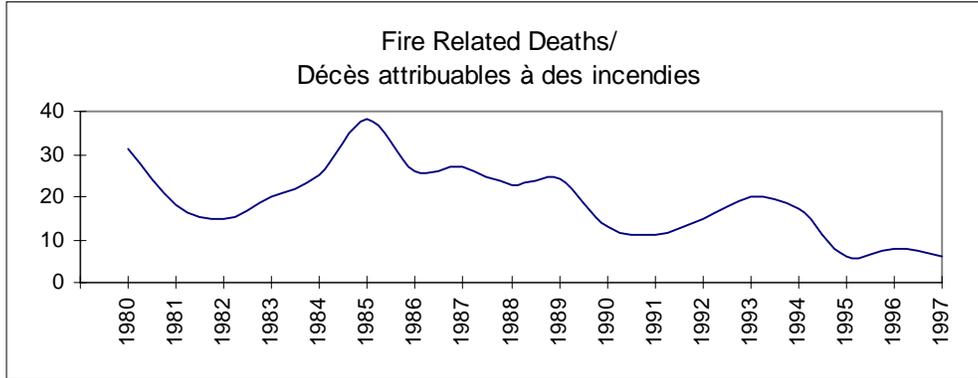
BUT VISÉ :

Continuer de réduire le nombre de décès attribuables à des incendies.

**DEPARTMENT OF MUNICIPALITIES AND HOUSING /
MINISTÈRE DES MUNICIPALITÉS ET DE L'HABITATION**
PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

HISTORICAL DATA:

DONNÉES HISTORIQUES :



SOURCE OF INFORMATION:

Office of the Fire Marshal's internal data.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Données internes du Bureau du prévôt des incendies.

**DEPARTMENT OF NATURAL RESOURCES AND ENERGY /
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ÉNERGIE**
PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

1. FOREST MANAGEMENT

Maximize the benefits from the New Brunswick forest industry within the constraints of sustainability and environmental stewardship. Includes planning, silviculture, forest fire protection, insect and disease control.

GOAL 1:

Maximize the sustainable supply of timber from provincial Crown Land, subject to meeting government's objectives for biodiversity, wildlife habitat and other forest values.

INDICATOR 1:

Annual allowable cut available from Crown Land, based on approved forest management plans. The annual allowable cut available on Crown Land without the silviculture plans is:

2.71 million cubic metres of softwood
1.39 million cubic metres of hardwood

TARGET:

The effect of the silviculture program is to increase the current annual allowable harvest from Crown Land. Harvest levels can be increased 30% for softwood and 20% for hardwood through a silviculture program that treats approximately 17,000 ha annually to the following levels:

3.64 million cubic metres of softwood
1.60 million cubic metres of hardwood

Expanding the silviculture program by an additional 15,000 ha annually will also allow for longer term (after 40 years) increases in annual allowable harvest levels.

SOURCES OF INFORMATION:

Management plans and annual harvest summaries for Crown Timber Licensees; Statistics Canada annual surveys.

1. GESTION FORESTIÈRE

Optimiser les avantages du secteur forestier du Nouveau-Brunswick en tenant compte des contraintes de durabilité et de gestion environnementale. Les activités comprennent la planification, la sylviculture, la protection contre les feux de forêt ainsi que le contrôle des insectes et des maladies.

OBJECTIF 1 :

Optimiser l'approvisionnement de bois provenant des terres de la Couronne, en fonction des objectifs du gouvernement relatifs à la biodiversité, à l'habitat de la faune et à d'autres valeurs forestières.

INDICATEUR 1 :

Coupe annuelle possible sur les terres de la couronne basée sur les plans d'aménagement forestiers approuvés. La coupe annuelle possible sur les terres de la couronne sans projets de sylviculture est :

2,71 millions de mètres cubes de bois résineux
1,39 million de mètres cubes de bois feuillu

BUT VISÉ :

Le programme de sylviculture vise à accroître la possibilité de coupe actuelle sur les terres de la Couronne. Il est possible d'augmenter de 30 % la récolte de bois résineux et de 20 % la récolte de bois feuillu par le truchement d'un programme de sylviculture qui comporte le traitement annuel d'une superficie d'environ 17 000 ha aux niveaux suivants :

3,64 millions de mètres cubes de bois résineux
1,60 million de mètres cubes de bois feuillu

Le fait d'ajouter 15 000 ha à la superficie visée par le programme de sylviculture chaque année se traduira également par un accroissement à long terme (après 40 ans) des possibilités de coupe.

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS :

Plans d'aménagement et résumés de la récolte annuelle pour les titulaires de permis de coupe sur les terres de la Couronne; Sondages annuels de Statistique Canada.

**DEPARTMENT OF NATURAL RESOURCES AND ENERGY /
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ÉNERGIE**
PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

INDICATOR 2:

Total annual royalties from forestry industry on Crown Lands.

TARGET:

Maintain or increase the annual crown timber royalties collected from the forest industry.

The royalty is an output determined both by the quality of forest management on Crown Lands and hence the annual allowable cut, and by price and volumes which are subject to global markets.

INDICATEUR 2 :

Total des redevances annuelles provenant des producteurs forestiers sur les terres de la Couronne.

BUT VISÉ :

Maintenir ou augmenter le montant total des redevances annuelles de coupe perçues de l'industrie forestière.

La redevance est un produit déterminé par la qualité de l'aménagement forestier sur les terres de la Couronne, d'où la coupe annuelle possible, et par le prix et les volumes qui dépendent du marché mondial.

Year / Année	Royalties / Redevances \$millions / millions de dollars
1993-1994	\$25.9
1994-1995	\$36.1
1995-1996	\$36.4
1996-1997	\$42.4
1997-1998	\$46.9
1998-1999 (estimated / estimation)	\$43.3

SOURCE OF INFORMATION:

Public Accounts: Province of New Brunswick.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Comptes publics du Nouveau-Brunswick.

INDICATOR 3:

Percentage of Crown Lands managed for non-timber objectives: sustaining biodiversity, wildlife habitat, parks, park reserve, crown reserve, ecological reserves, scientific reserves, conservation areas, stream buffers, recreational leases, snowmobile trails, and provincial trail system.

TARGET:

Maintain or increase as required the percentage of Crown Lands managed for non-timber objectives.

Future targets will be set in 1999-2000 based on report on protected areas expected in March 1999.

INDICATEUR 3 :

Pourcentage des terres de la Couronne aménagées pour des objectifs non liés à l'exploitation forestière : protection de la biodiversité, habitat de la faune, parcs, réserves dans les parcs, réserves sur les terres de la Couronne, réserves scientifiques, aires de conservation, zones tampons le long des cours d'eau, baux de location pour des fins récréatives, sentiers de randonnée en motoneige et réseau de sentiers provincial.

BUT VISÉ :

Maintenir ou augmenter au besoin le pourcentage de terres de la Couronne aménagées pour des fins autres que l'exploitation forestière.

En 1999-2000, les buts visés dans l'avenir seront fixés en fonction du rapport sur les aires aménagées prévu en mars 1999.

Year/Année	Non-Timber Objectives/ Objectifs non liés à l'exploitation forestière
1994-1995	21%
1995-1996	21.5%
1996-1997	23%
1997-1998	23%
1998-1999	23%

SOURCE OF INFORMATION:

Compilation of Lands subject to Special Management: Department of Natural Resources and Energy Database.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Compilation des terres soumises à un aménagement spécial : base de données du ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie.

**DEPARTMENT OF NATURAL RESOURCES AND ENERGY /
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ÉNERGIE**
PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

GOAL 2:

The government of New Brunswick is committed to the best utilization of the Province's forest resource through the implementation of its value-added policy.

INDICATOR 1:

The number of year equivalent net new jobs created in New Brunswick from value-added processing of forest resources from Crown lands. (Note: this indicator replaces the previous indicator of % of wood harvested directed to value-added processing. The correlation between amount of wood redirected and the economic benefit to New Brunswick is not as direct nor as relevant as the number of jobs created by the value-added activities).

March 31, 1998: 1500 jobs

TARGET:

To increase the number of jobs associated with value-added wood processing to 1800 by 1999-2000.

SOURCE OF INFORMATION:

DNRE: Direct discussion with wood processing facilities. These data are also included in Economic Development and Tourism Value-Added job figures, and are the result of the joint efforts of the two departments.

2. MINERALS MANAGEMENT

Manage the Province's mineral resources for continued growth and economic benefits to the goal of maintaining a viable, competitive industry. Two central management activities are exploration support and minerals development.

GOAL:

A positive investment climate (perception by industry of maximum opportunity and minimum risk) for minerals exploration and development in New Brunswick, which leads to new exploration and development investment.

INDICATOR 1:

Five year average mineral exploration/development investment expenditures.

OBJECTIF 2 :

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est engagé à mieux utiliser les ressources forestières de la province par la mise en oeuvre de sa politique de valeur ajoutée.

INDICATEUR 1 :

Le nombre d'emplois-années nets créés au Nouveau-Brunswick grâce au traitement à valeur ajoutée de ressources forestières provenant des terres de la Couronne. (Nota.- Cet indicateur remplace l'indicateur précédent de % de bois coupé destiné au traitement à valeur ajoutée. La corrélation entre la quantité de bois réacheminé et les retombées économiques au Nouveau-Brunswick n'est pas aussi directe ni pertinente que le nombre d'emplois créés par les activités à valeur ajoutée.)

le 31 mars 1998 : 1500 emplois

BUT VISÉ :

Augmenter le nombre d'emplois reliés au traitement du bois à valeur ajoutée à 1800 en 1999-2000.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

MRNE : Discussion directe avec les établissements de traitement du bois. Ces données sont incluses dans les chiffres relatifs aux emplois à valeur ajoutée de Développement économique et Tourisme ; elles sont attribuables aux efforts conjoints des deux ministères.

2. GESTION DES MINÉRAUX

Gérer les ressources minérales de la province de manière à assurer une croissance continue et des avantages économiques, dans le but de maintenir un secteur viable et compétitif. Le soutien à la prospection et l'exploitation des minerais constituent deux activités de gestion centrale.

OBJECTIF :

Climat d'investissement propice (perception par l'industrie d'un maximum de possibilités et d'un risque minimum) à la prospection et à l'exploitation minières au Nouveau-Brunswick, qui aboutit à de nouveaux investissements en prospection et en exploitation.

INDICATEUR 1 :

Moyennes des cinq années des dépenses d'investissement en prospection/exploitation minières.

**DEPARTMENT OF NATURAL RESOURCES AND ENERGY /
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ÉNERGIE
PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT**

TARGET:

Increase the five year average exploration/development investment expenditures in the Province by 10% over the next five years (Baseline: average 1990-1994).

BUT VISÉ :

Augmenter la moyenne des cinq années des dépenses d'investissement en prospection / exploitation minières dans la province de 10 % au cours des cinq prochaines années (chiffre de base : moyenne de 1990-1994).

**New Brunswick Mineral Exploration Expenditures/
Dépenses engagées dans la prospection minière au Nouveau-Brunswick**

Year/Année	Expenditure/Dépenses (\$millions) / (millions de dollars)
1990-1994 Average / Moyenne	\$11.1
1995	\$10.7
1996	\$16.1
1997 (preliminary / donnée provisoire)	\$7.7
1998 (preliminary / donnée provisoire)	\$10.3

SOURCES OF INFORMATION:

DNRE/NR Can Mineral Exploration Statistics, NR Can Annual Surveys, Annual Reports (Individual Companies), Statistics Canada Annual Surveys.

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS :

MRNE / Statistiques des travaux de prospection minière de RNCAN, Sondages annuels de RNCAN, rapports annuels (entreprises), enquêtes annuelles de Statistique Canada.

INDICATOR 2:

New Brunswick mineral revenue.

INDICATEUR 2 :

Recettes provenant du secteur minier du Nouveau-Brunswick.

TARGET:

Increase the five year average revenue to the Province from mineral resources by 10% over the next five years (Baseline: average 1991-1995).

BUT VISÉ :

Augmenter la moyenne des cinq années des recettes provenant du secteur minier du Nouveau-Brunswick de 10 % au cours des cinq prochaines années (chiffre de base : moyenne de 1991-1995).

**New Brunswick Mineral Revenue /
Recettes provenant du secteur minier du Nouveau-Brunswick**

Year/Année	Revenue/Recettes (\$millions) / (millions de dollars)
1991-1995 Average / Moyenne	\$13.9
1996-1997	\$18.3
1997-1998	\$15.2
1998-1999 (preliminary / donnée provisoire)	\$9.6

SOURCE OF INFORMATION:

Public Accounts - Province of New Brunswick.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Comptes publics du Nouveau-Brunswick.

**DEPARTMENT OF NATURAL RESOURCES AND ENERGY /
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ÉNERGIE
PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT**

3. ENERGY MANAGEMENT

Implementation of a provincial energy policy.

GOAL:

Retrofit provincial government buildings to achieve energy savings.

INDICATOR:

The percentage reduction in energy use following completion of retrofit contracts in each department.

TARGET:

Reduce energy use in government buildings subject to the program under energy service contracts by an average of 15% from 1996-1997 to 1999-2000.

3. GESTION DE L'ÉNERGIE

Mise en oeuvre d'une politique provinciale de l'énergie.

OBJECTIF :

Moderniser les édifices du gouvernement provincial pour réaliser des économies d'énergie.

INDICATEUR :

Le pourcentage de réduction de la consommation d'énergie après l'exécution des contrats de modernisation dans chaque ministère.

BUT VISÉ :

Réduire de 15 % en moyenne la consommation d'énergie dans les édifices publics par des contrats d'amélioration du rendement énergétique dans le cadre du programme de 1996-1997 à 1999-2000.

Department / Ministère	Energy use reduction / Réduction de la consommation d'énergie
Advanced Education & Labour / Enseignement supérieur et Travail	15%
Transportation / Natural Resources & Energy/ Transports / Ressources naturelles et Énergie	15%
Supply & Services / Approvisionnement et Services	15%
Education/ Éducation	15%
Health & Community Services / Santé et Services communautaires	15%

SOURCES OF INFORMATION:

Reports on individual buildings giving actual energy savings percentage after retrofit completion.

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS :

Rapports sur chaque édifice faisant état du pourcentage des économies d'énergie réelles après l'exécution des travaux de modernisation.

4. FISH AND WILDLIFE

Manage the Province's fish and wildlife.

INDICATOR:

Trends in populations of selected indicator species. Fish and wildlife habitat objectives are explicitly managed for on the forest landscape. Forest management most influences the structure of the forest landscape by fragmenting old forest and reducing its abundance. Susceptibility of wildlife populations to forest management is therefore greatest among species with high habitat specificity for old forest and large home ranges. The following species are indicators of management activities directed toward wildlife habitat in old forests.

4. POISSONS ET FAUNE

Faire la gestion des poisson et ressources fauniques de la province.

INDICATEUR :

Tendances des populations de certaines espèces présélectionnées. Les objectifs relatifs à l'habitat des poissons et de la faune sont administrés formellement d'après le paysage forestier. La gestion forestière influence énormément la structure du paysage forestier en fragmentant et en réduisant la forêt ancienne. La sensibilité des populations fauniques à la gestion forestière est encore plus grande parmi les espèces ayant énormément besoin de forêts anciennes et d'un grand domaine vital pour leur habitat. Les espèces énumérées ci-dessous sont des indicateurs des activités de gestion touchant à l'habitat faunique dans les forêts anciennes.

**DEPARTMENT OF NATURAL RESOURCES AND ENERGY /
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ÉNERGIE**
PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

TARGET:

Maintain stable or increasing trends in populations of selected indicator species.

OBJECTIF :

Maintenir ou augmenter les tendances des populations de certaines espèces choisies pour servir d'indicateur.

1997 Population trends / Tendances des population

White-Tailed Deer / cerf de Virginie	Increasing / à la hausse
Marten / martre	Stable / stable
Fisher / pécan	Increasing / à la hausse
Raven / grand corbeau	Increasing / à la hausse
Pileated Woodpecker / grand pic	Stable / stable

SOURCES OF INFORMATION:

Biological information routinely collected by the Department of Natural Resources and Energy and the International Breeding Bird Survey.

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS :

Renseignements biologiques recueillis régulièrement par le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie et le relevé international des oiseaux nicheurs.

DEPARTMENT OF THE SOLICITOR GENERAL / MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

1. COMMUNITY AND CORRECTIONAL SERVICES

To ensure protection of society, including the offender, from harmful and dangerous conduct; the humane treatment of the offender, including provision of opportunities for change through institutional and community programs; and provision of services to victims of crime.

GOAL 1: Young Offenders

To rehabilitate young offenders and successfully integrate them into the community.

Currently, in dealing with young offenders, emphasis has been placed on community based alternatives including: the establishment of alternative measures programs, community based programs such as probation, fine option, community service work, and an open custody system that is solely community based utilizing group homes and foster homes for placement.

It is the province's intention to further enhance community programs for young offenders focusing on individual needs ensuring that secure custody will be used only for a small segment of out of control and violent youth in need of structured settings.

A cornerstone of effective program delivery is the assessment of risk that offenders pose to themselves and others and the identification of needs that must be addressed to develop opportunities for rehabilitation. New Brunswick is the second province to implement a formal risk needs assessment, that is a scoring system to measure the risk of a youth to re-offend and the determination of the youth's rehabilitative needs.

INDICATOR 1:

The number of young offenders who complete rehabilitation programs without re-offending during their sentence.

TARGET:

1999-2000 - Increase the success rate to 82% from 1997-1998 baseline of 69%.

SOURCE OF INFORMATION:

Department of the Solicitor General statistics.

1. SERVICES COMMUNAUTAIRES ET CORRECTIONNELS

Assurer la protection de la société, y compris celle du contrevenant, contre toute conduite nuisible et dangereuse; veiller au traitement humain du contrevenant, notamment en lui donnant des occasions de changer son comportement grâce à des programmes communautaires ou en établissement; et fournir des services aux victimes d'actes criminels.

OBJECTIF 1 : Jeunes contrevenants

Réhabiliter les jeunes contrevenants et les intégrer à la collectivité.

Actuellement, par rapport aux jeunes contrevenants, l'accent a été mis sur les mesures de rechange communautaires, y compris : programmes de mesures de rechange, programmes communautaires comme la libération conditionnelle, programmes d'option amende, travail communautaire et système de garde en milieu ouvert basé uniquement sur la collectivité qui fait appel à des foyers d'accueil et des foyers de groupe pour le placement.

La province a l'intention d'accroître les programmes communautaires pour les jeunes contrevenants en mettant l'accent sur les besoins individuels, en veillant à ce que la garde en milieu fermé soit utilisée uniquement pour une infime partie des jeunes, c'est-à-dire ceux qu'on ne peut pas maîtriser, qui sont violents et qui ont besoin d'un milieu structuré.

Une des pierres angulaires de la prestation d'un programme efficace est l'évaluation des risques que représentent les contrevenants pour eux-mêmes et pour les autres et la définition des besoins à combler pour créer des possibilités de réhabilitation. Le Nouveau-Brunswick est la deuxième province à mettre en oeuvre une évaluation formelle des besoins relatifs aux risques, c'est-à-dire un système d'évaluation pour mesurer les risques qu'un jeune récidive et la définition des besoins des jeunes en matière de réhabilitation.

INDICATEUR 1 :

Le nombre de jeunes contrevenants qui suivent des programmes de réhabilitation sans récidiver pendant leur sentence.

BUTS VISÉ:

1999-2000 - Augmenter le taux de succès à 82 % par rapport à 1997-1998 pourcentage de référence de 69 %.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Statistiques du ministère du Solliciteur général.

DEPARTMENT OF THE SOLICITOR GENERAL / MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

INDICATOR 2:

The number of young offenders diverted from the formal court process.

The Young Offenders Act provides a mechanism for the management of less serious offenders to be dealt with outside the formal youth court process by the community. Young offenders must take responsibility for their actions and are given the opportunity to be accountable by performing community service, and/or apologizing to the victim for their behaviour. In New Brunswick during 1994-1995 and 1995-1996 22% of all young offenders were dealt with outside the formal court process through alternative measures with a 92% success rate.

TARGETS:

- 1999-2000 (a) Increase the rate of young offenders diverted from the formal court process of 24%.
(b) Increase the success rate for participants to 98%.

SOURCE OF INFORMATION:

Department of the Solicitor General statistics.

INDICATOR 3

The number and percentage of young offenders who have completed alternative measures programs and subsequently are charged with an offence.

During 1999-2000 an information system will be developed to capture baseline data.

SOURCE OF INFORMATION:

Department of the Solicitor General statistics.

GOAL 2: Adult Offenders

To provide a range of community based alternatives to assist adult offenders in their rehabilitation and repaying their debt to society while maintaining public safety.

INDICATOR:

The percentage of adult offenders successfully completing the Alternative Measures Program without violations.

TARGET:

- 1999-2000 To establish baseline data and performance targets.

SOURCE OF INFORMATION:

Department of the Solicitor General statistics.

INDICATEUR 2 :

Le nombre de jeunes contrevenants à qui on évite le système de justice criminelle.

La Loi sur les jeunes contrevenants offre un mécanisme de gestion par la communauté des contrevenants moins dangereux, à l'extérieur des tribunaux formels de la jeunesse. Les jeunes contrevenants doivent assumer la responsabilité de leurs actes et ont l'occasion d'être responsables en offrant des services communautaires, ou en s'excusant auprès de la victime pour leur comportement. Au Nouveau-Brunswick, en 1994-1995 et en 1995-1996, 22 % des jeunes contrevenants ont été traités à l'extérieur du système de justice criminelle par l'entremise du Programme de mesures de rechange. Le taux de succès était de 92 % pour la même année.

BUTS VISÉS :

- 1999-2000 (a) Augmenter la proportion de jeunes contrevenants à qui on évite le système de justice criminelle à 24 %.
(b) Augmenter le taux de succès des participants à 98 %.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Statistiques du ministère du Solliciteur général.

INDICATEUR 3

Le nombre et le pourcentage de jeunes contrevenants qui ont suivi avec succès le Programme de mesures de rechange et qui sont ensuite accusés d'une infraction.

Pendant 1999-2000 un système d'information sera développer pour saisir les données repères.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Statistiques du ministère du Solliciteur général.

OBJECTIF 2 : Contrevenants adultes

Offrir un éventail de mesures de rechange communautaires pour aider les contrevenants adultes à se réhabiliter et à payer leur dette à la société, tout en assurant la sécurité publique.

INDICATEUR :

Le pourcentage de contrevenants adultes ayant participé au Programme de mesures de rechange sans commettre d'infraction.

BUT VISÉ :

- 1999-2000 Établir les données de base et les indicateurs de rendement.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Statistiques du ministère du Solliciteur général.

DEPARTMENT OF THE SOLICITOR GENERAL / MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

Establishing a performance measurement system for the criminal justice system has been a high priority for federal/provincial/territorial deputy ministers responsible for the administration of justice. During the 1996-1997 fiscal year, the Canadian Centre for Justice Statistics was directed by deputies to conduct research in this area and to develop indicators that could be used nationally to measure performance and the "health" of the criminal justice system. A working group was established and a comprehensive report on indicators was completed.

In September 1997, the Canadian Centre for Justice Statistics presented its report to federal/provincial/territorial deputy ministers responsible for justice. The deputies endorsed the report and directed the Centre for Justice Statistics to proceed with this work as it will allow comparative information at a provincial and national level and set national standards for performance measurement.

New Brunswick has been an active participant in the development of the national framework. The Centre for Justice Statistics is willing to work with the Province to develop specific program performance measures based on the national framework. This will be completed over the next year by means of Centre staff coming to New Brunswick to assist in this work.

TARGET:
1999-2000 To establish indicators and performance targets for future years.

2. LAW ENFORCEMENT

To coordinate the effective delivery of law enforcement services throughout the Province through interaction with municipal and RCMP police forces; provides commercial vehicle enforcement and sheriff-coroners services.

GOAL 1: Commercial Vehicle Enforcement

To enhance public safety on provincial highways by enforcing safety standards for commercial vehicles.

INDICATOR:

The rate of commercial vehicle compliance with safety standards as measured by North American Vehicle/Driver Inspection Standards. The Department currently inspects over 75,000 vehicles per year or approximately 8% of all commercial vehicles that use our highways.

L'établissement d'un système de mesure du rendement pour le système de justice criminelle a été jugée hautement prioritaire par les sous-ministres des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de l'administration de la justice. Au cours de l'année financière 1996-1997, le Centre canadien de la statistique juridique a été mandaté par les sous-ministres pour mener une recherche dans ce secteur et pour établir des indicateurs nationaux qui serviraient à mesurer le rendement et l'« état de santé » du système de justice criminelle. Un groupe de travail a été établi et un rapport exhaustif sur les indicateurs a été rédigé.

En septembre 1997, le Centre canadien de la statistique juridique a présenté son rapport aux sous-ministres de la Justice des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Les sous-ministres ont endossé le rapport et ont demandé au Centre de poursuivre ses travaux qui fourniront des données aux fins des analyses comparatives provinciales et nationales, et établiront des normes nationales de mesure du rendement.

Le Nouveau-Brunswick a participé activement à l'établissement du cadre de travail national. Le Centre canadien de la statistique juridique est disposé à collaborer avec le gouvernement provincial afin d'établir des indicateurs de rendement pour les programmes en fonction du cadre de travail national. Ces activités prendront fin au courant de la prochaine année; le personnel du Centre viendra dans la province pour collaborer au projet.

BUT VISÉ :
1999-2000 Établir les indicateurs de rendement pour les prochaines années.

2. APPLICATION DE LA LOI

Coordonner la prestation efficace de services d'application des lois dans l'ensemble de la province par une interaction avec les services de police municipaux et la GRC; offrir des services d'application des lois sur les véhicules utilitaires et de shérifs-coroners.

OBJECTIF 1 : Application des lois sur les véhicules utilitaires

Améliorer la sécurité publique sur les routes provinciales en appliquant des normes de sécurité aux véhicules utilitaires.

INDICATEUR :

Le taux de conformité des véhicules utilitaires aux normes de sécurité établies en fonction des normes d'inspection des véhicules / des conducteurs en Amérique du Nord. Le ministère inspecte actuellement plus de 75 000 véhicules par année ou environ 8 % de tous les véhicules utilitaires qui utilisent les routes provinciales.

DEPARTMENT OF THE SOLICITOR GENERAL / MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

TARGET:

To increase the number of inspected vehicles in full compliance with these standards from 72% in 1997-1998 to 78% by the year 1999-2000.

SOURCE OF INFORMATION:

Department of the Solicitor General statistics.

GOAL 2: Policing Services

To ensure quality policing services throughout the Province.

INDICATOR:

The degree to which municipal and regional police services meet New Brunswick Policing Standards.

In May 1997 the Department of the Solicitor General implemented minimum policing standards for all municipal and regional police services. The police forces will have up to five years to bring their operations into full compliance with these standards.

TARGET:

To have all municipal/regional police services in full compliance with the New Brunswick Policing by March 31, 2002.

SOURCE OF INFORMATION:

Police force audits and survey data.

GOAL 3: Sheriff-Coroners

To transport persons in custody safely and securely without any escapes.

INDICATOR:

The number of escapes by persons in custody while being transported.

The Sheriff service provides a system for the service and execution of court documents, the transportation of persons in custody and the provision of court security. In 1996-1997 almost 14,000 persons in custody were transported between institutions and to and from the courts. In both 1995-1996 and 1996-1997 there were 3 escapes.

TARGET:

Zero escapes by persons in custody while being transported.

SOURCE OF INFORMATION:

Department of the Solicitor General statistics.

BUT VISÉ :

Faire passer le nombre de véhicules inspectés en toute conformité aux normes en vigueur de 72 % en 1997-1998 à 78 % d'ici l'an 1999-2000.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Statistiques du ministère du Solliciteur général.

OBJECTIF 2 : Services de police

Assurer la prestation de services de police de qualité dans la province.

INDICATEUR :

La mesure dans laquelle les services de police municipaux et régionaux satisfont aux normes de police du Nouveau-Brunswick.

En mai 1997, le ministère du Solliciteur général a mis en oeuvre des normes de police minimales pour tous les services de police municipaux et régionaux. Les corps policiers auront cinq ans au maximum pour que leurs opérations soient conformes aux normes.

BUT VISÉ :

Voir à ce que tous les services de police municipaux et régionaux se conforment aux normes de police provinciales avant le 31 mars 2002.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Données provenant de vérifications et de sondages concernant les services de police.

OBJECTIF 3 : Shérifs-Coroners

Transférer les personnes sous garde en toute sécurité sans qu'il y ait d'évasions.

INDICATEUR :

Le nombre d'évasions pendant le transfert de personnes sous garde.

Les Services de shérifs voient à assurer la prestation de services et l'exécution des documents judiciaires, le transfert des personnes sous garde et la sécurité des tribunaux. En 1996-1997, presque 14 000 personnes sous garde étaient transférées entre les établissements, et des établissements aux tribunaux. En 1995-1996 et en 1996-1997, il y a eu trois évasions.

BUT VISÉ :

Aucune évasion pendant le transfert de personnes sous garde.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Statistiques du ministère du Solliciteur général.

DEPARTMENT OF SUPPLY AND SERVICES / MINISTÈRE DE L'APPROVISIONNEMENT ET DES SERVICES

PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

1. SERVICES GROUP

GOAL 1: Central Purchasing

To steadily increase the efficiency of the procurement services.

INDICATOR:

The operating cost for procurement services per total dollar value of goods and services procured through the Branch.

TARGET:

The baseline for 1995-1996 is \$.00822.

The target is to steadily improve this indicator over a five-year period. Lowering the value of this indicator indicates improved efficiency, achievable by reducing operating costs in proportion to the value of purchases.

SOURCE OF INFORMATION:

Central Purchasing database.

GOAL 2 : Provincial Archives of New Brunswick

To increase the general satisfaction level of users of the Archives.

INDICATOR:

The percentage of client satisfaction with archives services as reported through annual customer surveys.

TARGET:

To steadily increase the percentage of user satisfaction.

SOURCE OF INFORMATION:

Customer survey. The Archives conducted surveys to measure satisfaction of the public who conduct research at the Archives by writing or visiting in person and of government personnel who use the records centre for storage of and reference to semi active records.

GOAL 3 : Translation Bureau

To continue to develop the in-house ability to meet the demand for translation business, and to increase in Province translation.

1. GROUPE DES SERVICES

OBJECTIF 1 : Centrale des achats

Améliorer de façon constante l'efficacité des services d'approvisionnement.

INDICATEUR :

Le coût de fonctionnement des services d'approvisionnement en fonction de la valeur totale des achats de biens et de services réalisés par la direction.

BUT VISÉ :

Le montant de référence de 1995-1996 est 0,00822 \$. Améliorer de façon constante l'indicateur au cours d'une période de cinq ans. Une baisse de la valeur de l'indicateur signifie une plus grande efficacité, obtenue par la diminution du coût de fonctionnement en fonction de la valeur des achats.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Base de données - de la centrale des achats.

OBJECTIF 2 : Archives provinciales du Nouveau-Brunswick

Augmenter le degré de satisfaction générale des utilisateurs des Archives.

INDICATEUR :

Le pourcentage de clients satisfaits des services offerts par les Archives comme il est établi dans les sondages annuels menés auprès des clients.

BUT VISÉ :

Augmenter de façon constante le pourcentage du nombre d'utilisateurs satisfaits.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Sondage auprès de la clientèle. Les Archives ont mené des sondages pour évaluer la satisfaction des membres du public ayant effectué des recherches par écrit ou sur place, et des employés du gouvernement qui ont utilisé le dépôt de préarchivage pour entreposer ou consulter des documents semi-actifs.

OBJECTIF 3 : Bureau de traduction

Continuer à développer, dans la province, la capacité de satisfaire à la demande de services de traduction et augmenter le volume de traduction effectué dans la province.

DEPARTMENT OF SUPPLY AND SERVICES / MINISTÈRE DE L'APPROVISIONNEMENT ET DES SERVICES

PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

INDICATOR:

The percentage of words translated within the Province of New Brunswick as compared to the total number of words translated in any given year.

TARGET:

To continually increase the percentage of words translated within the Province, using in-house or freelance translators, so as to support industry and thus encourage the associated economic growth.

INDICATEUR :

Le pourcentage de mots traduits dans la province du Nouveau-Brunswick comparativement au nombre total de mots traduits dans une année donnée.

BUT VISÉ :

Continuer d'accroître de façon constante le pourcentage de mots traduits dans la province, en faisant appel aux traducteurs du bureau ou à des pigistes, de manière à soutenir le développement de l'industrie et, du même coup, favoriser la croissance économique.

For the baseline year 1996-1997 / Pour l'année de base 1996-1997

Source of Work / Provenance du travail	Words Translated / Mots traduits	Percentage of Total / Pourcentage du total
In-house / À l'interne	3,350,321	33%
Freelance in N.B. / À la pige au N.-B.	4,742,066	46%
Total N.B. / Total au N.-B.	8,092,387	79%
Freelance outside N.B./ À la pige en dehors du N.-B.	2,145,072	21%
Total Words / Total de mots	10,237,453	100%

SOURCE OF INFORMATION:

Automated statistical collection system in place in the Translation Bureau.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Système automatisé de collecte de statistiques en place au Bureau de traduction.

2. BUILDINGS GROUP

Provides planned, effective and efficient property management services required by government departments and agencies.

2. GROUPE DES ÉDIFICES

Fournir les services de gestion des biens nécessaires aux ministères et aux organismes gouvernementaux, et ce, de façon planifiée, efficace et efficiente.

GOAL 1: Property Management

A reduction in government-owned and leased accommodation.

OBJECTIF 1 : Gestion des biens

Une réduction générale des locaux appartenant au gouvernement ou loués par lui.

INDICATOR:

Square footage of government office space accommodations.

INDICATEUR :

La superficie en pieds carrés de l'espace à bureaux du gouvernement.

TARGET:

To have existing programs within government departments in (Part 1) of the civil service reduce the area of their total office space accommodations by 2% by 1999-2000. The baseline in 1995-1996 was 3,327,445 sq. ft.

BUT VISÉ :

Aider les ministères du gouvernement de la partie I des services publics à réduire de 2 % les programmes existants dans leur surface à bureaux d'ici 1999-2000. Les données de base pour 1995-1996 étaient de 3 327 445 pieds carrés.

SOURCE OF INFORMATION:

Database on government owned and leased space as compiled within the Department of Supply & Services.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Base de données sur les espaces appartenant au gouvernement ou loués par lui, compilées au sein du ministère de l'Approvisionnement et des Services.

DEPARTMENT OF TRANSPORTATION / MINISTÈRE DES TRANSPORTS

PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

1. BRIDGE & HIGHWAY CONSTRUCTION

Planning, designing, constructing and upgrading the provincial highway system.

GOAL 1:

Quality in paving projects.

INDICATOR:

Ride quality threshold on paving contracts.

TARGET:

To meet or exceed the ride quality threshold on 100% of the kilometres paved.

SOURCE OF INFORMATION:

Profilograph where included in the contract specifications.

GOAL 2:

Quality construction of the sub-base on grading projects.

INDICATOR:

Structural strength thresholds on all new upgrading or reconstruction contracts.

TARGET:

To meet or exceed the Department's standards for structural strength thresholds on all new upgrading or reconstruction projects.

SOURCE OF INFORMATION:

Surface deflection measurements.

GOAL 3:

Substantial improvements to provincial arterial highways including those that form part of the National Highway System.

INDICATOR:

Progress on completing the construction of new four lane controlled access highways and other major highway improvements.

1. CONSTRUCTION DES PONTS ET DES ROUTES

Planification, aménagement, construction et amélioration du routier provincial.

OBJECTIF 1 :

Qualité des projets de revêtement.

INDICATEUR :

Limite de la qualité du roulement pour les projets de revêtement.

BUT VISÉ :

Satisfaire ou dépasser la limite de la qualité du roulement sur toute la distance en kilomètres des sections revêtues.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Profilographe lorsqu'il est stipulé au contrat.

OBJECTIF 2 :

Construction de qualité de la couche de fondation des projets de revêtement.

INDICATEUR :

Résistance mécanique de tous les nouveaux projets d'amélioration ou de réfection.

BUT VISÉ :

Satisfaire ou dépasser les normes du ministère en ce qui a trait à la résistance mécanique pour tous les nouveaux projets d'amélioration ou de réfection.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Mesures de la déflexion de la chaussée.

OBJECTIF 3 :

Améliorations considérables aux routes provinciales à grande communication, y compris celles faisant partie du réseau de routes nationales.

INDICATEUR :

Progrès dans la construction des nouvelles routes à quatre voies à accès limité et dans la réalisation des autres grands projets d'amélioration routière.

DEPARTMENT OF TRANSPORTATION / MINISTÈRE DES TRANSPORTS

PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

TARGETS:

To continue, within budget parameters, the following major project areas:

- The four-lane corridor from Lepreau, west of Saint John, to the Nova Scotia border. This includes completing construction of the four lane highway on Route 1 between Hampton and Sussex and on Route 2, Sussex to the Nova Scotia border. This work consists of twinning and new alignment construction. This high-priority area will be completed in three years except for the Sussex Bypass.
- The four lane divided highway between Longs Creek, near Fredericton, and Moncton will be completed, following the Canaan River route via Gagetown, Jemseg, Mill Cove and Coles Island.
- Route 11, Tracadie-Sheila Bypass: complete construction of a new two-lane, controlled-access highway, approximately 11 kilometres, to bypass the town of Tracadie-Sheila between the Big Tracadie River and Route 160 area.
- Route 15, Cap-Pele Bypass: complete construction of a new two-lane, controlled-access highway, 13 kilometres, to bypass the village of Cap-Pele.
- Route 17, Robinsonville to Tide Head: construction will involve the upgrading of 13.1 kilometres on the existing alignment and complete construction of 5.8 kilometres of new two-lane, controlled-access highway to bypass heavy development in the Dawsonville area.
- Route 1, Route 3 to Waweig: substantially complete construction of a 14.5 km section of new four lane highway extending from the junction of Route 3 in St. Stephen to existing Route 1 at Waweig.
- Route 1, St. George-Route 772 Interchange: complete construction of a new interchange at the junction of Route 772 and Route 1, including approximately 4 kilometres of twinning Route 1.
- Route 2, Edmundston to Grand Falls: continue construction of a new four lane highway alignment between Edmundston and Grand Falls, with the 30 km section between Saint-Basile and Saint-Leonard being completed.
- Route 2, Perth-Andover Bypass: substantially complete construction of approximately 10 kilometres of twinning the existing Route 2 between the Four Falls Bridge and the southern entrance to the village of Perth-Andover.

BUTS VISÉS :

Poursuivre les travaux des grands projets suivants selon les paramètres budgétaires :

- Le corridor routier à quatre voies à partir de Lepreau, à l'ouest de Saint John, jusqu'à la frontière de la Nouvelle-Écosse. Achever la route à quatre voies, soit la section de la route 1, à partir de Hampton jusqu'à Sussex et la section de la route 2, à partir de Sussex jusqu'à la frontière de la Nouvelle-Écosse. Ce projet comprend l'élargissement à quatre voies et la réalisation du nouveau tracé. Cette section prioritaire sera achevée en trois ans, à l'exception de la voie d'évitement de Sussex.
- La route divisée à quatre voies, à partir de Longs Creek, près de Fredericton, jusqu'à Moncton sera achevée suivant le tracé de la route de Canaan River passant par Gagetown, Jemseg, Mill Cove et Coles Island.
- Route 11, voie d'évitement de Tracadie-Sheila : achever la construction d'une nouvelle route à deux voies à accès limité, sur une distance d'environ 11 km, pour éviter la ville de Tracadie-Sheila, à partir du secteur de la rivière Big Tracadie jusqu'à la route 160.
- Route 15, voie d'évitement de Cap-Pelé : achever la construction d'une nouvelle route à deux voies à accès limité, sur une distance de 13 km, pour éviter le village de Cap-Pelé.
- Route 17, de Robinsonville à Tide Head : améliorer une section, sur une distance de 13,1 km, du tracé actuel et achever la construction d'une nouvelle route à deux voies à accès limité, sur une distance de 5,8 km, pour contourner la région à forte concentration de Dawsonville.
- Route 1, section à partir de la route 3 jusqu'à Waweig : réaliser la majeure partie des travaux portant sur la construction d'une nouvelle route à quatre voies, sur une distance de 14,5 km, à partir de l'intersection de la route 3 à St. Stephen jusqu'à la section actuelle de la route 1 à Waweig.
- Route 1, échangeur de St.George et de la route 772 : achever la construction d'un nouvel échangeur à l'intersection de la route 772 et de la route 1, y compris l'élargissement à quatre voies d'une section de la route 1 sur une distance d'environ 4 km.
- Route 2, à partir d'Edmundston jusqu'à Grand-Sault : poursuivre la construction du tracé de la nouvelle route à quatre voies entre Edmundston et Grand-Sault et achever la section entre Saint-Basile et Saint-Léonard sur une distance de 30 km.
- Route 2, échangeur de Perth-Andover : réaliser la majeure partie des travaux portant sur l'élargissement à quatre voies d'une section actuelle de la route 2, sur une distance d'environ 10 km, à partir du pont de Four Falls jusqu'à l'entrée sud du village de Perth-Andover.

DEPARTMENT OF TRANSPORTATION / MINISTÈRE DES TRANSPORTS

PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

SOURCE OF INFORMATION:

Annual budgets and Annual Reports - Department of Transportation.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Budgets et rapports annuels du ministère des Transports.

2. HIGHWAY SAFETY

Maintaining the provincial highway network (summer and winter) and licensing and regulating users of highways.

2. SECURITÉ ROUTIÈRE

Assurer l'entretien du réseau routier provincial (été et hiver), et voir à l'immatriculation et à la réglementation des utilisateurs du réseau routier.

GOAL:

Reduce fatalities on the provincial highway system.

OBJECTIF :

Réduire le nombre d'accidents mortels sur le réseau routier provincial.

INDICATOR:

Annual fatality rate / 10,000 vehicles averaged over the last five years.

INDICATEUR :

Moyenne du taux annuel d'accidents mortels par 10 000 véhicules depuis cinq ans.

TARGET:

To maintain a declining trend in the annual fatality rate / 10,000 vehicles averaged over the last five years.

BUT VISÉ :

Maintenir à la baisse la moyenne du taux annuel d'accidents mortels par 10 000 véhicules depuis cinq ans.

SOURCE OF INFORMATION:

Annual statistics produced by the Motor Vehicle Branch.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

Statistiques annuelles produites par la Direction des véhicules à moteur.

3. FERRY SERVICES

River and island ferry services.

3. SERVICES DE TRAVERSIER

Assurer les services de traversier assurant la liaison d'une rive à l'autre, et de la terre ferme aux îles.

GOAL:

Availability of ferry services.

OBJECTIF :

Disponibilité des services de traversier.

INDICATOR:

In-service level of 95% on ferry services.

INDICATEUR :

Niveau de service de 95 % pour les services de traversier.

TARGET:

To meet or exceed an in-service level of 95% on ferry services.

BUT VISÉ :

Satisfaire ou dépasser un niveau de service de 95 % pour les services de traversier.

SOURCE OF INFORMATION:

Ferry reports.

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS :

Rapports des services de traversier.

DEPARTMENT OF TRANSPORTATION / MINISTÈRE DES TRANSPORTS

PERFORMANCE MEASUREMENT / INDICATEURS DE RENDEMENT

4. FLEET SERVICES

Fleet management and vehicle maintenance services to government.

GOAL:

Reduction in age of the provincial fleet.

INDICATOR:

Average age of the fleet. Reduced age of the fleet will result in improved program effectiveness and operational efficiency in client departments.

TARGET:

To reduce the average age of the fleet, by asset category, down toward optimum, as follows:

4. PARC AUTOMOBILE

Services de gestion du parc automobile et d'entretien des véhicules pour le gouvernement.

OBJECTIF :

Réduire l'âge moyen du parc automobile gouvernemental.

INDICATEUR :

L'âge moyen du parc. Cette réduction permettra d'améliorer l'efficacité des programmes et des activités des ministères clients.

BUT VISÉ :

Réduire la moyenne d'âge du parc, par catégorie de véhicules, pour atteindre les optimums suivants :

Type of Vehicle / Type de véhicules	Average Age/ Moyenne d'âge June 1998/juin 1998	Optimum Average Age / Moyenne optimale d'âge
Cars (A Class)/Voitures (classe A)	4.7	3.5
Light Trucks (B Class)/Camions légers (classe B)	5.4	3.0
Heavy Trucks (C Class)/Gros camions (classe C)	8.9	8.0
School Buses (E Class)/Autobus scolaires (classe E)	8.1	6.0

SOURCE OF INFORMATION:

Determination of age based on Fleet Management System.

SOURCE DE RENSEIGNEMENTS :

L'âge des véhicules est fourni par le système de gestion du parc automobile.